SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

59e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
à Mazamet
le 26 octobre 1924

Le doyen Gachon, dans son *Histoire du Languedoc*, qualifie Mazamet : « Une sorte de ville américaine en plein Languedoc ». Près de 14.000 habitants y vivent aujourd'hui. L'industrie textile, la bonneterie, le commerce des laines, y ont pris un merveilleux essor : 85 % des peaux de moutons de la République argentine, 45 % de celles d'Australie, sont aujourd'hui « délainées » à Mazamet (1). De toutes les villes de France, Mazamet est celle où le nombre des millionnaires est le plus considérable proportionnellement au chiffre de la population. Or cette population est en grande partie protestante : il y a quatre temples dans la ville même, et avant la Révocation la population était presque *exclusivement protestante* (aujourd'hui 4.000 protestants environ).

C'est aux protestants que le commerce et l'industrie doivent pour la plus grande part, leur prospérité actuelle.

L'Histoire de l'Eglise réformée de Mazamet a été récemment écrite par un membre de notre Société, M. G. Tournier (2), et on y trouve les détails les plus complets.

Notre Comité a été heureux d'accepter l'aimable invitation qui lui était adressée, et de fixer à Mazamet la 59e assemblée générale.

(1) Notice publiée en juin 1924 à l'occasion de l'Exposition de Toulouse, Imp. Boulet, Mazamet.

(2) Paris, Fischbacher, 1921.

Tout avait été parfaitement préparé sur place pour assurer un plein succès et il a dépassé les plus belles espérances.

Le dimanche matin, 26 octobre, le culte a été présidé partout par des membres du Comité : M. le professeur Viénot, président, au Temple Neuf (Eglise réformée); M. le doyen Doumergue et M. le pasteur Pannier à l'Oratoire (Eglise réformée évangélique); M. le pasteur Weiss à la chapelle du boulevard Soult (Eglise libre). Partout des auditoires considérables sont venus de la ville et des villages environnants.

L'après-midi, la Société réunit non plus simultanément mais successivement dans ces temples, appartenant aux trois associations cultuelles, trois assemblées où affluèrent les membres de ces diverses associations, heureux de se réunir ainsi pour témoigner leur commun attachement aux glorieux souvenirs de leurs pères, les huguenots.

A deux heures, à l'Eglise libre, près de quatre cents enfants de toutes les écoles du dimanche, amenés en longues files par leurs moniteurs à travers les rues de la ville, écoutèrent avec attention MM. Viénot et Pannier leur parler, le premier du pasteur *Oberlin*, dont les poches étaient toujours pleines d'objets utiles pour le service du prochain, le second, de *Jeanbon-Saint-André* dont l'enfance s'écoula à Montauban et le ministère pastoral à Castres et Montauban (1).

A quatre heures et demie, l'assemblée générale proprement dite eut lieu à l'Oratoire. De nombreux pasteurs y assistaient avec des membres de leurs églises (2).

Avant et après l'assemblée, les auditeurs ont visité avec le plus vif intérêt une exposition dans laquelle un infatigable organisateur avait réuni livres, manuscrits, objets divers, relatifs à l'histoire du protestantisme dans la région. Nos lecteurs trouveront plus loin un inventaire

(1) Voir ci-après le portrait de Jeanbon et sa tombe. L'une et l'autre illustrations se trouvent en cartes postales, 54, rue des Saints-Pères.

(2) MM. les pasteurs *Arnett*, *Molines*, *Poujol*, *Monastier*, de Mazamet ; *Boutonnet*, *Hubac*, *Marchand*, de Castres ; *Guiraud*, de Saint-Amans ; *Bénézech*, de la Bastide-Rouairoux ; *Vieu*, de Roanne ; *Clerc*, d'Espérausses ; *incent*, de Viane ; *Laville*, de Revel ; *Mathieu*, du Pont-de-l'Arn, etc.

sommaire de ces documents, dont plusieurs sont conservés dans des familles de Mazamet et des environs.

Enfin le soir les 1.500 places du Temple neuf se trouvèrent insuffisantes, et plusieurs centaines de personnes durent se retirer sans pouvoir entendre la conférence sur *Calas*. Ce fut un moment émouvant que celui où M. Weiss invita cette immense assemblée à se lever et à se recueillir quelques instants en hommage à la mémoire d'un fidèle témoin de notre foi, victime d'une épouvantable erreur judiciaire, ou plus exactement, du fanatisme. La *complainte de l'Eglise affligée*, d'E. Bost, magistralement exécutée par une cinquantaine d'hommes et une centaine de femmes, — trois chœurs réunis, — clôtura dignement ces mémorables assises historiques du protestantisme dans la Montagne noire.

Nous donnons ci-après la substance des allocutions prononcées le 26 octobre.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ORATOIRE

Allocution de M. le professeur J. Viénot
Président de la Société

La Société de l'Histoire du protestantisme français. Son activité en 1924. Ses devoirs actuels.

Mesdames,
Messieurs,

La tradition voudrait que je vous apporte ici un rapport sur l'activité de notre Société pendant l'année écoulée. La tradition a du bon pourvu que l'on sache l'adapter aux besoins. Or, un rapport n'a rien de très réchauffant, et je crois qu'il sera plus utile au but que nous poursuivons tous de vous parler de la Société d'histoire elle-même, de ce qu'elle veut, de ce qu'elle fait, de manière, si possible, à conquérir parmi vous des sympathies, des concours et des collaborations qui apporteront une eau puissante et pure au moulin de *la Cause* qui est notre moulin à tous.

Certes, nous avons déjà des amis à Mazamet, puisque, de notre assemblée générale, vous avez su faire une fête

qui nous touche et nous réchauffe. Mais il y a des choses qu'il est bon de répéter à ceux qui savent, et d'apprendre à ceux qui ne savent pas encore.

La Société d'histoire a déjà un long passé. Les noms de ses présidents successifs, depuis Ch. Read, le baron F. de Schickler, Frank Puaux, sont pour vous autant de garanties de la continuité d'un effort que nous poursuivons dans le même esprit. La chaîne est déjà longue de nos travailleurs éminents, depuis ces admirables frères Haag, Ch. Read, Henri Bordier, Jules Bonnet, Bernus, Th. Dufour, Aubert, R. Reuss, N. Weiss... Il est difficile d'imaginer, quand on ne connaît pas leur œuvre dans le *Bulletin*, dans la *France protestante*, ce que ces noms représentent de sacrifices au service de la science, de travaux, de recherches et de probité scientifique. La liste est longue, très longue, de tous nos donateurs, les Guizot, Labouchère, de Schickler, Alfred André, baronne de Neuflize, jusqu'aux pasteurs nous offrant leurs collections ou leurs notes précieuses.

Tous ces dons accumulés ont fait de notre bibliothèque et de notre musée un centre historique de premier ordre que nous invitons tous les protestants (1) du dehors à venir visiter et utiliser. M. Pannier se met d'avance à leur disposition comme le faisait M. Weiss, qui est pour beaucoup dans l'accumulation de nos collections historiques. Et pourquoi tant d'efforts, tant de sacrifices de temps et d'argent ?

C'est parce que la pratique de l'histoire est, pour nous, protestants de France, une nécessité vitale. En tous temps, la destinée des Eglises protestantes de France les a contraintes à faire de l'histoire un rempart et un moyen de propagande. Ces Eglises n'étaient pas encore toutes dressées, que Jean Crespin trempait sa plume dans le sang des martyrs et disait en somme, dans un martyrologe sans cesse grossi par la persécution même : « Ce que nous sommes, le voilà. Nous sommes des Français, des Françaises, qui ont été saisis par l'Evangile retrouvé, et qui, sur cette base, veulent *réformer* les individus, les peuples, l'Eglise et l'Etat lui-même. » Théodore de Bèze ne croyait pas manquer à son devoir de professeur et de chrétien en composant ou en faisant composer sous ses yeux notre première *Histoire ecclésiastique*.

Ce devoir de dire au monde qui nous sommes est le même aujourd'hui qu'hier. Non, je ne me lasserai pas de le répéter, une des œuvres les plus urgentes, les plus pressantes actuellement, c'est le labeur scientifique et religieux

(1) La bibliothèque est ouverte, bien entendu, à tous les travailleurs sans distinction d'opinions.

que représente la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

A l'heure où le catholicisme mondial s'affirme par les manifestations les plus hardies en Suisse, en Hollande, en Angleterre, aux Etats-Unis, c'est pour nous un devoir précis et une nécessité vitale de rappeler les principes immortels et l'activité héroïque qui ont fait la gloire et le succès de la Réforme. Ignorée de beaucoup, calomniée trop souvent, méconnue par ceux-là même qui bénéficient de son action, la Réforme a droit d'exiger de nous une admiration fidèle et une activité renouvelée.

Et voici pourquoi, Messieurs, à côté des conquêtes certaines que nous faisons tous les jours dans le monde des esprits libres ou des âmes réfléchies, nous avons la douloureuse surprise de voir la jeunesse et l'âge mûr nous échapper souvent. Pourquoi ? Parce que, depuis plusieurs générations, sans qu'on y prenne assez garde, l'amour et le respect de la Réforme ont été dissous et détruits par les lentes infiltrations d'une ambiance hostile ou d'une littérature déformante. Je pourrais citer des exemples à l'infini. Je m'en tiens à deux ou trois. Voici une jeunesse ardente et généreuse qui aime la France, sa langue et sa littérature. Elle ouvre, curieuse, l'*Histoire religieuse de la France*, de Goyau, où elle trouve, sous les apparences de l'impartialité la plus haute, toutes les thèses de l'ultra montanisme vainqueur. Ou bien cette jeunesse se jette sur l'*Histoire de la littérature française illustrée*, parue récemment chez Larousse, sous la direction d'un homme dont les travaux personnels sont connus par leur éclatante beauté, j'ai nommé Bédier. Voici ce qu'on y peut lire, page 147, sur Calvin :

« Calvin fut incarcéré quelque temps pour des raisons restées obscures. Comme il traversait Genève pour se rendre à Strasbourg, son ami Guillaume Farel, *qui dirigeait le Conseil de ville, après avoir expulsé les théologiens catholiques*, l'adjura de rester auprès de lui pour enseigner la théologie... »

Comment le lecteur ordinaire peut-il se douter qu'il y a là autant d'erreurs que de mots ? Calvin ne fut jamais incarcéré. Ce qu'on a écrit là-dessus repose sur une fausse lecture d'un vieux texte. Farel n'a jamais dirigé le Conseil de ville de Genève. Ce n'est pas lui, c'est le peuple de Genève qui a expulsé les théologiens catholiques. Mais cette phrase inexacte, avec la mention de cet emprisonnement « *pour raisons restées obscures* », suffit à redonner quelque crédit à la fameuse calomnie du fer rouge, cent fois réfutée par les historiens de Calvin. Voilà comment on écrit l'Histoire littéraire chez nous en 1924.

Un peu plus loin, à la page 177, écoutez la présentation qui nous est faite de Ronsard, en l'honneur duquel la République vient d'éditer un timbre spécial d'ailleurs fort laid :

« Ses *Discours sur les misères du temps*... paraissent à une heure des plus cruelles, quand la discorde civile, depuis longtemps contenue par une forte puissance royale, sous François Ier et Henri II, se déchaînait sous des prétextes religieux et allait mettre en péril l'unité même de la France. Ronsard a le sens national trop juste pour ne pas voir la nécessité de se rallier, dans une crise aussi grave, autour de l'institution monarchique. Un instinct de tradition non moins pressant le porte à défendre en même temps le catholicisme, qui est un lien entre les Français, et à combattre le parti huguenot, disposé, *dès l'origine, à s'appuyer sur l'étranger*. »

Vous sentez tout ce qu'il y a de grave (et de triste aussi) dans un pareil enseignement. Le XVIe siècle est le commencement de ce magnifique combat pour l'idée qui a fini par libérer la France au moins en partie. Dans cette lutte, les Valois, de François Ier à Henri III, à la fois victimes et complices de leurs inspirateurs, ont joué le plus triste rôle. Et voilà que l'on vient faire d'eux les représentants de l'ordre et les défenseurs de l'unité de la France ! C'est comme si l'on disait que tous ceux qui, aujourd'hui, ont leurs raisons pour n'être plus catholiques, sont, par définition, les ennemis de la patrie. Et nous sommes en 1924 !

Remarquez aussi ce mot sur « le parti huguenot, disposé, dès l'origine, à s'appuyer sur l'étranger ». C'est une calomnie historique que nous ne devons jamais laisser passer. Il est regrettable qu'un professeur de littérature ignore à ce point l'histoire. En fait, ce sont les rois de France qui ont commencé à appeler en France des soldats étrangers, ainsi qu'on le voit dans le grand ouvrage du savant collègue que nous venons de perdre, M. Edouard Rott. Ce sont eux qui, les premiers, ont appelé des troupes étrangères pour régler par la force le conflit religieux du temps. Le catholique Brantôme en fait l'aveu très net : « Nous premiers », dit-il, nous, les catholiques.

Quant à Ronsard, Paul Souday, mieux inspiré que le rédacteur de la maison Larousse, a dit ce qu'il en faut penser. « C'est le type du conservateur-né, nationaliste, traditionaliste et misonéiste : royaliste par badauderie, catholique par habitude, ennemi *a pribri* de tout ce qui dérangerait les coutumes et la foi de ses aïeux. La pensée est chez lui faible et conventionnelle, ainsi que M. de Nolhac lui-même en a convenu. »

Si, d'autre part, j'ouvre les livres d'histoire, j'y constate

la même impression, le même recul de l'idée. Un seul exemple. Voici l'*Histoire de France,* de Bainville. Elle en est à sa 105e édition.

C'est une longue et patiente apologie de l'habileté sans scrupules et de la force. Les protestants y sont représentés comme des « factieux ». Leur longue patience pendant 30 ans de supplices, leur fidélité à la royauté, jusqu'au jour où celle-ci dépassa toute mesure, y sont passés sous silence. Le chancelier de L'Hôpital lui-même, le représentant de la tolérance — ô combien relative — y est blâmé de n'avoir pas vu « l'esprit républicain primitif des Eglises réformées». Il a affaibli l'Etat en demandant une liberté relative pour des « fanatiques » iconoclastes et révolutionnaires. Mettez ce volume entre les mains de l'homme moyen qui ne sait pas, il ne pourra que prendre en horreur ces protestants qui viennent menacer gravement les intérêts et les destinées de la France.

Si cela était vrai, il n'y aurait qu'à s'incliner et à faire le *mea culpa* de nos aïeux. Mais cela n'est pas. C'est pourquoi il est nécessaire à notre honneur et à notre avenir qu'une société scientifique comme la nôtre soit pourvue des moyens d'opposer aux écrivains tendancieux ou mal informés, les documents et les travaux qui montrent, au contraire, les services éminents que le Protestantisme et les protestants, au cours de luttes séculaires, ont rendu à la patrie commune. Ce travail, nous y sommes attelés tous à la Société d'Histoire. Et c'est ce qui peut m'autoriser à vous demander votre sympathie et votre concours.

On me dira : oui, mais ces travaux d'érudition ne peuvent intéresser qu'une partie des protestants français, et même qu'une partie des pasteurs. C'est là une grave erreur. Oui, l'histoire est une discipline austère. Elle exige du travail et du temps. Mais quiconque se jette dans ce champ si riche n'en revient jamais sans avoir les bras pleins d'épis mûrs. Impossible, par exemple, d'ouvrir la *France protestante,* cette œuvre admirable des frères Haag, sans en avoir l'âme agrandie par les exemples de science, de travail, d'héroïsme rencontrés presque à chaque page. Même les fautes commises par nos pères sont des avertissements et des leçons. La page documentaire la plus aride peut fournir, à qui sait lire, la matière des réflexions et des comparaisons fort instructives. Je prends le dernier numéro du *Bulletin*. Il y a là une longue liste d'hommes et de femmes poursuivis par le Parlement de Cambrai, pour avoir tenté, sous Louis XIV, de chercher à l'étranger la liberté de leur conscience. Cette lecture n'est, assurément, *ni amusante, ni édifiante*, au sens assez déplorable qu'a pris ce mot. Lisez quand même les

listes de M. Beuzart, et vous y trouverez les noms d'hommes de femmes qui avaient, en France, des maisons, des domaines, des châteaux, des fabriques, des chaumières, et qui ont quitté tout cela pour aller au dehors servir Dieu et le Christ en liberté. Les protestants d'aujourd'hui ont aussi des domaines, des châteaux, des maisons, des industries ; combien y en a-t-il qui seraient capables de tout abandonner pour rester fidèles à leur foi ? La vie religieuse vous intéresse plus que l'érudition pure ? Je le comprends. Mais elle est là, cette vie religieuse, elle palpite dans ces documents jaunis que nous sortons des greniers ou des armoires. Dans ce passé, il y a des hommes et des femmes de tous les mondes, et de toutes les opinions, qui se dressent pour nous instruire, des intellectuels et des paysans, des ouvriers et des patrons, des princesses aussi comme cette charmante Catherine de Bourbon, sœur du roi Henri, bousculée par lui dans sa foi, mais qui résiste à l'exemple fraternel, aux entraînements de la Cour, et qui réussit à mourir bonne protestante à la cour la plus catholique de l'Europe, celle des Lorrains.

Or, messieurs, la fidélité à ce noble passé a subi chez nous un fléchissement. Manifestation redoutable de ce que M. B. Couve dénonçait naguère comme l'affaiblissement du sens protestant. Il faut nous relever de cette chute. C'est la condition même de nos progrès et de notre marche en avant. Un Français qui ignore l'histoire de la France, de ses grandeurs et ses fautes, n'est qu'un demi-Français. Un protestant qui ignore l'histoire de la Réforme, n'est qu'un demi-protestant. Dans chaque paroisse, autour du Conseil presbytéral et du pasteur, il devrait y avoir un cercle d'études historiques, avec le *Bulletin* comme source d'informations. S'il n'existe pas, fondez-le. Je ne vous dis pas d'en croire le président de la Société d'Histoire. Croyez-en la vieille discipline des Eglises réformées : « En chacune Eglise, on dressera mémoire de toutes choses notables pour le fait de la Religion » (1559). Croyez-en Bernard Palissy : « Je trouverois bon qu'en chascune ville, il y eût personnes députées pour escrire fidèlement les actes qui y ont été faicts. » (*Recepte véritable...* 1563).

Voilà un plaidoyer *pro domo*...

Pour notre maison ? Non, messieurs, pour la vôtre. Cette maison spirituelle, cette ἐκκλησία, est attaquée dans ses fondateurs, dans son honneur historique, on en bouche l'entrée par un mur de préjugés et parfois d'immondices, à vous de le détruire ce mur, de montrer que la maison est large et belle, que le maître qui y règne c'est le Christ lui-même qui libère, qui régénère et qui sauve, ce Christ sans

lequel il n'y a, disait Calvin, pour les individus et les peuples, que « la ruine et la perdition ».

Mesdames et messieurs, vous comprenez maintenant pourquoi, je l'espère, à côté de nos autres fonctions, nous consacrons tant de temps à la Société d'Histoire. Par un travail historique, scientifique et désintéressé, nous travaillons pour vous. Je n'entre pas dans le détail de ce labeur, il faudrait de longues pages pour rappeler les conférences, les tournées historiques faites par notre secrétaire, M. J. Pannier, par M. N. Weiss, ou moi-même. Je me borne à souhaiter que ces semences largement jetées soient fécondes en fruits spirituels. Je rappellerai seulement que M. le pasteur E. Morel nous a représentés, à la fin de 1923, au 4[e] centenaire de l'Eglise réformée de Mulhouse, et qu'il est sorti de cette fête une jolie et très instructive brochure, bien illustrée, due à M. James Jaquet. En juin 1924, sur l'initiative de M. Jacques Dumas, et sous la présidence d'honneur de M. André Weiss, vice-président de la Cour permanente de justice internationale de La Haye, et de M. le Jonkheer Loudon, ministre des Pays-Bas à Paris, nous avons rappelé à la France oublieuse que le livre fameux du protestant Grotius *De jure belli ac pacis* a été écrit sur son sol, au château de Balagny (Oise). Une plaque commémorative solennellement inaugurée, en présence du Conseil municipal, a consacré ce grand souvenir.

En juin 1924, votre président a été appelé à prendre part aux fêtes du 4[e] centenaire de la Réforme, à Montbéliard. Ces fêtes ont réuni de véritables foules, et le souvenir de Farel n'est pas près de s'éteindre dans un pays qui doit à la Réforme une bonne part de son actuelle prospérité. L'émotion de ces jours sera prolongée par la brochure qui vient de paraître, intitulée : *Souvenir du IV[e] Centenaire de la Réforme à Montbéliard*. Outre les discours prononcés, on y trouvera un essai de drame historique, dû au talent de M. le pasteur E. Monnin, de Pierrefontaine. C'est le combat pour la Réforme rendu vivant devant tous, par 5 actes et 6 tableaux historiques, coupés de psaumes et de cantiques. Ce fut impressionnant. C'est là une bonne méthode de vulgarisation de l'histoire que nous ne saurions trop recommander. Après le *Mot qui fut gravé*, de M. Dombre, nous avons eu le drame de M. le pasteur Charles Bost. Le *Musée du Désert*, dû à l'activité de MM. Hugues et Frank Puaux, a eu sa belle fête annuelle. Marie Durand a été célébrée sur place par la réunion si vivante du Bouchet de Pranles. Par ces représentations et ces fêtes, notre peuple protestant est retourné au Désert. Il n'y veut trouver que des exemples d'héroïsme et de foi. Le temps consume ce qui est imparfait,

mais la contagion morale du courage et de la foi se continue à travers les générations pour ceux qui la cherchent. En août, nous avons eu la joie de recevoir et de saluer au passage une délégation de pieux « pèlerins » des Etats-Unis, venus pour saluer, en Europe et en France, les lieux sacrés d'où sont sortis successivement les hommes dont la foi et les mâles vertus ont créé l'âme américaine. Je les ai conduits à travers le Paris des martyrs. Nous avons visité ensemble le Palais de justice, la *Tour bon bec,* aujourd'hui vestiaire de la Cour de cassation, dont les murs ont retenti si souvent des cris des martyrs pour la foi.

Le docteur Baer Stoudt, le docteur Macfarland ont été les agents principaux des belles fêtes du Centenaire de New-York. Des cérémonies imposantes ont rappelé que Coligny a été le promoteur de l'établissement des Français en Caroline. On a rappelé le souvenir de Rigaud, de Laudonnière, qui auraient fait de l'Amérique une *nouvelle France,* s'ils n'avaient été trahis par la Cour de France elle-même. On a vu l'effigie du grand patriote sur une monnaie américaine, accollée à celle de son gendre, le prince d'Orange. Et la France officielle ne fut pas représentée à ces fêtes, tandis que la Belgique et les Pays-Bas avaient grand soin d'envoyer des délégués. Le président Doumergue a réparé cette erreur en recevant à Rambouillet nos amis d'Amérique.

A la Société d'Histoire, nos amis ont été salués par moi-même et par notre trésorier, M. H. de Peyster, descendant lui-même d'un des premiers fondateurs de New-York. Le pèlerinage américain s'est terminé par une visite à Noyon, où les amenait le souvenir de Calvin, et à Avesnes, lieu de naissance de Jessé de Forest. M. Jacques Pannier les accompagnait. Il a fait au théâtre d'Avesnes une conférence appréciée, où il a montré le motif religieux qui avait poussé vers une terre libre les pèlerins de 1624 et Jessé de Forest lui-même.

On voit que nos « vacances » mêmes ont été utilisées au profit de notre Société.

Hélas ! Elles ont été marquées aussi par deux grands deuils. Au cours de l'exercice, nous avions perdu déjà le général Nivelle, celui-là même qui avait si bien représenté la France aux Etats-Unis au lendemain de l'armistice. Au mois d'août, nous avons eu la douleur de perdre deux de nos membres les plus éminents par leur caractère et leurs travaux, M. Edouard Rott, membre correspondant de l'Institut et notre dévoué vice-président. Il fut suivi bientôt dans la mort par notre doyen, M. Rodolphe Reuss. C'était un ami, un sage mentor, un conseiller écouté, un historien de la plus haute valeur. A l'Institut, dont il était correspondant, à

l'Ecole des Hautes Etudes, en Sorbonne, où il professait, il représentait les qualités de conscience, d'information exacte et précise qui ont toujours caractérisé la science protestante. Nous renouvelons aux familles de nos chers collègues l'expression de notre profonde sympathie.

Il fallait combler ces vides et ceux qui s'étaient produits auparavant. C'est pourquoi nous avons appelé à siéger parmi nous : MM. de Billy, ministre plénipotentiaire ; A. Denfert-Rochereau ; le pasteur G. Jaulmes ; C. Jullian, de l'Académie française ; Chr. Pfister, doyen de la Faculté des lettres de Strasbourg ; Ch. Schmidt, archiviste aux Archives nationales ; Fr. de Witt-Guizot.

Le concours de ces nouveaux collègues nous sera fort utile pour continuer une œuvre rendue difficile par les circonstances d'après-guerre. Les dépenses qui ont grandi sans recettes correspondantes, l'augmentation redoutable des impôts, nous ont fait connaître le désagréable déficit. Il a fallu entamer, détruire notre fonds de réserve, c'est pourquoi nous crions : au secours !

Et puis, nous avons accepté une lourde responsabilité en achetant le terrain sur lequel se trouvait la maison natale de Calvin. Nous ne pouvions laisser cette terre sacrée pour le calvinisme mondial aux hasards d'une construction banale. Nous voulons y bâtir un édifice modeste, mais digne, à la mémoire du grand Français, du grand Picard, qui pleurait sur les ruines de sa cité, comme nous pleurons sur la destruction, autrement grave, amenée par la dernière guerre. Qui de vous, mesdames et messieurs, veut apporter sa pierre à la *Maison de Calvin* ? Qui de vous veut actuellement prendre sa part de notre dette ? Car nous nous sommes personnellement endettés en l'honneur de Calvin. Je dépose cette question sur vos consciences. Et je le fais avec foi. La vieille terre des Albigeois, des Vaudois, des huguenots, est une terre ardente et généreuse. J'ai la pleine confiance que le double appel que notre Société vous fait entendre pour son œuvre historique et pour la Maison de Calvin sera entendu de Montauban à Castres et à Mazamet, et de toutes les Eglises dont nous saluons ici les pasteurs et les représentants. J'ai dit.

ALLOCUTION DE M. LE PASTEUR PANNIER

Secrétaire de la Société

Les destinées d'une famille protestante originaire de Mazamet : les Garrigues (1).

« L'homme, disait Pascal, n'est produit que pour l'infinité. Il s'instruit sans cesse dans son progrès, car il tire avantage non seulement de sa propre expérience, mais encore de celle de ses prédécesseurs ; parce qu'il garde toujours dans sa mémoire les connaissances qu'il s'est une fois acquises, et que celles des anciens lui sont toujours présentes dans les livres qu'ils en ont laissés... Toute la suite des hommes, pendant le cours de tant de siècles, doit être considérée comme un même homme qui subsiste toujours et qui apprend continuellement (2). »

Puisse ce que Pascal disait du progrès dans la science être vrai du progrès dans la foi ! Puisse chaque génération conserver dans sa mémoire les exemples donnés par les générations précédentes, en sorte que toute la suite de l'Eglise, pendant le cours de tant de siècles, soit considérée comme un même chrétien qui subsiste toujours et qui apprend continuellement ! Puissent les protestants mazamétains de 1924 conserver dans leur mémoire les exemples des fidèles confesseurs de la foi qui les ont précédés, et l'Eglise de Mazamet subsister en apprenant continuellement !

C'est pour rappeler aux générations nouvelles les expériences des siècles passés que fut fondée, il y a soixante-douze ans, la *Société de l'Histoire du Protestantisme français*. Les hommes dont elle cherche à reconstituer la biographie ne sont pas considérés par elle comme des morts dont la poussière est ensevelie, inutile, à jamais : ce sont

(1) Les éléments de la présente notice ont été fournis à l'auteur par les livres et documents ci-après :

G. TOURNIER, *Histoire de l'Eglise réformée de Mazamet*, Paris, 1921, p. 70-71 ; Dr R. BÉRINGUIER, *Généalogies de la colonie française de Berlin*, Berlin, 1885, in-folio, p. 17 ; TOLLIN, *La colonie française de Magdebourg*, tome II, p. 419.

Arbre généalogique de la famille Garrigues, dressé à Copenhague, en mars 1924, par C. H. N. Garrigues, manuscrit aimablement communiqué par deux membres de la Société, MM. Hennings, de Copenhague, et Ph. Mieg, de Mulhouse.

(2) *Traité du Vide*.

des vivants dont l'action bienfaisante se fait sentir aujourd'hui encore, soit chez les arrière-petits-enfants rattachés par les liens du sang à ces glorieux ancêtres, soit chez tous les hommes appelés, par les liens de la foi, à ressentir encore le lointain contre-coup d'actes énergiques.

De cette actualité de nos recherches historiques, je donnerai un exemple choisi dans cette ville, partant de cette Eglise même de Mazamet pour faire le tour du monde, ouvrant avec vous des dossiers dont les premières feuilles jaunies datent du XVIIe siècle, et les dernières sont les pages de nos journaux quotidiens.

***

Il y avait, à Mazamet, au temps de Louis XIV, une famille de joailliers très habiles et très considérés, les *Garrigues*. *Pierre* Garrigues épousa *Esther Raynal*, d'une famille languedocienne, dont les deux branches ont eu deux devises également significatives : *Linea recta*, et *Domine probasti me*.

Suivre la ligne droite, sentir l'approbation divine, telles sont bien les maximes que vont suivre leurs descendants.

Fidèles membres de l'Eglise réformée, les Garrigues furent de ceux qui refusèrent de se convertir au catholicisme, après la révocation de l'Edit de Nantes. Ils préférèrent tout quitter : brillantes affaires, relations de famille et de société, le lieu de leur naissance, le doux ciel de France, plutôt que d'abandonner leur foi. Trois frères Garrigues, fils de Pierre, s'en vont bien loin d'ici.

L'organisateur de l'émigration, pour les réfugiés du Languedoc, fut le pasteur de Montpellier, *Gaultier de Saint-Blancard*. Il attira sur ses coreligionnaires la bienveillance du prince d'Orange et de l'Electeur de Brandebourg, l'un et l'autre descendants de l'amiral Coligny. Il est douloureux de penser que les pays étrangers profitèrent ainsi de tant de forces rejetées malgré elles par la mère-patrie, notamment des talents et des capitaux de maints commerçants et industriels qui étaient parmi les meilleurs de France ; pendant deux générations, ils gardèrent l'espoir d'y rester, lorsque le roi serait mieux informé de leur loyalisme et de leur résolution de se soumettre à tout, pourvu qu'on leur assurât la liberté de conscience et de culte.

A Magdebourg, les réfugiés de Mazamet et autres villes du Languedoc établirent des manufactures de draps, de serge, de droguets, d'étoffes de laine, de bas. D'autres cultivèrent le tabac. D'autres, comme les frères Garrigues, ouvrirent une boutique de joaillerie. Dès 1685, une Eglise

française est fondée. En 1688, Moïse Garrigues est inscrit comme bourgeois de Magdebourg ; en 1695, il devient ancien de l'Eglise. Son commerce prospère. Il prend pour associé son frère *Jacques,* puis son neveu, qui s'appelle comme lui *Moïse.* Celui-ci devient assesseur de la justice française. C'est donc un homme intègre, estimé de ses concitoyens et coreligionnaires. La famille fréquente la meilleure société. Une demoiselle Garrigues est en correspondance avec le célèbre poète de la *Messiade,* tant admirée par Mme de Staël, Klopstock.

Le fils de Moïse est conseiller du commerce et se marie en 1781. Près d'un siècle s'est déjà écoulé depuis que la famille a quitté Mazamet, et cependant les traditions françaises s'y maintiennent toujours ; les prénoms restent bien français, souvent empruntés à la liste de nos rois Bourbons. Antoine-Henri, fils de Moïse, épouse encore une femme aux nom et prénoms bien français, comme les siens : *Marie-Henriette-Suzanne du Vigneau,* d'une famille noble.

Antoine Garrigues est négociant à Halle. Une de ses sœurs épouse un pasteur, comme avait fait une de ses tantes.

Dans la génération suivante — la quatrième après l'exil — un de ses fils, *Jacques-Louis,* épouse une femme au nom danois, *Cecile Duntzfelt,* dont le père, négociant à Copenhague, est né aux Indes, à Négapatam ! Mais la mère, née à Copenhague, descend, comme les Garrigues, de réfugiés protestants français (1). Car *Marie-Henriette de Coninck* compte parmi ses ancêtres huguenots le célèbre officier et historien *Rapin-Thoyras.* (Une autre demoiselle de Coninck a épousé à Copenhague le jeune pasteur *Jean Monod* : plusieurs de leurs descendants, Ernest, Edouard, Emilien Monod, ont été pasteurs dans cette ville de Mazamet, c'est-à-dire — ils l'ignoraient peut-être — dans le lieu d'origine de leurs cousins Garrigues.)

Si le père de Mme Jacques Garrigues, et son grand-père, sont nés en Hollande, l'arrière-grand-père était né à Rouen, en 1660, l'arrière-grand'mère était née à Abbeville. Le *Bulletin,* cette année, a publié la touchante correspondance des deux fiancés, Frédéric de Coninck et Marie Camin, pendant que celle-ci était en prison, parce qu'elle n'avait pas voulu, après la Révocation, renier sa foi.

*
* *

Or, Jacques Garrigues et Cécile Duntzfelt, l'un et l'autre descendants de réfugiés qui avaient quitté Languedoc et

(1) Cette origine est marquée notamment par la présence d'une fleur de lys dans les armes de la famille.

Normandie, deux siècles auparavant, pour professer dans un autre pays d'Europe plus librement leur foi, s'expatrièrent à leur tour, au temps de la Révolution américaine et de la Révolution française, pour aller dans une autre partie du monde, où s'établissaient de nouvelles libertés. A la Havane, Garrigues fut consul général de Danemark, puis il se fixa aux Etats-Unis, récemment émancipés de la domination anglaise, dans cette cité de New-York, dont le berceau — Nouvelle-Avesnes — avait eu pour créateurs, dès 1624, d'autres réfugiés huguenots français.

A New-York est morte, en 1863, Cécile Garrigues. Leur fils *Rodolphe-Pierre* y fut libraire. Leur petite-fille est morte l'année dernière, mais de retour en Europe. Car qui avait-elle épousé ? Un homme dont vous avez lu souvent le nom dans les journaux depuis la guerre : professeur d'une science encyclopédique, patriote d'une ferveur inlassable, homme d'État d'une énergie admirable, diplomate d'une habileté consommée, l'une des plus grandes figures de l'histoire de tous les temps et de tous les pays, je veux dire le libérateur, fondateur et président à vie de la République Tchéco-Slovaque, *Thomas Masaryk.*

Ce matin, je citais quelques paroles prononcées il y a cinq siècles par le réformateur de la Bohême, Jean Huss : « Aimez la vérité, recherchez la vérité, défendez la vérité. » Peu de temps après, il mourait sur le bûcher, témoin fidèle jusqu'à la mort, martyr de la vérité qu'il avait aimée, recherchée, défendue pendant toute sa vie. Mais « la vérité est grande », dit l'adage antique, « et elle prévaudra » ! Les disciples de Jean Huss sont renforcés par ceux de Luther et de Calvin, car ils se reconnaissent les uns les autres comme des disciples du seul vrai Maître, Jésus-Christ. Deux siècles passent, et à la bataille de la Montagne blanche, en 1620, la cause du protestantisme tchèque paraît anéantie avec celle du roi de Bohême Frédéric V, prince palatin du Rhin, tout entouré de conseillers protestants français. Trois siècles passent encore : après la grande guerre, dans laquelle tant de nos fils et de nos frères de France ont donné leur vie pour les libertés du monde, en 1920, la liberté de conscience reparaît en Bohême, grâce à l'indomptable énergie de ce Thomas Masaryk qui, à son tour, s'est séparé de l'Eglise romaine, comme l'ont fait des centaines de mille Tchèques, pour se rallier à l'Eglise hussite.

Pendant son récent voyage à Paris, Masaryk s'est rendu à la maison où était mort, l'année précédente, son meilleur ami, un protestant français, membre de notre Comité d'histoire du protestantisme, le professeur Ernest Denis, un Languedocien, que les Tchèques honorent plus que ses pro-

pres compatriotes. Mais le conseiller le plus intime, le plus écouté du restaurateur des libertés de la Bohême a été sa femme, cette Charlotte Garrigues, en qui nous saluons avec émotion et respect la digne héritière du courage et de la foi des huguenots, ces Garrigues de Mazamet, ces Raynal languedociens, dont nous rappelions au début les fortes devises : « *Suivre la ligne droite* », « *Sentir l'approbation de Dieu,* — et *probasti me* implique aussi : *à travers les épreuves* ! »

Une fille de Charlotte Garrigues-Masaryk a été, au XXe siècle, l'un des chefs du mouvement des étudiantes chrétiennes. Le tableau généalogique d'où j'extrais la plupart de ces renseignements a été dressé en mars dernier, à Copenhague par un Danois qui porte encore dignement le nom de Garrigues ; il m'a été communiqué par un jeune Mulhousien qui descend aussi des Coninck.

« Bon sang ne peut mentir », disait le vieux proverbe français. Le sang huguenot des Garrigues l'a merveilleusement justifié. Nous venons de traverser quatre siècles, de parcourir une dizaine de pays, depuis la Montagne Noire jusqu'au delà des monts de Bohême, des bords de l'Elbe jusqu'au delà de l'Océan Indien, puis de l'Océan Atlantique ; nous sommes revenus en Europe : partout et toujours nous avons retrouvé les Garrigues laborieux et probes, cherchant dans les familles auxquelles ils s'allient le même amour de la liberté, surtout la même fidélité aux mêmes principes religieux. Pas une seul fois, nous n'avons rencontré un Garrigues qui ait abandonné l'Eglise réformée.

Lorsqu'ils cessent de respirer, à Magdebourg, sous le régime du caporalisme prussien, l'atmosphère de liberté qu'ils étaient, de si loin, venus y chercher, *ou plutôt y créer,* ils vont la chercher jusqu'en Amérique ; enfin cette liberté complète qu'ils estiment plus précieuse que tous les biens de ce monde : liberté civile, politique et religieuse, Charlotte Garrigues-Masaryk a la joie et la gloire de contribuer à la rendre, après trois siècles d'oppression, à la Bohême ressuscitée, à l'Eglise de Jean Huss.

*
* *

Le méreau de l'Eglise de Mazamet, au XVIIIe siècle, représentait un coq au milieu des étoiles (le coq ou *pullus* des armes d'Hautpoul). Par la voix des réfugiés huguenots, le coq de Mazamet a chanté sous tous les cieux l'hymne des saintes libertés. S'il se trouve ici un descendant des protestants d'autrefois qui porte encore leur nom, mais qui ait perdu leur foi ; s'il se trouve ici une âme qui traîne dans l'angoisse des ténèbres une vie pour laquelle l'étoile

de Bethléem ne brille plus, je souhaite qu'elle entende en cet instant le chant de ce coq, comme Pierre l'entendit après avoir renié Jésus-Christ, et que pour elle, comme pour Pierre, une nouvelle période de vie commence dans une clarté plus brillante que celle des étoiles, dans la lumière de l'Evangile qui a toujours et partout éclairé les Garrigues de Mazamet jusqu'aux extrémités de la terre.

Jacques PANNIER.



MÉREAU DE L'ÉGLISE DE MAZAMET (M), ET HAUTPOUL (H)
(*Cliché prêté par M. G. Tournier*

ALLOCUTION DE M. LE PROFESSEUR EMILE DOUMERGUE

Doyen honoraire de la Faculté libre de Théologie protestante de Montauban

La voix de nos pères.

Aucun membre de la Société de *l'histoire du protestantisme français* ne me démentira si j'émets l'opinion qu'un des meilleurs moyens, pour apprendre à connaître l'histoire, c'est d'écouter *la voix* des vieux manuscrits et des vieux monuments.

Je dis la « *voix* ». Quelqu'un contesterait-il l'éloquence des pages jaunies par le temps, et enfouies dans ce qu'on appelle la poussière des archives ?

Un jour, au cours de mes longues séances aux Archives de Genève, je lisais le procès-verbal d'une séance du Conseil de la Ville, procès-verbal rédigé par le secrétaire, selon la coutume d'alors, séance tenante, au fur et à mesure que la discussion se poursuivait. Tout à coup, un mot me fait tressauter. Il met à néant une des calomnies contre Calvin, calomnie répétée jusqu'à aujourd'hui, dans les ouvrages les plus savants. On dit que Calvin avait persécuté *Bourgeois*,

l'auteur des mélodies de nos Psaumes..., et le mot prouve que Calvin était accouru pour le défendre ! — Entre la scène et moi, pas d'intermédiaire. J'entendais, je voyais la vérité vraie.

Un autre jour, aux Archives de Montauban, je lisais le procès-verbal, écrit sur parchemin, le jour même de la pose de la première pierre du Collège de 1597, dont l'*Institut Jean Calvin* est l'héritier si légitime. Et mon émotion fut grande quand j'entendis les consuls proclamant la grande devise de l'éducation calviniste : « vrai moyen, disaient-ils, de conserver et de gouverner la république ». En 1597 !

Et la voix des pierres ?

Dans la Bible, nous lisons : « Que veulent dire ces pierres ? » « Les pierres crieront. » — Et, en effet, que ne m'ont-elles pas dit, les pierres, dans mes inoubliables pèlerinages à travers l'Allemagne, la Suisse et la France, dans *tous* les lieux (je dis *tous*), où ont vécu Luther, Zwingle et Calvin, depuis les chambres où ils sont nés, jusqu'aux lieux où ils sont morts ? — Dans ce cadre, toujours si intéressant, parfois si émouvant, toutes leurs existences, avec leurs détails, familiers ou dramatiques, sont peu à peu devenues pour moi réelles, précises, visibles, tangibles. Plus de vagues récits, des on-dit ! Désormais, je pouvais parler de ce que mes mains avaient touché, de ce que mes yeux avaient vu, de ce que mes oreilles avaient entendu... C'était une communion de tout mon être avec leur être tout entier, communion qui me faisait tour à tour tressaillir d'émotion, d'admiration ou d'édification.

Et c'est ainsi que la *voix même de nos Pères* m'a appris l'histoire de notre Protestantisme.

I

Ici une double objection nous amène au cœur même de notre sujet.

On nous dit : La voix des vieux manuscrits et des vieilles pierres n'est pas spécialement ni vraiment la *voix* de vos pères, puisque tous les historiens de toutes les histoires en peuvent entendre de pareilles, et puisque, après tout, ces *voix* ont beau être éloquentes, leur éloquence n'en est pas moins muette.

Soit. Mais voici : l'historien protestant entend des voix qu'aucun autre historien ne peut entendre, et des voix d'une sonorité admirable, non point par métaphore, mais en réalité. Oui, nous pouvons entendre les mots que nos pères ont prononcés, avec les mêmes syllabes et les mêmes sons : tan-

tôt lents et tantôt rapides, le tout avec une exactitude parfaite, absolue, *la vraie voix de nos pères.*

Il ne s'agit ni de prodige, ni de graphophone, ni de phonographe ; il s'agit des Psaumes.

Et que personne ici ne se hâte de dire : « Ah ! si c'est ainsi que vous l'entendez, les Psaumes sont des chansons. Et il n'y a pas de pays, de peuple, qui n'ait eu ses chansons ! » — Non ! Les Psaumes sont des chansons, mais des chansons *uniques.*

Ignoreriez-vous, par hasard, que, après la Bible, il n'y a pas eu, dans le monde, de livre aussi répandu que notre Psautier ? — que les adversaires, catholiques et luthériens, du calvinisme, attribuaient ses succès à nos psaumes, à ce qu'ils appelaient, avec colère et envie, la *Sirène du Calvinisme* ? — que les psaumes ont instruit, consolé, soutenu, enthousiasmé les paysans, les nobles, les fidèles, les pasteurs, dans les ateliers, dans les champs, dans les rues, dans les combats, au milieu des flammes des bûchers ? — que, dans les Cévennes, aux accents irrésistibles de nos Psaumes, s'est livrée la lutte de géants qui a fini par aboutir à la ruine du despotisme, et à l'avènement de la liberté, en 1789 ?

Et surtout ignoreriez-vous qu'avec nos Psaumes on peut écrire l'histoire de notre Eglise et la biographie de nos héros ? Tel Psaume a été chanté par tel protestant, tel jour, à tel moment, à tel endroit, dans telle circonstance. Tel Psaume a été entendu par Th. de Bèze, entrant, pour la première fois à Genève, et il ne l'oublia jamais ; — tel Psaume a été récité par lui sur son lit de mort. Tel Psaume a été chanté par nos premiers martyrs, ceux de Meaux. Tel Psaume a été chanté par cinq étudiants de Lausanne, allant au bûcher. Tel Psaume a été chanté par Lanoue, plaçant ses sentinelles. Tel Psaume a été chanté à Coutras par nos soldats qui, après s'être agenouillés, s'élançaient contre leurs ennemis. Tel Psaume a consolé Coligny, battu et blessé. Tel Psaume a été chanté au Pont-de-Monvert, par les Camisards, allant délivrer leurs frères, torturés dans les cachots de l'abbé du Chayla, et ce fut le signal de l'insurrection des Cévennes. Mais à quoi bon continuer ? on n'en finirait pas. On pourrait composer un calendrier historique, où tous les événements saillants de notre histoire, où les noms de tous les héros de la piété protestante seraient rappelés par le verset du Psaume qu'ils chantèrent ou entendirent chanter. Et même, il y a plus, beaucoup plus ! Les Psaumes ne nous rappellent pas seulement les actes héroïques, sublimes, d'une élite ; ils nous disent, avec leur accent incomparable, les sentiments les plus individuels, les plus

intimes, les plus profonds, les plus saints, de la foule anonyme de nos huguenots.

Ainsi, au sens le plus absolu des mots, le Psaume c'est bien la *voix de nos Pères*.

II

Alors la question se pose et s'impose : de cette voix, de ces Psaumes, qu'est-ce que le protestantisme a fait ?

Qu'a-t-il fait des *mots*, ces mots véritablement sacrés ? *Il les a changés*.

Je ne conteste pas que certains mots ont vieilli, ne sont plus compris, et doivent être modifiés. Mais avec quelle prudence ! Or, on a dépassé toutes les bornes de la plus téméraire imprudence.

Deux exemples seulement.

Dans le premier verset du Psaume 42 : « Comme un cerf altéré brame », l'un des chefs-d'œuvre de Bèze, il suffisait d'ajouter *une* lettre, je dis *une* lettre. On n'a respecté qu'un seul vers, sur huit ; on a changé plus de 20 mots ; on a supprimé la si poétique image du cerf « pourchassant le frais des eaux » ; et on a supprimé la géniale onomatopée, qui rendait sensible à l'oreille le cri rauque du cerf, brûlé par la soif :

Qui va toujours *criant, suivant*
Le *grand, le grand* Dieu *vivant...*

On a fait pire, si possible, pour un autre chef-d'œuvre de Bèze, le Psaume 68. Oui, on a osé porter une main sacrilège sur le *Psaume des batailles* !

Il n'était pas nécessaire de changer un seul mot. Pour le plaisir morbide de changer, on a changé « *soudainement* » en « *dans un moment* » : on a changé « *amas de fumée* » en « *épaisse fumée* » ; on a changé « *ainsi que* » en « *comme* ».

Puis, au lieu du renforcement énergique : « *Dieu les fera s'enfuir* », on a mis la plate répétition : « *le camp des ennemis fuira* », et « *on verra tout le camp s'enfuir* » ; — puis on a introduit une incorrection grammaticale, en enlevant son sujet au verbe *abandonner* ; et enfin on a transformé les propositions secondaires en propositions principales (désormais cinq au lieu de trois), ce qui arrête tout le mouvement et brise tout l'élan du Psaume.

Un vrai massacre !

2° Si de la poésie nous passons à la musique, nous constatons que, pour être d'une nature différente, les changements ne sont pas moins sensibles. Au contraire ! On n'a

pas, en général, modifié les notes (1), mais on a modifié le rythme, quelque chose comme si, avec les mêmes lettres, on avait composé d'autres mots.

On a supprimé les syncopes, dont les modulations caractérisaient le tiers de nos Psaumes.

On a introduit, dès la fin du XVIIIe siècle, les barres, ou bâtons, de mesure ; et on a bâtonné à tour de bras, mesurant les intervalles entre les barres, comme au centimètre, sans tenir compte de l'importance des mots, ce qui a donné à la phrase musicale quelque chose de coupé, de scandé, de saccadé.

Et surtout, au chant vif, rapide, alerte, on a substitué un chant monotone, lent, traînant, endormi et endormant, comme si, dans une mélodie actuelle, on remplaçait les croches et les noires par des blanches et des rondes !

Cela fait, on a inventé toutes les manières de mal chanter. Et, comme je doute fort que vous soyez disposés à accepter, les yeux fermés, mon jugement, je veux laisser parler la préface d'un Psautier de 1768, — Psautier qui, à ma grande joie, m'a été, par hasard, communiqué au cours de l'un de mes derniers voyages. Ce Psautier, dans sa remarquable préface, exprime, avec une exactitude absolue, les idées et les sentiments auxquels m'ont conduit mes études, surtout ces deux dernières années, et l'auteur de la préface était un Ancien de l'Eglise de La Rochelle, dont l'autorité était telle qu'on l'appelait le pape des protestants.

Il énumère ceux qui chantent uniquement pour le plaisir de l'harmonie ; ceux qui chantent sans aucune attention ; ceux qui chantent avec tant de froideur, qu'on sent leur indifférence pour les sentiments qu'ils expriment ; et il conclut : « *Ce n'est pas ainsi que chantaient nos pères* » ; d'autant plus que notre auteur oublie la partie la plus nombreuse de beaucoup de nos auditoires, celle qui ne chante pas du tout. Ah ! non, *ce n'est pas ainsi que chantaient nos pères* !

Et, finalement, par ennui et par ignorance, on a délaissé les Psaumes. Avec le Réveil, on les a remplacés par des cantiques, puis par des chants dits populaires, et, comme on a trouvé que ce n'était pas assez beau, on a introduit des chœurs, des chœurs payés, des exécutions chorales et même instrumentales.

C'est ainsi que, peu à peu, la grande *voix de nos Pères* s'est tue ; — quand elle ne s'est pas tue, elle n'a pas été entendue ou elle n'a pas été comprise.

(1) Sauf pour le Psaume 42 dont toutes les notes ont été égalisées, ce qui change, du tout au tout, la mélodie.

III

Toutefois, Messieurs, je ne voudrais pas que vous vous trompiez sur mes vraies sentiments. Je ne pense pas qu'il faille chanter uniquement des Psaumes. Saint Paul n'a-t-il pas dit : « Exhortez-vous les uns les autres par *des psaumes, des hymnes, des cantiques spirituels* (1) » ? Et il y a des cantiques fort beaux, si vous le voulez, tout à fait nécessaires.

Je ne pense pas davantage qu'il faille méconnaître la grande beauté du chant à plusieurs parties. On a prétendu que Calvin avait anathématisé l'harmonie : ce n'est pas vrai. Et je n'ai aucune objection à ce que, selon l'intention formelle de Goudimel, les admirables compositions de ce grand musicien servent à l'édification des fidèles, hors de l'Eglise ; même je n'ai aucune objection à ce que, dans l'Eglise, on organise tous les concerts spirituels que l'on voudra, Je parle uniquement de notre culte principal, de ce que nos pères appelaient *le prêche.*

Enfin, je n'ai garde d'oublier le lieu où je me trouve, siège de l'association du chant sacré ; et je sais très bien qu'en ce moment même, dans plusieurs Eglises de France et de Suisse, grâce à un très louable effort pour l'amélioration de ce chant sacré, il y a quelquefois un heureux renouveau du chant des Psaumes.

Mais précisément, tenant compte, autant que je le puis, de tous ces éléments, souvent contradictoires, entre certaines indifférences mortelles, et certaines préoccupations pas sans danger, j'estime que le moment psychologique est venu, où il faut faire résonner de nouveau la vraie *voix de nos pères,* non pas pour le seul plaisir des oreilles, et pour une belle jouissance musicale, mais, avant tout, et surtout, pour l'instruction et l'édification, pour la vie, plus ou moins menacée, de notre protestantisme.

IV

Comment donc chantaient nos pères ? c'est la dernière question. Et voici notre dernière réponse : *avec intelligence* ET *avec cœur,* AVEC INTELLIGENCE ET AVEC CŒUR.

Saint Paul, qui, sur ce point, comme sur tous les autres, a été le grand législateur de la Réforme française, a lui-même posé la règle d'or. A deux reprises, et presque dans les mêmes termes, aux Ephésiens (V, 19), et aux Colossiens (III, 16), il a expliqué que le chant des fidèles est un moyen

(1) Col. 3, 16.

« *d'enseignement et d'exhortation réciproques* » ; et qu'il faut chanter « de nos cœurs », — « avec grâce », ajoute-t-il dans l'un des deux passages.

Cette double règle, scandaleusement oubliée par l'Eglise du Moyen Age, a été rappelée et expliquée par Calvin, le plus fidèle disciple de saint Paul, dans sa fameuse préface à *La forme des prières et des chants ecclésiastiques.* « Les chansons spirituelles, dit-il, ne se peuvent bien chanter que de *cœur.* Or, le *cœur* requiert l'*intelligence.* En cela gît la différence entre le chant des hommes et celui des oiseaux. Car une linotte, un rossignol, un perroquet chanteront bien, mais ce sera sans entendre. Le propre don de l'homme est de chanter *sachant ce qu'il dit. Après l'intelligence doit suivre le cœur* et l'affection. »

Chanter, c'est parler. Que diriez-vous d'un homme qui parlerait sans comprendre ce qu'il dit ? Que diriez-vous d'un homme qui parlerait sans qu'on puisse comprendre ce qu'il dit ? — Et l'un va avec l'autre. — Il y a quelques semaines j'étais dans un temple, au parquet. Il y avait auprès de moi 3 ou 4 conseillers presbytéraux qui chantaient très fort, leur livre à la main. Et c'était très bien. Mais quand sont arrivés les chants spontanés, qui n'étaient pas ceux que l'on chante dans mon église habituelle, j'ai eu beau écouter de toutes mes oreilles, il m'a été impossible de rien comprendre, pas un mot !

Chanter, c'est parler : il faut donc *articuler* nettement, articuler *très nettement,* en donnant à la phrase, avec toute son intelligence et tout son cœur, son expression la plus expressive. Chanter, c'est parler, et parler comme chanter, ou chanter comme parler, c'est *dire* et *dire* bien.

Après saint Paul et Calvin, laissez-moi avoir recours une dernière fois à mon Psautier de 1768. Il achèvera de vous dire admirablement et exactement ce que je pense.

« La partie principale, dit-il, dont on doit s'occuper, c'est *de bien entendre le sens* du Psaume que l'on chante, et de revêtir les sentiments de dévotion qui y sont exprimés. Pour y parvenir, il faudrait lire un Psaume avant de le chanter, en étudiant le sens, examiner les sentiments de piété que le prophète a voulu manifester... ; les rapports qu'ils peuvent avoir avec ceux dont nous devons être animés, dans les circonstances où nous nous trouvons. »

Et notre Psautier de 1768 conclut :

« *Chantons d'esprit,* c'est-à-dire *avec intelligence,* et de manière que *non seulement nous entendions nous-mêmes ce que nous chantons,* mais encore *que ceux qui entendent les accents de notre voix et de notre cantique puissent comprendre ce que nous disons.*

» *Et chantons de cœur,* c'est-à-dire avec une véritable dévotion et une sincère piété, car ces divins cantiques n'ont pas été faits pour plaire seulement à nos oreilles, mais pour élever notre âme, pour exciter notre zèle, pour fortifier notre foi, pour soutenir notre espérance, et voilà le vrai moyen de rendre notre chant agréable à Dieu. » (Je me permets d'ajouter : et aux hommes.)

C'est ce chant de l'intelligence et du cœur, — c'est ce Psaume qui est *la voix de nos pères.*

Dans le culte catholique, il y avait des sermons que le fidèle écoutait ; il y avait la messe et les liturgies, que le fidèle écoutait. Dans le culte catholique le prêtre parlait, le fidèle se taisait.

Alors, la *voix de nos pères* s'éleva : le Psaume, chanté par *toute* l'assemblée. Le fidèle parlait, *tous* les fidèles ; ce fut le culte protestant !

Aujourd'hui, sont-ils donc protestants les fidèles qui ne savent pas les Psaumes par cœur, et n'ont pas de Psautier pour savoir ce que l'on chante ?

Sont-ils protestants les fidèles qui n'ouvrent pas la bouche pendant que l'assemblée chante, dont l'intelligence est aussi distraite que le cœur est absent ?

Nos pères ont-ils acquis, au prix de tous les supplices et de toutes les morts, le droit de chanter, *tous,* d'avoir leur part dans le culte *tous,* pour que les fils ne chantent pas, et renoncent à leur part dans le culte ?

Il n'y a pas longtemps, dans une certaine solennité, à laquelle assistaient les autorités, et des catholiques, une église protestante n'a rien trouvé de mieux que de faire venir, du Conservatoire de Paris, un artiste qui a chanté un splendide solo.

Oh ! ne souffrons pas cette transformation du culte de nos pères ! Dans le culte protestant, c'est *toute* l'assemblée qui chante, et cet unisson de toutes les intelligences et de *tous* les cœurs est plus original et plus magnifique que le plus magnifique solo.

Ayons honte enfin d'un chant maigre, grêle, hésitant, traînant, aussi dépourvu d'intelligence que d'harmonie, et d'où la beauté est aussi absente que le cœur. Et que, de nouveau, la *voix de nos pères* retentisse, pleine, sonore, claire, émue et émouvante, disant au Père dans le ciel, et aux frères dans le temple, — *d'intelligence à intelligence et de cœur à cœur,* — le repentir, la tristesse, les désirs, l'espérance, l'amour, toute la foi de la vieille âme de nos pères, les huguenots. Huguenots, nous aussi, leurs fils, de nouveau et toujours.

J'ai dit. Emile DOUMERGUE.

APPENDICE

I

Psaume 42

Texte de Bèze :

Ainsi qu'on voit le cerf bruire
Pourchassant le frais des eaux,
Ainsi mon cœur, qui soupire,
Seigneur, après tes ruisseaux,
Va toujours criant, suivant
Le grand, le grand Dieu vivant.
Hélas ! donque quand sera-ce
Que verrai de Dieu la face.

Texte revisé par Conrart :

Comme un cerf altéré brame
Après le courant des eaux,
Ainsi soupire mon âme
Seigneur, après tes ruisseaux.
Elle a soif du Dieu vivant,
Et s'écrie en le suivant :
O mon Dieu, quand donc sera-ce
Que mes yeux verront ta face ?

II

Psaume des batailles

Texte de Béze :

Que Dieu se montre seulement
Et on verra soudainement
Abandonner la place,
Le camp des ennemis épars,
Et ses haineux de toutes parts
Fuir devant sa face.
Dieu les fera tous s'enfuir,
Ainsi qu'on voit s'évanouir
Un amas de fumée.
Comme la cire auprès du feu,
Ainsi des méchants devant Dieu
La force est consumée.

Le texte original de l'édition de 1563 a un point à la fin du troisième vers. C'est évidemment une faute du typographe, car alors les trois vers, qui suivent le point, formeraient une phrase sans verbe ! Le verbe est « verra », qui est avant le point.

Texte revisé par Conrart :

Que Dieu se montre seulement
Et l'on verra dans un moment
Abandonner la place.
Le camp des ennemis épars,
Epouvanté, de toutes parts,
Fuira devant sa face.
On verra tout ce camp s'enfuir
Comme l'on voit s'évanouir
Une épaisse fumée.
Comme la cire fond au feu,
Ainsi des méchants devant Dieu
La force est consumée.

III

En 1877, à Paris, chez J. Bonhoure et Cie, libraires-éditeurs, 48, rue de Lille, a paru un « *Livre de Cantiques,* à l'usage des Eglises évangéliques de France ».

Ce n'est plus un volume intitulé *Psaumes et Cantiques,* c'est un volume intitulé *Livres de Cantiques* : le mot Psaume a disparu.

Il y a des Psaumes, mais ils sont intitulés Cantiques, et mêlés aux autres. Le Psaume 42 est devenu le Cantique 91, et le Psaume des Batailles devenu le Cantique 190 (en dessous, en caractères presque imperceptibles, il y a : Psaume 42, Psaume 68).

Les textes ont été profondément revisés. Voici ce qu'est devenu le premier verset du Psaume 68. Au lieu de :

Et l'on verra soudainement
Abandonner la place
Le camp des ennemis épars,
Et ses haineux de toutes parts
Fuir devant sa face.
Dieu les fera tous s'enfuir.

Les reviseurs disent :

Et l'ennemi dans un moment
Devra laisser la place.
Bientôt ses *bataillons* épars,
Vaincus, fuiront de toutes parts,
Seigneur, devant ta face,
On verra leurs rangs *s'éclaircir.*

ALLOCUTION DE M. LE PASTEUR BOURCHENIN

Ancien Président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne

Trois lettres relatives à Daniel Encontre (1815-1818) et la Terreur blanche à Nîmes et Montauban

Aux voix que vient d'évoquer M. le doyen Doumergue, M. le pasteur Bourchenin en joindra une autre encore, unie au passé par les liens du sang, car il est le descendant d'un pasteur des Eglises sous la Croix, *Pierre Encontre*. Le fils de celui-ci, Daniel Encontre, fut tour à tour doyen de la Faculté des sciences de Montpellier, puis professeur à la Faculté de théologie de Montauban, où il fut installé en janvier 1815 (1). C'était le moment où la *Terreur blanche* sévissait à Nîmes : il y est fait allusion dans une lettre prudemment adressée, sans signature et sans adresse, par D. Encontre à Juillerat, pasteur à Nîmes. Conservée dans sa famille, cette lettre est communiquée à l'assemblée ; elle est, d'après une annotation de Juillerat, de « mai 1815 » :

« Il me semble, mon bien cher frère, que, quoique le temps soit toujours nébuleux, l'orage s'est un peu éloigné de nous, que les chemins sont ouverts, que les lettres risquent un peu moins d'être interceptées, que les communications réciproques peuvent reprendre leur cours, et qu'en vous donnant de mes nouvelles je ne tarderai pas à recevoir des vôtres, dont j'ai grand besoin. La révolution qui vient de s'opérer a nécessairement changé les calculs, les projets, les espérances, les fortunes, mais elle n'a pas changé les cœurs, surtout les nôtres, car nous avons tâché de les donner à un même maître, et Celui-là ne sera pas détrôné.

Il me tarde infiniment de savoir comment se trouve Madame, après les cruelles épreuves par lesquelles vous avez passé. Si je ne me trompe, son terme ne doit pas être bien éloigné. Puissiez-vous, en me répondant, m'annoncer sa prompte et heureuse délivrance.

Je suis également impatient d'apprendre quelque chose de ce qui intéresse la famille C. D. L. (2). Monsieur est-il toujours à

(1) Cf. *France prot.*, 2e éd., t. VI, col. 14.

(2) *M. Chabaud de Latour* (Antoine), fut membre du Consistoire de Nîmes, de 1803 à 1832 (*France prot.*, 2e édit., t. III, col. 981). Son fils, devenu général, disait un jour à M. Bourchenin qu'il avait dû aux leçons de Daniel Encontre de pouvoir entrer à l'Ecole polytechnique en 1820 et d'en sortir *premier*.

Paris ? N'a-t-il aucune inquiétude sur l'entreprise littéraire d'où dépend une partie de sa fortune ? Madame et Mademoiselle sont-elles à la campagne, ou auprès de vous ? Quelle détermination prend-on pour le grand jeune homme et pour le petit ?

Veuillez me dire encore si M. G. (1) n'a pas perdu sa place par la chute de l'abbé de M. (2).

Les circonstances paraissent favorables pour l'ouvrage périodique dont vous me parliez la dernière fois. La liberté indéfinie de la presse ! Soyez convaincu que, tôt ou tard, cette liberté sera plus ou moins restreinte. Mais si les premiers numéros ont paru, si l'établissement est une fois formé, avant qu'on n'élude la loi par une série d'articles additionnels, les difficultés à vaincre seront beaucoup moindres qu'elles ne le seraient si nous n'avions pas encore commencé. J'ai éprouvé ici... [*Viennent ensuite, après cette phrase interrompue, quelques lignes en écriture serrée jusqu'au bas de la page unique* :] Votre lettre arrive et vous m'avez prévenu, Dieu soit béni des bonnes nouvelles qu'elle renferme ! Nous formons les plus tendres vœux pour la conservation du cher petit Paul (3) et de la chère petite Marie, pour les heureuses relevailles de Madame, et pour la continuation du repos dont vous jouissez après de si longues épreuves. Les nôtres ont été un peu moins rudes. Ma famille a été très heureusement préservée de la peur, tandis que d'autres s'y livraient d'une manière à la fois ridicule et déplorable (4). Mon fils se porte bien, ma femme ne va pas mal, à quelques douleurs près. Quant à moi, je reprends un peu de force, et le lait d'ânesse me fait du bien. Ne pourriez-vous pas venir cette année assister à la consécration de nos candidats ? Il est bien important de donner la plus grande solennité à cette cérémonie. Nous ne sommes pas encore logés comme nous espérons l'être. Mais il y a toujours ici un lit pour vous. Trois jours pour venir (5), quatre pour rester, trois pour retourner. Voilà tout. Le sacrifice se réduit à dix jours, et ce sacrifice est peut-être nécessaire dans les circonstances actuelles.

Adieu, mon bien cher frère, j'ai besoin de toute [*déchirure*].

... suivante pour Madame Chabaud.

... je vous prie auprès de Madame Guizot et de Mr Rolland.

(1) *Guizot.*

(2) *Montesquiou.*

(3) Futur membre du Consistoire de Paris.

(4) Il y eut à Montauban une panique épouvantable qui se trouva, alors, injustifiée, mais lors de la seconde Restauration (voir *Bulletin*, 1910, p. 511 sq.), la même menace faillit se réaliser ; on parla de massacrer professeurs et étudiants de la Faculté de théologie.

(5) M. le doyen Bruston a entendu le professeur Jalaguier, étudiant à Montauban précisément vers 1817, raconter que lui et ses camarades du Gard faisaient à pied le trajet depuis là-bas jusqu'à la Faculté. M. Bruston lui-même est venu en 1854 de Cette à Toulouse par le bateau-poste que des chevaux hâlaient tout le long du canal du Midi, pendant plus de 24 heures. On couchait à Toulouse et venait ensuite par la diligence jusqu'à Montauban (N. D. L. R.).

Lettre du pasteur Juillerat à D. Encontre

Monsieur,
Monsieur D. Encontre,
à la Faculté de théologie
Montauban,
Tarn-et-Garonne (1).

Nîmes, le 22 novembre 1815.

Nous recevons la lettre que Madame Encontre et vous avez bien voulu nous faire parvenir sous l'adresse de notre Roi (2). Combien je regrette de n'avoir pu tranquilliser plus tôt votre amitié sur notre état actuel ! Je me hâte de vous dire qu'il ne nous est rien arrivé de fâcheux depuis le 12. Au moment où l'on s'y attendait le moins, le prince a reparu (3). Il était, dit-on, aux portes de Toulouse quand il apprit les attentats commis depuis son départ. Il en a paru très fâché. Le surlendemain de son arrivée, notre président et mons[r] Rol. [land] ont été demandés à la Préfecture où ils ont eu un entretien du prince qui leur a dit qu'il revenait pour faire exécuter la loi et la volonté du roi, qu'il était là pour faire ouvrir nos temples. Il avait pensé que nous en ouvririons la veille, qui était le jeudi : en conséquence, il avait fait mettre sous les armes toutes les troupes qui se trouvaient ici. Lui-même devait monter à cheval et se tenir dans les environs du temple. Mais nous ne fûmes pas assez mal avisés que d'accepter et nous reposer sur toutes ces démonstrations. Nous connaissons trop nos ennemis, l'extrême dépravation et le fanatisme affreux de la population catholique de ces contrées et de cette ville, pour croire que la volonté et la personne même du prince en fussent respectées, et n'être pas assurés qu'on ferait naître quelque incident qui servirait de prétexte à un massacre général des protestants. Cette populace corrompue et fanatique tenait des propos exécrables sur le compte du prince. Nous dîmes que nous aimions mieux suspendre encore notre culte que de compromettre notre troupeau et l'autorité. Ce fut le lendemain que ces Messieurs furent admis devant le prince. Il leur offrait de protéger nos temples le dimanche, mais il céda à leurs représentations. Ces messieurs lui demandèrent la permission de lui adresser un mémoire à Toulouse, ce à quoi il a consenti, mais en prenant un air un peu sérieux. J'avais, dès le mercredi, rédigé un projet d'adresse où, en lui faisant un tableau rapide des attentats du 12, je lui représentais les dangers d'ouvrir nos temples avant qu'on eût pu prendre de grandes mesures de sûreté. Cette adresse est restée dans mon

(1) En travers de cette adresse, on lit : « Il ne faut pas changer l'adresse que vous savez, quoique j'aie changé de demeure.

(2) *Rolland* (voir la lettre précédente), membre de l'Eglise de Nîmes.

(3) Le duc d'Angoulême, venu une première fois déjà pour apaiser les troubles. Le caractère de ce prince n'était fait pour inspirer pleine confiance ni aux protestants ni aux catholiques nîmois.

bureau. On a l'air de prendre quelques mesures pour le rétablissement de la tranquillité. Mais ce ne sont que des démonstrations vaines. Le fait est que les voleurs et les assassins sont toujours impunis et toujours armés, et toujours employez. Sans doute que l'on croit avoir besoin d'eux. Ils ont juré de ne pas se laisser désarmer. On les craint, on les ménage. Le peuple ne veut pas souffrir que nous célébrions notre Culte. On parlait de nous donner un vieux bâtiment ruiné, situé hors de la ville : aussitôt la foule s'y porta avec ses menaces ordinaires. Votre ami n'ose plus guère sortir. Cependant sa présence est encore utile. Il administre le Baptême, célèbre des mariages, console quelques-uns de nos frères et les assiste au lit de mort des secours de la religion. Il ne va plus toutefois dans certains quartiers. Voilà ce qui le retient encore.

Le prince est allé faire un voyage en Dauphiné, à ce qu'on dit. On l'attend pour après-demain.

Notre Consistoire est réduit à deux ou trois anciens et cinq ou six Diacres. La mort nous en a enlevé plusieurs. Les malheurs de notre ville ont hâté leur fin. Cette belle et florissante Eglise s'anéantit. Que les voies de Dieu sont impénétrables ! Les misères des tristes restes de notre troupeau vont toujours croissant. L'autorité prend des mesures qu'elle peut croire prudentes, mais qui sont oppressives. Les réfugiés Nîmois sont obligés de se munir d'un certificat de la ville pour pouvoir encore résider dans la Vaunage et les Cévennes, et on leur refuse ces certificats. On refuse des passeports à ceux qui voudraient quitter une ville où on les persécute, où on leur défend de gagner leur vie, où on les maltraite et on les égorge. Et nous apprenons que, dans bien des endroits, chez des protestants même, on ne veut pas croire à nos malheurs !

Cher ami, quoi, vous avez encore à vous plaindre de votre santé ! Soignez-la, reposez-vous. Tâchez de vous bien rétablir, au nom de Dieu. Tâchez de conserver une santé si précieuse, si importante pour vos amis et pour l'Eglise. Votre devoir, croyez-moi, est bien moins de donner des leçons que de vous conserver pour le bien public, et surtout dans des circonstances comme celles où nous sommes.

Que Mad. Encontre nous permette de lui exprimer, ainsi qu'à vous, notre profonde gratitude pour les offres fraternelles que vous nous faites. Ah, sans doute, nous avons besoin de respirer un meilleur air et de voir des amis tels que vous ! Voilà plus de quatre mois que nous n'avons osé mettre le pied dans la campagne, ni même à la promenade de la ville. Et pourtant une nourrice a besoin de faire de l'exercice. Nos enfans, grâce au Seigneur, se portent bien. Mille amitiés à M. Encontre fils. Nous vous saluons et vous remercions du fond du cœur.

La santé d'Encontre, pour laquelle Juillerat formulait des vœux ardents, devait s'altérer bientôt gravement. Devenu doyen en 1816, moins de deux ans ne s'étaient pas écoulés qu'il était forcé de quitter Montauban et de se réfugier à Montpellier pour y mourir (1818).

Le pasteur Gachon écrivit alors à la famille les condoléances que voici :

Monsieur Lissignol, pasteur,
pour remettre s. l. p. à Madame Encontre
née Girod,
Grand'rue, maison Viala,
Montpellier.

Mazères, 28 septembre 1818.

Très chère famille Encontre,

J'étais en peine de savoir de quelle manière M. Encontre auroit fait son voyage, je prenois des informations sans succès, j'attendois des lettres, lorsque j'ai appris par M. Mérillat, le décès de notre bien-aimé Doyen. Cette nouvelle m'a bouleversé ainsi que ma femme et les jeunes Villaret (1) et Boissier (2), qui sont actuellement à la maison. Je me représente le deuil où l'épouse, le fils, le frère, la sœur, les amis du bas et du haut Languedoc sont plongés ! Dieu fasse la grâce à la pauvre Faculté de ne pas retomber dans le cahos [*sic*] d'où elle étoit sortie, etc.

J'ai appris que Mr Encontre fils a été nommé à la place de professeur. Cette nomination m'est d'autant plus agréable que j'espère qu'il sera dans la main de Dieu un instrument béni pour le bien de la Faculté. Je l'en félicite.

Certes le positivisme mondial a eu raison de saluer en la personne de D. Encontre un des savants les plus éminents de l'époque. Il a retenu la part scientifique de son œuvre et vu en lui le génie encyclopédique qui était son principal caractère, génie auquel Aug. Comte a rendu un si bel hommage dans la préface du tome I de sa *Synthèse religieuse*, ouvrage dédié par lui à l'homme qui avait éveillé sa vocation et déterminé le développement ultérieur de sa pensée. On comprend qu'au Temple de l'Humanité de Rio-de-Janeiro une des salles porte le nom de Daniel Encontre. Mais on comprend aussi que nous, protestants français, nous retenions une autre part, que nous ne céderons pas : celle de la foi, de la piété, de l'édification. Et je crois bien que Jésus, s'il revenait au milieu de nous, l'aurait appelée la bonne, la meilleure part.

D. BOURCHENIN.

(1) Plus tard pasteur à Bordeaux.
(2) Plus tard pasteur méthodiste.

Exposition de livres, manuscrits, objets divers concernant l'histoire du protestantisme, organisée à l'Oratoire de Mazamet le 26 octobre 1924 par M. Gaston Tournier

Bible du XVIIe siècle, ayant séjourné 200 ans dans un mur, à Hautpoul, et récemment mise à jour par une démolition (Collection de M. Ch. Bénézech).

Deux registres de l'ancien état civil protestant, XVIIe et XVIIIe siècles (Mairie de Mazamet).

Certificats de baptêmes et mariages au Désert, concernant la famille *Rives* (M. Maurice Rives).

Portrait (peinture) de *Job Jaffard*, pasteur à Mazamet (1774-1794). — Certificat de civisme de Job Jaffard (Eglise Réformée Nationale).

Deux coupes de communion du Désert, démontables (Mme Eugène Guiraud).

Affiche : jugement pour l'assemblée du Vintrou, 1745 (Musée du Désert).

Edition hollandaise de la gravure « *La malheureuse famille Calas* ». — Documents divers sur Mazamet au XVIIIe siècle (M. le professeur Galland).

Pendule provenant du temple de Montredon (XVIIe siècle). — Diverses ordonnances contre les Nouveaux Catholiques. — Affiche : jugement pour l'assemblée de Calmon (1697). — Etat des enfans N. C. du pont de l'Arn (1739). — Livre de Raison de la famille *Laroque d'Olès*. — Manuscrit des Mémoires sur les guerres de Rohan, par Laroque d'Olès (M. Jean Loup).

Gravure coloriée du Décalogue, provenant d'un temple du XVIIe siècle. — Ancienne vue de la Tour de Constance. — Gravure (avant la lettre) : « L'Assemblée de Lèques ». — Estampes : *La malheureuse famille Calas*. — *Les adieux de Calas à sa famille*. — Cinquante-deux psaumes de Marot, édition 1545. — Psautiers de 1564 et de 1565 ; divers psautiers du XVIIe siècle, reliés en maroquin. — Autographe de *Pierre Tournier*, réfugié à Genève, 1700. — Plats de communion et de quête, XVIIIe siècle. — Portrait de Rabaut Saint-Etienne. — *Les Héros de la Ligue*, 1691, ouvrage rare. — *La Vérité de la religion chrétienne*, d'Abadie, exemplaire ayant appartenu à Colbert ; maroquin armoiré (Collection de M. Gaston Tournier).

L'AFFAIRE CALAS (1)

Jean, dernier fils d'un chirurgien, *Jean Calas* et d'*Anne Vignevielle,* naquit à La Cabarède, commune de Saint-Amans-Soult, dans le Tarn, le 19 mars 1698. Tous les protestants restés en France après 1685, passant pour avoir abjuré leur religion, et leurs enfants étant obligatoirement baptisés par des prêtres, les Calas, officiellement, étaient catholiques. Mais la plupart de ces nouveaux convertis qui n'avaient pu se résoudre à quitter leur patrie, considéraient comme nuls les actes de catholicité à eux imposés, et continuaient à pratiquer secrètement la religion de leurs pères.

Etabli à Toulouse, vers 1721, comme marchand lingier, Jean Calas alla en 1731 à Paris, épouser, peut-être à l'ambassade de Hollande, une jeune fille d'une famille *Cabibel,* de Mazamet, déjà alliée à la sienne, dont cinq frères s'étaient, après la Révocation, réfugiés à l'étranger. *Anne-Rose* Cabibel était la petite-fille d'un de ces cinq frères, *Pierre,* qui avait été naturalisé anglais en 1688, et était devenu marchand de soie à Walbrook. C'était une femme distinguée,

(1) Je ne puis songer ici qu'à donner un aperçu très sommaire, mais aussi exact que possible, de l'affaire Calas à laquelle M. A. Coquerel fils a consacré, en 1869, un volume de 546 pages in-8° qui n'épuise pas la matière et dont certaines parties gagneraient à être reprises et complétées. J'ai d'ailleurs consacré dans le *Bulletin* de 1913, p. 150, plus de 20 pages aux thèses de MM. Labat et Faguet que M. Henri Robert a reprises à son compte dans une Conférence intitulée *Les semeurs d'idées, Voltaire défenseur de Calas* publiée dans *Conférencia* du 15 avril 1920 et reproduite dans un volume, *Grands procès de l'histoire,* paru en 1922. Je prends la liberté de renvoyer le lecteur à cet article qui renferme des textes que je ne reproduis pas ici. Je le prie, du même coup, de bien vouloir y corriger deux erreurs : Page 154, dernière ligne du texte, il faut lire, ce *troisième* fils. La page 164 est *à supprimer.* Je n'ai su que récemment, par M. Elie Galland, l'historien de Sirven qui prépare un livre sur Calas, et à qui je dois d'autres renseignements, que dans la phrase du commencement de cette page, le mot *enterrement* est une erreur de la copie de la procédure conservée à notre Bibliothèque : il faut lire *arrestation*, ce qui fait tomber toute l'argumentation de cette page. Voir aussi *Bull.* 1911, 62 et 264, *Le dernier descendant de Calas et la Convention*, et *Bull.* 1913, 257-273, *A propos de Calas, l'Histoire de l'estampe de Carmontelle.*

alliée à quelques-unes des meilleures familles du Haut-Languedoc (1).

Le nouveau ménage habitait, à Toulouse, au n° 16 de la rue des Filatiers, une maison dont le rez-de-chaussée, composé d'une boutique sur la rue et d'une arrière-boutique, servait de magasin, et était desservi à droite par un couloir au bout duquel un escalier conduisait au premier étage, où se trouvait l'appartement.

A l'époque (1761) où eut lieu la tragédie qui devint l'affaire Calas, le ménage se composait du père, de la mère, d'une servante catholique, nommée *Jeanne Viguier,* à leur service depuis 24 ans, et de six enfants, quatre fils : *Marc-Antoine, Pierre, Louis* et *Louis-Donat,* et deux filles : *Anne-Rose* et *Marie.* Bien que pratiquant, mais à domicile seulement, une religion qui exposait à la mort « *ceux qui seraient surpris accomplissant des exercices de culte autres que ceux de la religion catholique* », les Calas jouissaient d'une réputation de largeur. Ainsi, en 1735, un juge de Ferrières et d'Espérausses, Bonafous, catholique, voulant placer ses deux filles dans le couvent des religieuses de Notre-Dame de Toulouse, les confia à Calas, chez qui l'aînée passa, à diverses reprises, plusieurs mois, pour cause de maladie. « Tandis qu'elle y demeurait, dit-elle, elle y a rempli ses devoirs de catholicité et fait ses Pâques en l'année 1757 ; que le dit Calas la faisait accompagner dans toutes les églises par des personnes de confiance. »

*
* *

Un peu avant cette date de 1757, le troisième fils de Calas, *Louis,* circonvenu par Jeanne Viguier, qui l'avait élevé, et par l'abbé Durand, fils d'un perruquier qui habitait la maison contiguë à celle des Calas, se fit catholique. Ce jeune homme de 18 à 19 ans, obéissant sans doute à des conseils intéressés, confessa plus tard comment il tenta d'exploiter cet avantage. Il rédigea un placet dans lequel il demandait à l'intendant d'obtenir du roi l'ordre de le séquestrer, lui, son frère cadet et ses sœurs. Surpris et blâmé par son frère aîné, Marc-Antoine, à cause de son « ingratitude envers un père qui, écrivait-il lui-même, *ne me refusait rien pour mon avancement* » (2), il quitta la maison paternelle (3), et fit annoncer sa conversion à son père par un conseiller du Parlement, M. Delamotte, ami de sa famille, et qui, pour cette raison, plus tard, *ne fut jamais appelé en témoignage par ses confrères*. Jean Calas lui répondit : « *J'approuve la con-*

(1) On trouvera tous les renseignements généalogiques sur les *Calas* et les *Cabibel,* dans l'excellent volume de Gérard Dumons (capitaine Rey-Lescure) sur *Les réfugiés du Pays Castrais*, Mazamet, 1924.

(2) Voy. son *Mémoire justificatif.*

(3) Et ne fut nullement *chassé* comme l'affirme M. Henri Robert.

version de mon fils si elle est sincère », mais ne voulut pas régler sa pension si Louis persistait à rester à Toulouse, car il désirait qu'il fît son apprentissage à Nîmes, où se trouvait déjà le plus jeune fils Louis-Donat. Il finit néanmoins par céder, grâce à l'intermédiaire de M. de Crussol, archevêque de Toulouse, paya 600 livres pour des dettes contractées par Louis sans son consentement, — sans compter 400 livres déjà payées pour son apprentissage, — plus une pension annuelle de 100 livres (1).

Quand on prétend, comme M. Henri Robert, que, pendant les cinq années que dura cette négociation, Calas laissa son fils mourir de faim, on contredit l'affirmation du subdélégué de l'intendant Amblard, qui écrit, le 24 janvier 1761, *qu'à diverses reprises* (2), Louis reçut de son père 50 livres, sans compter l'argent que Jeanne Viguier confessa lui avoir remis de temps en temps (3). On oublie aussi que, puisque Jeanne Viguier professait librement sa religion, Louis Calas aurait pu tout aussi bien rester chez ses parents et aller à la messe avec la chère servante.

Ces faits, dont on a voulu tirer la preuve que Calas était un huguenot fanatique, prouvent, au contraire, que, si la loi l'obligeait à n'avoir pour domestique qu'une catholique bigote, il n'empêcha pas celle-ci de comploter avec un prêtre la conversion de son enfant. Il le lui reprocha si peu que, lorsque la justice demanda à Jeanne Viguier comment elle a pu rester 24 ans chez des personnes d'une religion opposée à la sienne, elle répondit que, « n'ayant jamais *été gênée en rien*, elle s'est bien trouvée de la condition », et contredit formellement ceux qui prétendaient avoir ouï dire que Calas maltraitait son fils à cause de sa conversion.

*
* *

Le fils aîné, Marc-Antoine, était né le 5 novembre 1732. Bien que baptisé catholique, il participa à la communion avec des protestants, à Nîmes, en 1755, et se conduisit dès lors toujours comme protestant. C'était lui qui faisait, en famille, la prière matin et soir, et, le dimanche, la lecture d'un sermon, de psaumes et de quelques chapitres de la Bible, jusqu'à la veille de sa mort (4). Il étudia le droit et

(1) Voy. entre autres, le témoignage de Mirepoix, du 11 octobre 1765.

(2) M. Henri Robert qui cite cette lettre d'Amblard, *y a supprimé les mots soulignés*.

(3) Dépositions de C. Caperan, 22 oct. 1761, de Jeanne Viguier, 1er nov 1761 et de Gleize, déc. 1761.

(4) Il semble qu'à Toulouse, les nouveaux convertis se réunissaient quelquefois pour célébrer leur culte, « chez le sieur Tissier », près de l'église des Grands Carmes (Déposition du frère Just, 2 nov. 1761). Jean Calas, toutefois, ainsi que cela ressort de ses déclarations, semblait blâmer les assemblées dites du Désert, parce qu'elles étaient sévèrement interdites, et n'admettre que le culte domestique.

obtint le titre de bachelier en droit le 18 mai 1759. Son but était de devenir avocat. Mais, pour cela, comme pour n'importe quelle situation officielle, il fallait un certificat de catholicité, ce qui prouve, pour le dire en passant, qu'en réalité les autorités ne considéraient pas qu'en obligeant les nouveaux convertis à faire baptiser leurs enfants par des prêtres, ils en faisaient des catholiques. Marc-Antoine songeait si peu à abandonner sa religion que c'est lui, comme je l'ai dit plus haut, qui, au témoignage de Louis, lui reprocha son odieuse conduite.

Il faut ajouter, toutefois, qu'il chercha à se procurer ce billet de confession, ou certificat de catholicité, que des nouveaux convertis, dans une situation analogue, avaient obtenu par complaisance ou pour de l'argent (1). C'est sans doute pour cela qu'il fréquentait les églises où plusieurs témoins affirmèrent, par la suite, l'avoir vu. L'exemple de son frère Louis, qui raconta partout que Marc-Antôine ne tarderait pas à l'imiter, contribua aussi à répandre le bruit qu'il voulait abjurer.

Ce qui est certain, c'est que la situation sans issue dans laquelle le plaçait une législation fanatique qui ne lui permettait de réaliser son rêve qu'au prix d'une apostasie, fit de lui un déclassé, un désœuvré et finalement un neurasthénique. Il se mit à fréquenter les cafés, à jouer, à dépenser au delà de ce que lui permettait sa condition, à imaginer toutes sortes de projets irréalisables, jusqu'à celui d'aller à Genève étudier la théologie, à déclamer des vers comme ceux-ci :

Aux ennuis condamné
Accablé du fardeau d'une tristesse extrême,
Réduit au sort affreux d'être à charge à moi- même
J'épargne aux yeux d'autrui l'objet fastidieux.
D'homme ennuyé partout et partout ennuyeux...
J'étais lassé de vivre et je brise ma chaîne...
Ma funeste existence est un poids qui m'accable...
Ce n'est point seulement insensibilité
Dégoût de l'univers à qui le sort me lie ;
C'est ennui de moi-même, et haine de ma vie,
C'est un brûlant désir d'anéantissement...

Bref, le 13 octobre 1761, vers 10 heures du soir, on le trouva étranglé dans la boutique de ses parents.

*
* *

Dans la journée, il avait aidé son père au magasin ; celui-ci l'avait chargé d'échanger des écus contre des louis. Marc-

(1) C'est ainsi qu'il s'adressa en vain à l'abbé Boyer, curé de la cathédrale qui le lui refusa par ce qu'il ne pouvait prouver qu'il s'était confessé. — C'est moyennant un certificat de complaisance que le père de Lavaysse était devenu avocat.

Antoine avait passé l'après-midi au dehors, et était rentré comme de coutume pour souper. Sa mère l'avait prié d'aller chercher du fromage de Roquefort, car, ce jour-là, par exception, le père Calas avait invité à souper un jeune Lavaysse, fils d'un avocat de Bordeaux, de passage à Toulouse. Les deux filles étant absentes, il n'y eut donc, à ce souper, outre les parents, que Marc-Antoine, son frère Jean-Pierre et Gaubert Lavaysse, âgé de 19 ans.

Immédiatement après souper, Marc-Antoine, qui n'avait guère pris part à la conversation, avait, comme d'habitude, quitté la maison, et on pensait qu'il était allé aux « Quatre Billards ». Vers 10 heures du soir Gaubert Lavaysse désirant se retirer, Madame Calas réveilla Jean-Pierre qui s'était assoupi sur une chaise, et le pria d'éclairer le jeune homme. Ils descendirent l'escalier, suivirent le couloir et trouvèrent ouverte, à droite, la porte du magasin. Pierre y vit avec effroi, suspendu entre les deux battants de la porte de l'arrière-boutique, le corps de son frère Marc-Antoine. Terrifié, il alla aussitôt appeler son père qui descendit en robe de chambre, se jeta sur son fils, le souleva, l'étendit sur le plancher et essaya de le ranimer, car le corps était encore chaud.

Jean-Pierre voulut alors se précipiter au dehors pour chercher du secours, mais son père le rappela et lui dit : « Ne vas pas répandre le bruit que ton frère s'est défait lui-même; *sauve au moins l'honneur de la famille* ». En même temps, il avait prié Lavaysse de remonter pour empêcher Madame Calas de descendre. Elle envoya Jeanne Viguier voir ce qui se passait, et, comme elle entendait celle-ci pousser un cri : « *Ah ! mon Diou, l'an tuas* (1) », elle descendit elle-même, se lamenta, remonta chercher de l'eau de Hongrie et revint se pencher sur le visage de son fils, qu'elle inonda de cette eau, s'imaginant pouvoir le ramener à la vie.

Pierre revint avec un nommé Gorsse, apprenti du chirurgien Camoire, qui n'était pas chez lui. Gorsse examina le cadavre, dit à la mère que ses efforts étaient inutiles, puisque son fils était mort ; ôtant sa cravate, il découvrit les traces de la corde, et déclara qu'il avait été étranglé.

Les paroles échappées à Jean-Pierre lorsqu'il découvrit le cadavre et appela son père, le cri poussé par Jeanne Viguier, les lamentations de Madame Calas, les sorties précipitées et répétées de Jean-Pierre, qui, après avoir amené Gorsse, était allé chercher un ami de la famille, nommé Cazeing, puis un homme de loi, tout cela avait attiré l'attention des passants et des voisins (2). Un rassemblement se

(1) Ce qui signifiait « ils l'ont tué » ou « on l'a tué ».

(2) « Les parents, avec d'autres personnes qu'il y avait chez eux, ayant crié à l'assassin, les gens qui s'y rendirent trouvèrent le mort », écrit un contemporain Pierre Barthès (*Revue hebdomadaire*, 11 oct. 1913, p. 190).

forma aussitôt devant la maison Calas. On apprit vaguement ce qui venait de s'y passer, on rapprocha tout naturellement cette mort violente des bruits déjà répandus que Marc-Antoine voulait se faire catholique. Comme il arrive toujours dans des cas semblables, ces bruits s'amplifièrent étrangement. On plaignit le sort de la victime qui n'avait point d'ennemis connus ; comme on avait fait croire à beaucoup de gens que Jean Calas avait maltraité son fils Louis, on prétendit qu'il avait étranglé Marc-Antoine.

Grâce à ceux qui avaient propagé la première calomnie, la seconde prit des proportions invraisemblables. On chuchotait que le meurtre de Marc-Antoine avait été comploté, décidé dans une réunion secrète des huguenots, *exhortés par leur discipline à mettre à mort les enfants qui abandonneraient leur foi,* et exécuté la veille du même jour où il devait faire sa première communion catholique (1).

Clausade, l'homme de loi que Jean-Pierre était allé chercher, lui ayant conseillé d'avertir la police, il y était allé et revenait avec un assesseur et le greffier des capitouls. Il trouva la porte de la maison gardée par 40 soldats du guet, et, à l'intérieur, un des capitouls, David de Beaudrigue. Celui-ci, impressionné par les bruits qui circulaient, — il avait été averti par deux commerçants du quartier, — était accouru et *n'avait accompli aucune des formalités que la loi prescrivait.* Il n'avait procédé à aucune enquête et n'avait même pas eu l'idée de dresser un procès-verbal, constatant l'état des lieux. Pendant que les médecins qu'il avait amenés examinaient le cadavre, il monta au premier étage où la famille était réunie, puis fit emmener à l'Hôtel de Ville, outre le cadavre, les Calas, père, mère et fils, la servante, Lavaysse et même l'ami de la famille, le fabricant Cazeing, qu'il affecta de prendre pour « une sorte d'abbé », et que d'ailleurs il dut aussitôt relâcher.

***

A l'Hôtel de Ville, David de Beaudrigue fit dresser, de ce qu'il venait de faire, un procès-verbal, constatant qu'avec le cadavre de Marc-Antoine, il avait fait transporter « son habit qui s'est trouvé sur le contoir du même magasin où le dit cadavre était étendu. Et, ayant fouillé les poches de sa

(1) Voy. la lettre adressée le lendemain, par le secrétaire de M. Amblard, subdélégué, à l'intendant M. de Saint-Priest (Coquerel, pièces justificatives n° 1, p. 337 de la 2e éd. de *Jean Calas*) et un grand nombre de dépositions. — Quant à la prétendue *justice protestante* à laquelle Me Faguet fait semblant de croire (*Bull.* 1913, 156) elle fut réfutée aussitôt par une brochure, *La Calomnie confondue ou mémoire dans lequel on réfute une nouvelle accusation intentée aux Protestants du Languedoc.* Cette brochure fut brûlée par arrêt du parlement de Toulouse du 6 mars 1762.

veste et de son habit, il si est trouvé son mouchoir d'indienne dans une des poches dud. habit, et dans les deux poches de la veste et de son habit il si est trouvé *plusieurs lettres et papiers inutiles* (1), et dans les poches de la culotte un canif et couteau à pliant ». Donc l'argent que Jean Calas avait confié à son fils avait été dissipé, et les papiers que renfermaient ses poches et où peut-être, sinon vraisemblablement, on eût trouvé la clef du mystère, *avaient été détruits par l'ordre de celui qui aurait dû scrupuleusement les faire inventorier.*

Aussitôt après avoir dressé ou fait dresser ce procès-verbal, daté du 13 octobre, bien qu'il fût probablement plus de minuit, David de Beaudrigue soumit les prévenus à un premier interrogatoire. Il suffit de lire attentivement le procès-verbal de cet interrogatoire pour comprendre le drame qui allait éclater.

En effet, Calas déclara qu'il avait trouvé « son fils étendu mort dans la boutique, la porte de la rue étant fermée ». C'était un demi-mensonge, puisqu'il l'avait bien trouvé mort, mais non étendu par terre, mensonge expliqué par la recommandation faite à Jean-Pierre de « sauver au moins l'honneur de la famille », c'est-à-dire d'*éviter que le cadavre du suicidé fût, aux termes de la loi, traîné sur une claie, le visage contre terre, sous les huées de la populace, pour être ensuite jeté à la voirie,* ignominieuse exécution qu'aurait sans doute aggravée le fait que les Calas étaient protestants.

D'autre part, la manière dont David de Beaudrigue cherche à déterminer l'origine du crime, prouve que son siège était fait :

Q. — Pourquoi, ayant vu ce spectacle, il n'a pas envoyé tout de suite avertir la justice ?

R. — Qu'il a envoyé chercher le Sr Clauzade pour donner avis aux magistrats du malheur qui venait de lui arriver.

Q. — S'il avoit aucun mécontentement dudit Marc-Antoine son fils.

R. — Qu'il n'avoit aucun sujet de se plaindre dudit Marc-Antoine son fils.

Q. — Si, depuis quelque temps, il ne *pressait et tourmentait* son fils au sujet de croyance, craignant qu'il ne se rendît catholique ?

R. — Et dénie l'interrogatoire...

Q. — S'il n'avoit *comploté dans sa famille, de se défaire dudit Marc-Antoine* puisque son fils cadet a trouvé, en descendant, la porte de la maison fermée ?

(1) On sait que presque toujours, les suicidés laissent quelques lignes expliquant leur résolution.

R. — Et dit qu'il ignore si la porte de la rue étoit ouverte ou fermée, lorsque son fils cadet est descendu et dénie le surplus de l'interrogatoire (1)...

Préoccupé, avant tout, de soustraire le cadavre au supplice infamant de la claie, Jean Calas, dans son trouble, n'avait pas réfléchi que sa fausse déclaration servirait à étayer la thèse de l'assassinat de Marc-Antoine par son père (2).

***

Comment expliquer, demandera peut-être quelqu'un, qu'on pût prêter à des gens inoffensifs, avec lesquels on était constamment en relations d'affaires, des sentiments aussi révoltants ?

Il faut se rappeler qu'à Toulouse, le souvenir des Albigeois était encore vivant, et que le massacre des huguenots en 1562 y était commémoré chaque année, le 17 mai, par une procession solennelle. De plus, un mois avant la découverte du cadavre de Marc-Antoine, le 14 septembre 1761, on avait arrêté, à Caussade, le pasteur du Désert, *François Rochette,* et, le surlendemain, trois gentilshommes verriers qui avaient tenté de le délivrer. Le Parlement venait de donner l'ordre, le 6 octobre, de les transférer de Montauban à Toulouse où ils allaient être condamnés à mort. Leur crime? Ils avaient été surpris « accomplissant des exercices de culte autres que ceux de la religion catholique ». Aux yeux d'un peuple ignorant et fanatisé, des gens qui, pour entendre prêcher l'Evangile, s'exposaient à la mort, comme jadis les Albigeois, les Vaudois, les prétendus sorciers, ces gens évidemment étaient capables de tout.

Cette opinion répandue, colportée sans relâche, dans les catéchismes et les confessionnaux, explique tout ce qui allait se passer au sujet des Calas. Un premier procès leur fut intenté par les capitouls. Le soir du 14 octobre, lorsque les prévenus n'étaient pas encore au secret, ils eurent la visite d'un avocat, Carrière, qui leur recommanda de ne pas se préoccuper de « l'honneur de la famille », mais de dire toute

(1) Voy. le reste de l'interrogatoire *Bull.* 1913, 158.

(2) Voici comment M. Henri Robert fait sienne l'opinion du capitoul : « N'est-ce point au cours d'une scène, causée par son dépit et sa colère de ne pouvoir empêcher cette nouvelle conversion qui allait lui entraîner des frais si vexants d'une nouvelle pension, que le père Calas aurait étranglé son fils ? » — L'éminent avocat se garde bien d'affirmer, car il serait bien embarrassé de prouver, et la colère de Calas et la résolution de son fils de se convertir. Quant à la suggestion gratuite que Calas aurait pu commettre un crime aussi monstrueux pour éviter une dépense bien inférieure à ce que lui coûtait l'oisiveté de son fils, il faut reconnaître qu'aucun des accusateurs de 1761 n'est descendu jusque là.

la vérité. Aussi, dès le lendemain, 15 octobre, ils avouèrent que Marc-Antoine avait été trouvé, non étendu par terre, mais pendu, et que son père, obéissant à une impulsion, hélas ! bien naturelle, l'avait dépendu et étendu sur le sol dans l'espoir de le faire revivre (1). A partir de ce jour, dans tous les interrogatoires et confrontations, jamais ils ne s'écartèrent de cet aveu, jamais on ne parvint à extorquer à aucun des accusés une parole, un geste autorisant l'hypothèse des accusateurs.

Mais David de Beaudrigue tenait à démontrer que Calas était bien l'assassin. C'est alors qu'il fit solennellement examiner les deux battants de la porte, la corde et le billot, traverse de bois, arrondie et aplatie à un bout, qui avait été posée sur les deux battants et qui soutenait la corde avec laquelle Marc-Antoine s'était pendu. On compara la longueur du cadavre, cinq pieds, quatre pouces, avec celle de la porte, et on conclut que Marc-Antoine n'avait pu, se tenant sur le plancher, se suspendre à cette hauteur.

Jamais on ne voulut admettre que, *puisqu'il y avait dans le magasin plusieurs escabeaux,* il suffisait qu'après être monté sur l'un d'entre eux, Marc-Antoine l'eût repoussé du pied, pour se trouver suspendu. Il y a mieux. Le lendemain du crime, devant les soldats de garde, la maison étant ouverte, des jeunes gens replacèrent le billot sur les battants et se pendirent à la corde avec les mains. Ils constatèrent, ce que contestaient les juges, que les battants restèrent immobiles et que treize bouts de ficelles jetés sur l'une des portes d'où on les prenait quand on en avait besoin, ne furent pas dérangés. N'importe quel juge, soucieux de découvrir la vérité, aurait fait renouveler cette expérience, qui a, du reste, été répétée et rigoureusement contrôlée en 1912, lorsque M. Faguet eût déclaré que l'hypothèse du suicide était ridicule »(2).

Puisqu'on prétendait que Jean Calas était l'assassin, il aurait fallu démontrer que cet homme de 63 ans était capable de soulever son fils de 29 ans, *de cinq pieds quatre pouces de taille,* et de lui passer la corde au cou sans qu'il résistât (3), puis de le pendre, sans se servir d'un escabeau, même avec l'aide de Jean-Pierre. Cela n'eût été possible que si Marc-Antoine l'y avait aidé. Ce qui est stupéfiant, c'est de voir un avocat d'assises comme M. Henri Robert, affirmer à son tour que l'hypothèse du suicide est inadmissible, et

(1) Voy. ce deuxième interrogatoire *Bull.* 1913, p. 160.
(2) Dans la Revue *Foi et Vie* du 16 avril 1912.
(3) Les chirurgiens qui examinèrent le cadavre constatèrent qu'en dehors de traces laissées par la corde, il n'y avait pas la moindre égratignure.

trouver que ces juges se prononcèrent en toute équité. S'il avait consulté les actes du procès, il y aurait vu que, dans une longue déposition, devant le Parlement, M. Henry Clerc, secrétaire de M. Tournier, avocat, déclara que l'hypothèse du suicide était admise par les chirurgiens et médecins qui avaient examiné le cadavre (1).

Bien plus, il est au moins étrange qu'au xxe siècle, un légiste puisse déclarer équitable une procédure dans laquelle le procureur, tout-puissant, n'appela que des témoins à charge, dont les témoignages étaient considérés comme probants, à moins que le témoin n'eût été récusé *d'avance*, où l'accusé ne pouvait citer aucun témoin à décharge, où il n'y eut ni audience publique, ni débat, ni plaidoiries, ni conseil ou avocat admis pour les accusés, où le procureur ne permit de faire la preuve pour aucun des onze faits présentés par Sudre, avocat des Calas.

Comment croire, enfin, à l'impartialité de M. Henri Robert lorsqu'on le voit, non seulement laisser entendre qu'une pareille procédure pût aboutir à un verdict inspiré par la justice, mais passer sous silence le rôle joué dans ce procès par le clergé toulousain, fulminant à trois reprises, les 18, 25 octobre et 8 novembre (2), dans toutes les églises, à la requête du procureur, un

Monitoire

1. Contre tous ceux qui sçauront, par ouy dire ou autrement, que le sr Marc-Antoine Calas ayné avoit renoncé à la religion prétendue réformée, dans laquelle il avoit reçu l'éducation ; qu'il assistoit aux cérémonies de l'Eglise catholique apostolique et romaine ; qu'il se présentoit au sacrement de pénitence, et qu'il devoit faire abjuration publique après le treize du présent mois d'octobre, et contre tous ceux que (à qui) Marc-Antoine avoit découvert sa résolution.

2. Contre tous ceux qui sçauront, par ouy dire ou autrement qu'à cause de ce changement de croyance, le Sr Marc--Antoine étoit menacé ou maltraité et regardé de mauvais œil dans sa maison, que la personne qui le menaçoit luy a dit que s'il faisoit l'abjuration publique, il n'auroit d'autre bourreau que luy.

3. Contre ceux quy sçavent, par ouy dire ou autrement, qu'une femme quy passe pour être attachée à l'hérésie, incitoit son mary à de pareilles menaces, et menaçoit elle-même Marc-Antoine Calas.

(1) « M. Saboureau, chirurgien, aurait dit à M. Piquet, étudiant en médecine, tenir des chirurgiens et médecins qui ont fait la vérification du cadavre, qu'il pourrait fort bien se faire que Calas et ceux qui étaient dans la maison pourraient être innocents ».

(2) Une quatrième fulmination eut lieu, à la requête du Parlement, le 13 décembre.

4. Contre tous ceux qui sçavent, par ouy dire ou autrement, que le treize du mois du courant, au matin, il se tint une délibération, dans une maison de la paroisse de la Daurade où la mort de Marc-Antoine Calas fut résolue ou conseillée ; et quy auront, le même matin, vu entrer ou sortir de ladite maison un certain nombre des dittes personnes.

5. Contre tous ceux quy sçavent, par ouy dire ou autrement, que le même jour, treizième du mois d'octobre, depuis l'entrée de la nuit jusques vers les dix heures, cette exécrable délibération fut exécutée en faisant mettre Marc-Antoine Calas à genoux, quy, par surprise ou de force, fut étranglé ou pendu, avec une corde à deux nœuds coulants ou baguelles, l'un pour étrangler et l'autre pour être arrettée à un billot servant à serrer les balles, au moyen desquels Marc-Antoine fut étranglé et mis à mort par suspension ou par torsion.

6. Contre tous ceux quy ont entendu une voix criant : A l'assassin ! et dessuite : Ah ! mon Dieu ! Que vous ai-je fait ? Faites-moi grâce ! La même voix étant devenue plaignante, et disant : ah ! mon Dieu ! ah ! mon Dieu !

7. Contre tous ceux auxquels Marc-Antoine Calas auroit communiqué les inquiétudes qu'il essuyoit dans sa maison, ce quy le rendoit triste et mélancolique (1).

8. Contre tous ceux quy sçavent qu'il arriva de Bordeaux, la veille du 13, un jeune homme de cette ville quy, n'ayant pas trouvé de chevaux pour aller joindre ses parents quy étoient à la campagne, ayant été arrêté à souper dans une maison, fut présent, consentant ou participant à l'action.

9. Contre tous ceux quy sçavent par ouy dire ou autrement, quy sont les auteurs, complices, fauteurs adhérents de ce crime quy est des plus détestables.

Enfin, contre tous sachants et non révélants les faits cy dessus, circonstances et dépendances (2).

***

Malgré ces injonctions répétées de révéler ce que l'accusation avait imaginé, personne ne put prouver, ni que Louis Calas avait été maltraité, ni que Marc-Antoine s'était confessé. Cela n'empêcha pas les capitouls de considérer comme des preuves les racontars les plus invraisemblables que répandent d'ailleurs encore aujourd'hui ceux qui croient aux immondes calomnies dont le *Catéchisme de Persévérance* de Mgr Gaume s'efforce de salir les réformateurs en particulier, et le protestantisme en général.

Le 8 novembre, Marc-Antoine fut solennellement enterré

(1) Ainsi le monitoire lui-même constate la tristesse de Marc Antoine, tristesse bien explicable, et qui ne suppose pas nécessairement des menaces de mort.

(2) Page 197 de la copie de la *Procédure de Calas*, msc. nº 342 *bis* de la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères.

en l'église Saint- Jacques de Toulouse, comme un martyr de la foi catholique (1).

Le 10 novembre 1761, le procureur Lagane conclut au supplice du père, de la mère de Calas, de Jean-Pierre, aux galères pour Lavaysse et à la prison pour Jeanne Viguier (2). Le 18, tous les capitouls n'osant pas endosser la sentence du procureur, six d'entre eux se mirent d'accord pour demander que les accusés soient soumis à la question ordinaire et extraordinaire ; le septième demanda que le procès soit fait au cadavre de Marc-Antoine. Le procureur en appelle *à minima*, au Parlement, auprès duquel les accusés à leur tour se pourvoient en appel.

Ils sont mis aux fers, un nouveau procès commence. Cent cinquante témoins, la plupart déjà interrogés par les capitouls, viennent répéter ou compléter, leurs dépositions. Pas une seule n'apporte de preuve directe ou indirecte du crime imputé à Jean Calas. Deux avocats, Me Beaux et Me Challier, attestèrent que Marc-Antoine avait dit qu'il ne ferait aucun acte de catholicité pour devenir avocat et enviait même le sort de François Rochette. Trente-deux autres certificats attestèrent la moralité des Calas.

Le 19 février 1762, une première satisfaction fut donnée au fanatisme clérical : Le prédicant François Rochette, jeune homme de 26 ans, fut pendu, et, après lui, les trois frères de Grenier, âgés de 33, 30 et 26 ans, coupables d'avoir voulu le délivrer, furent « décollés » sur un échafaud, place du Salin qui, depuis 84 ans, selon un témoin contemporain, n'avait pas été à pareille fête.

Enfin, le 9 mars, au Parlement, dont un conseiller, M. de la Salle, persuadé de l'innocence des Calas, s'était récusé, au bout de dix séances, huit conseillers sur treize, condamnèrent Jean Calas à subir la question ordinaire et extraordinaire, à faire amende honorable devant la cathédrale, à être conduit place Saint-Georges où, sur un échafaud, l'exé-

(1) Voy. une relation contemporaine de cet enterrement dans la *Revue hebdomadaire* du 11 octobre 1913, p. 193. Le copiste y a lu *deuxième* au lieu de *huitième* de ce mois (de novembre 1761).

(2) La preuve que les affirmations du *Monitoire* étaient considérées comme démontrées se trouve dans ce passage du journal de Pierre Barthès, écho fidèle de l'opinion publique : « Ses parents ont, selon l'opinion commune, étranglé de leurs propres mains leur propre enfant, après avoir, cette même nuit, décidé de son sort dans un conciliabule convoqué, *comme le rapporte le monitoire public*, à cet effet, dans une maison située dans la paroisse de la Daurade où logeaient nombre d'Huguenots et notamment un ministre chez lequel on tient que se sont assemblés plusieurs fois les personnes de cette communion, et où ils ont résolu la mort de ce jeune prosélite qui, le lendemain d'une fin si tragique, devait être reçu dans l'église romaine... » (*Revue hebdomadaire*, 11 oct. 1913, p. 193).

cuteur, l'étendant sur une croix de Saint-André, « lui rompra et brisera, avec une barre de fer, bras, jambes, cuisses et reins, puis à être exposé sur une roue le visage tourné vers le ciel..., tout autant qu'il plaira à Dieu de lui donner la vie, et son corps mort jeté ensuite dans un bûcher ardent préparé à cet effet sur ladite place, pour y être consommé et ensuite les cendres jetées au vent..., ses biens confisqués, distrait la troisième partie d'iceux pour sa femme et ses enfants... »

Si, à ces treize conseillers, on ajoute celui qui s'était récusé, on voit qu'en réalité cette atroce sentence ne fut rendue qu'à deux voix de majorité, ce qui, vu l'effroyable pression exercée sur les juges, est une preuve éloquente de la faiblesse de l'accusation.

*
* *

Le lendemain 10 mars 1762, fut, à Toulouse, un jour de deuil pour la cause de la liberté religieuse, car c'est bien elle que ses ennemis comptaient déshonorer par ce crime judiciaire. Contrairement à ce qui s'était passé pour le quadruple supplice du 19 février, aucun protestant n'osa sortir de chez lui, ni même se montrer à sa fenêtre, sauf un seul, le docteur Sol, si respecté pour son caractère et sa valeur professionnelle qu'il était devenu le médecin de l'archevêché.

Calas subit, sans varier dans ses réponses, la question ordinaire et extraordinaire, avec l'admirable sérénité d'âme et le courage héroïque dont il ne s'était pas une seule fois départi depuis le jour où il avait dit toute la vérité. Mais, laissons la parole à Pierre Barthès, le maître-répétiteur au collège de l'Esquile :

Par arrêt de la Cour du jour d'hier 9 de ce mois et exécuté cejourd'huy 10e à 4 heures et demy du soir, le Sr Jean Calas négotiant en cette ville depuis plus de 40 ans, marchand lingier, rue des Filatiers, dans la maison du Sr Rambaut, homme d'une grande taille, robuste et sec de complexion, natif de la Cabarède près de Castres, agé de 67 ans (1), après cinq mois moins trois jours de détention dans les prisons de l'hôtel de ville, où il avoit été conduit le 18 octobre passé avec son épouse, un fils cadet, sa servante et le Sr Lavaisse cadet, ayant été atteint et convaincu d'avoir étranglé dans sa maison Marc-Antoine Calas

(1) C'est l'âge qu'on lui donnait à cette époque, à Toulouse et ailleurs, de sorte que M. Henri Robert est mal venu à reprocher cette erreur à Voltaire. Lui-même d'ailleurs se trompe lorsqu'il fait naître Calas *à la fin* de l'année 1698 comme lorsqu'il appelle la servante Vigière, au lieu de Viguière ; ou encore lorsqu'il dit que Calas *chassa* son fils Louis, ce qui est faux, et que Marc-Antoine manifesta l'intention de se convertir, ce qu'aucun texte ne permet d'affirmer.

son fils aîné, comme je l'ai rapporté dans son lieu, a été condamné à être rompu vif et être mis sur la Roue pendant deux heures, pour ensuite être étranglé, puis jetté dans le feu, pour y être consumé et les cendres jettées au vent, ce qui a été exécuté à la lettre aujourd'huy 10[e] de ce mois à la place St Georges à l'heure cy dessus marquée.

Cet homme, huguenot d'origine et protestant obstiné s'il en fut jamais, ainsy que toute sa famille, a souffert son supplice avec une constance prodigieuse et n'a jamais voulu se rendre aux saintes remontrances du R. P. Bourgès, professeur dominicain, et d'un autre père, son adjoint, qui, depuis 4 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir n'ont cessé de luy persuader de sauver son âme en ouvrant les yeux à la lumière de la vérité qui ne peut se trouver que dans le sein de l'église catholique, par une sincère conversion, en abjurant les erreurs dont il était imbu dès l'enfance ; ce qui, n'ayant pu l'ébranler en aucune façon, il est mort dans la réprobation *comme nous devons le croire* et n'en a pas moins subi le supplice auquel il a été condamné à la vue d'un peuple innombrable, même de gens de la campagne venus exprès dans cette ville pour voir mourir un père qui, faisant une insigne violence à la nature, n'a pas eu horreur d'étrangler son propre fils.

Nemo parricidae supplicio misericordia commovetur (Cic. Tus. 4).

Ne voit-on pas, dans ce procès-verbal d'un répétiteur qui ne veut pas douter de ce que son curé lui commande de croire, que, ce qui exaspérait le plus les juges, ce fut l'indomptable fidélité des Calas à leur foi ? Pendant quatre jours, Madame Calas ignora le supplice de son mari. On ne cessa de l'assiéger, dans l'espoir qu'elle au moins, céderait, comme Jean-Pierre, qui finit par abjurer. Lorsqu'il vint lui annoncer cette conversion, elle détourna la tête sans lui répondre.

Le jeudy 18 de ce mois (de mars) à 8 heures et demy du matin on les conduisit sous bonne escorte en chaise, de la maison de Ville au Palais pour être jugés définitivement... Comme tout le monde se préparait à voir, l'après-midi ou le lendemain pour le plus tard, ces trois personnes deffaites par les supplices les plus cruels, ainsy que la servante qui n'a jamais voulu rien avouer, on apprit sur la fin de ce jour la nouvelle de l'arrêt rendu sur ce sujet, qui met les prisonniers hors de cour, excepté Calas fils qui a resté en prison comme étant condamné à un bannissement du Royaume pour sa vie. Ce jeune homme, la veille du jour d'aujourd'huy, qu'il regardoit comme la fin de sa vie, avoit, comme jay dit, fait abjuration du Calvinisme entre les mains du père Bourgès qui, n'ayant pu ébranler le père, a eu le bonheur de convertir le fils, sa mère et le S[r] Lavaysse n'ayant jamais voulu se rendre. Quoi qu'il en soit, après 7 mois 5 jours de prison, avoir supporté une infinité de confrontations et avoir

(1) *Revue hebdomadaire*, 11 oct. 1913, p. 198.

été mis 4 fois sur la sellette, ces prisonniers ont recouvré la liberté.... » (1).

M. Henri Robert partagerait-il la surprise, pour ne pas dire le regret, du chroniqueur ? Il écrit, en effet, cette phrase énigmatique : « On peut dire que ces arrêts avaient semblé plutôt pécher par excès d'indulgence ».

***

On sait que Voltaire, qui se moquait souvent des protestants, chantant des psaumes en mauvais français, commença par croire, comme tout le monde, même en Languedoc, à la culpabilité d'un obscur marchand si solennellement jugé et exécuté avec une barbarie si raffinée (2). Ce n'est que lorsqu'il eût été informé plus exactement, et surtout lorsqu'il se heurta à l'impossibilité d'obtenir les preuves de cette culpabilité, qu'il eut des doutes.

Comment n'en aurait-il pas eu, comment n'en aurions-nous pas, quand nous savons, mieux que lui, dans quelles conditions, conformes à celles des tribunaux de l'Inquisition, ce jugement fut rendu, que jamais les actes du procès ne furent communiqués, si ce n'est en copies non contrôlées, même au Conseil du roi, — et qu'aujourd'hui, *les originaux de la procédure du Parlement ne se trouvent ni à Toulouse, ni à Paris* (3).

M. Henri Robert croit à l'infaillibilité des huit juges sur quatorze, qui *ne voulurent entendre qu'une cloche.* Il ne peut donc admettre que Voltaire ait poursuivi la révision *pour réparer une injustice*, et que, dans ce but, il ait organisé ce que l'éminent avocat appelle « une campagne de presse ». Il nous apprend donc que Voltaire, plus préoccupé « de convaincre que de respecter la vérité », entreprit cette campagne parce qu'il y vit un moyen de lutter « contre la religion qu'il dénommait l'infâme »; en un mot contre « le christianisme ». Le catholicisme, pour la plus grande gloire duquel, après tant d'autres, François Rochette avait été pendu comme un voleur, et les trois frères de Grenier, décapités comme des bandits, ce serait donc là *le christianisme* ?

En conséquence, le Parlement de Toulouse aurait eu « légalement le droit de tenir pour nul et non avenu » l'arrêt de réhabilitation rendu solennellement, « par le Parlement de

(1) *Ibidem*, p. 199.

(2) Voy. une brochure de M. Raoul Allier, *Voltaire et Calas, une erreur judiciaire au XVIIIe siècle*, extraite de la *Revue de Paris* du 15 janvier 1898, P.-V. Stock, éditeur, 1898. Louis Donat, apprenant à Nîmes qu'on allait condamner à Toulouse toute sa famille au supplice, que « presque tout le Languedoc la croyait coupable », alla se cacher en Suisse.

(3) Je dois ce renseignement suggestif à M. Elie Galland. Il n'y a à Toulouse que le procès des capitouls.

Paris », le 9 mars 1765, cet arrêt n'étant « *pour lui qu'une parodie de justice, un service purement politique* ». Or. M. Henri Robert, à qui je viens d'emprunter ces phrases entre guillemets, reconnaît lui-même, à la fin de sa conférence, que ce n'est pas le Parlement de Paris qui révisa la procédure de Toulouse, mais « le Conseil du roi, qui seul avait qualité pour casser les arrêts des Parlements ». Donc..., n'insistons pas.

Il y a un fait capital contre lequel ne prévaudra aucune argutie, aucun parti pris : Pendant deux années, quarante maîtres des requêtes épluchèrent tous les actes, tous les témoignages, toute la paperasserie accumulés par les juges de Toulouse. A cette époque, sous Louis XV, le clergé qui, dans toute cette affaire, s'était si ouvertement compromis, était bien assez puissant pour faire échouer la révision, si un seul des quarante juges avait pu découvrir une seule preuve à la charge des victimes. Après tout il avait obtenu satisfaction : la famille Calas, contre laquelle il s'était acharné, était ruinée. Mais on ne pourra jamais lui ôter l'honneur d'avoir noblement, héroïquement, souffert pour la justice, pour la vérité, pour la liberté de la cause qu'elle représentait.

N. Weiss.



Phototypie du Bas-Languedoc.

LA CABARÈDE (Tarn)
Maison (à gauche) où est né Jean Calas en 1698

Études historiques

LA MAISON DE CALVAIRAC

Comment ils ont tenu

CHAPITRE PREMIER

Il ne s'agit pas des poilus de la grande guerre : Nous allons remonter plus loin, plus haut. Forain a représenté deux soldats côte à côte dans la tranchée ; l'un d'eux laisse tomber cette réflexion : « Pourvu qu'ils tiennent ! » — « Qui donc ? » demande l'autre. — Et le premier de répondre : « Les civils, parbleu ! » Ce sont des civils aussi qui ont tenu aux XVIIe et XVIIIe siècles en France. Voilà pourquoi ce titre peut convenir à l'étude qui va suivre.

Ce qu'étaient, en fait, les protestants depuis l'Edit de Nantes (période de tolérance légale) : ce qu'ils restèrent depuis la Révocation jusqu'à l'Edit de Tolérance (1685-1787), pendant un siècle de persécutions, nous allons essayer de le représenter, en faisant porter notre observation sur une famille déterminée, dont il nous a été possible d'identifier chacun des membres. Ils se lèvent un à un de la poussière du passé, et se tiennent debout, répondant chacun à l'appel de son nom : nous les voyons agir et parler ; ils nous dévoilent leurs habitudes, leurs qualités et leurs défauts, leurs manies aussi ; et la mentalité de chacun nous devient familière. Aussitôt notre indulgence — et aussi notre respect — vont à eux ; car ils ont souffert ; mais leur souffrance ne fut pas inutile : chacun d'eux a contribué, pour sa petite part, à l'avène-

ment du monde nouveau, ce monde moderne, qui, malgré ses lacunes et ses défauts, vaut mieux que celui des siècles antérieurs.

Comment ont-ils tenu ? Au début du XVI[e] siècle, les persécutions violentes tentèrent d'arrêter l'essor de la Réforme en France. Pour se protéger, les Réformés n'ont pas eu le choix des moyens de résistance ; un seul s'offrait à eux, que commandait d'ailleurs l'esprit du temps, le recours aux armes : et ce furent les guerres de religion au XVI[e] siècle, qui s'étendirent sur toute la France. L'Edit de Nantes y mit fin. Mais, après la mort de Henri IV, le système d'enserrement méthodique pour étouffer le protestantisme fut mis en œuvre : afin de rompre le cercle, les Réformés durent encore à La Rochelle, à Montauban, à Montpellier, dans les Cévennes, recourir à la force armée. Richelieu les dompta : et ce fut la fin des mouvements violents qui ne devaient reprendre qu'au début du XVIII[e] siècle, sur un point particulier des Cévennes ; désormais, sous Louis XIV, l'unité de la France était faite, l'autorité du roi établie. La résistance par la force n'était plus possible.

Mais la résistance morale, la plus difficile peut-être à instaurer et à prolonger, commença. C'est l'objet de cette étude, qui nous permettra un aperçu d'ensemble sur l'état d'âme de toute une catégorie de Français.

On peut se demander quelle était vis-à-vis des édits du Roi la meilleure attitude à prendre par les Protestants après la Révocation de l'Edit de Nantes (1685). Résister en face ouvertement, opposer la violence à la persécution était, à coup sûr, un moyen impossible et périmé. S'expatrier, c'est-à-dire abandonner le sol natal sans savoir si, un jour, on pourra revenir, et se priver ainsi, en brisant tous les liens d'affection et de souvenirs qui les attachaient au passé de la totalité de son patrimoine, risquer de perdre en outre la qualité de Français et d'être absorbés sans retour par une nouvelle patrie ? Beaucoup de protestants ont choisi ce parti : et qui oserait leur jeter la pierre ? A-t-on calculé tout ce qu'il leur

a fallu d'énergie pour renoncer à leurs biens, et pour entreprendre ce périlleux voyage à travers la France et jusqu'aux frontières du royaume, s'exposant à être dénoncés par leurs hôtes, trahis par leurs guides et condamnés à des peines sévères pour avoir tenté de fuir à l'étranger : a-t-on fait la somme de toutes les souffrances de ces malheureux déracinés du sol natal, et qui souvent laissaient sur place des parents, parfois même des enfants à l'abandon !

Ou bien fallait-il rester sur place, maintenir les traditions familiales, céder sur les formes extérieures du culte en gardant intact le for intérieur et tenir inviolables les droits de la conscience : attitude difficile, sans beauté apparente, mais héroïque tout de même dans son obstination silencieuse. En choisissant cette attitude les Calvairac, dont nous allons rappeler les gestes, ont satisfait à la loi de la conscience et se sont conservés à la fois protestants et français.

La même question, ou une question analogue, s'est posée sur un autre plan pour les Alsaciens-Lorrains : Jean Oberlé devait-il quitter l'Alsace pour aller en France, parce que l'existence était trop difficile et trop douloureuse pour un protestataire dans l'Alsace occupée par les Allemands ? — Ou bien, comme Ehrmann, devait-il entrer au service de l'Allemagne, rester sur place, souffrir, mais opposer la force d'inertie à toute tentative d'assimilation par l'oppresseur, garder son âme inviolée, être une protestation silencieuse mais qui ne cesse pas ? Tels furent sans doute les sentiments, avoués ou inconscients, des Calvairac, et qui les maintinrent à Espérausses, dans un coin de montagnes du Tarn, depuis la Réforme, et, malgré la Révocation de l'Edit de Nantes, jusqu'à la Révolution.

Soumission apparente seulement : à César on rendait ce qu'on ne pouvait lui refuser ; mais la conscience restait libre ; et les manifestations de la conscience aussi : En sortant de l'Eglise, où ils avaient subi le geste du curé pour leur mariage ou le baptême de leurs enfants, les Calvai-

rac couraient *au désert* (1) demander à leurs pasteurs la bénédiction religieuse, la seule qui comptât pour eux, l'autre n'étant qu'un geste sans portée. Ainsi ils ont mené une existence en partie double : l'existence officielle, la fausse, qui n'était qu'un masque, et l'existence cachée, la vraie, qui n'apparaissait pas au dehors, celle qu'on réservait pour l'intimité de la vie de famille, derrière les murailles épaisses de la maison d'Espérausses, ou bien pour le mystère des forêts voisines, quand un pasteur, au péril de sa vie, s'aventurait dans la région et venait officier, le plus souvent de nuit, dans un coin reculé de la montagne. Peut-être ce dualisme n'était-il pas pour déplaire tout à-fait aux Calvairac : il donnait un certain intérêt à la monotonie des jours pareils dans ce coin perdu de montagnes, privé de communications faciles avec le reste de la France ; il leur maintenait la sensation du danger proche, satisfaction pour ces gentilshommes dont les ancêtres jadis coururent volontiers les aventures ; et j'imagine le sourire ironique qui passait sur leurs lèvres quand ils subissaient un acte officiel de l'Eglise catholique : les notes secrètes de Bâville et de ses lieutenants criminels nous renseigneront d'ailleurs sur l'état d'esprit des Calvairac (2).

(1) Un siècle plus tard, dans la Vendée catholique, le même sentiment conduira les fervents catholiques à se rendre secrètement, la nuit, dans une chapelle écartée, pour *faire rectifier* par un prêtre insermenté les baptêmes et les mariages célébrés à contre-cœur devant les ecclésiastiques constitutionnels.

(2) Les Calvairac, en se prêtant aux formalités du baptême ou du mariage devant le curé, ne considéraient le curé que comme un officier de l'état civil :

On sait, en effet, que les curés avaient reçu officiellement par l'ordonnance de Villers-Cotterets (août 1539) la mission de tenir les registres de baptêmes ; et le premier Synode national des Eglises Réformées de France, tenu à Paris en 1559, consulté sur la question de savoir s'il était licite aux fidèles de « faire écrire le nom de leurs enfants dans les registres des prêtres-papistes » avait autorisé cette inscription, puisque, disait le Synode, « *c'était une ordonnance du Roi concernant la police* » — Le Synode tenait donc le curé pour un véritable officier de l'Etat-civil.

L'Edit de pacification d'Amboise (19 mars 1563) avait autorisé les pasteurs à tenir les registres des baptêmes, mais imposait l'obligation de faire enregistrer les naissances aux greffes des bailliages.

Après la Révocation de l'Edit de Nantes (1685) il était évident que cette inscription par le curé sur le registre des baptêmes ne serait possible que si le curé baptisait lui-même les enfants ; de là, par nécessité, l'acceptation

Pourquoi les Calvairac n'ont-ils pas émigré après la Révocation de l'Edit de Nantes?

En fait, un grand nombre de familles de la région de Castres ont pris, à la fin du XVIIe siècle et dans la première moitié du XVIIIe, le chemin de l'étranger. Un érudit, que la guerre de 1914 nous a pris, le Capitaine Paul Rey-Lescure, a dressé la liste des familles protestantes du pays Castrais qui ont émigré : Les Calvairac n'y figurent pas : nous avons d'ailleurs la preuve formelle qu'ils n'ont jamais abandonné le sol natal.

Cette attitude peut avoir plusieurs causes. Ont-ils fait une tentative d'évasion et éprouvé des difficultés pour sortir du royaume : ont-ils redouté les dangers de la fuite à l'étranger, et la confiscation de tous leurs biens, s'ils étaient fugitifs? — Rien ne permet de supposer qu'ils aient essayé de fuir, et, d'autre part, leurs biens n'étaient pas assez considérables pour que la sauvegarde de ces biens l'ait emporté en eux sur toute autre considération ; ils ont prouvé d'ailleurs par leur attitude générale que le souci des intérêts matériels n'était pas leur principe directeur.

Une autre solution s'offrait à eux, plus simple : abjurer, comme firent d'autres, qui en furent largement récompensés ; ou, tout au moins, se donner des apparences de catholicité : s'abstenir de paraître aux assemblées du désert, de s'y marier, ou d'y faire baptiser leurs enfants ;

du baptême par le curé ; seule façon de donner aux enfants un état-civil régulier ; car il n'était plus possible de s'adresser, même pour le simple enregistrement des naissances, aux greffes des bailliages.

La même pente logique devait conduire à la célébration du mariage devant le curé. En effet, le Synode de 1559 avait permis aux Réformés de faire proclamer leurs annonces (publication des bancs) dans le papisme, d'autant plus, disait-il « que c'est une chose purement politique ».

A partir de 1664, les pasteurs avaient obtenu expressément la mission de tenir les registres de l'état-civil de leurs ouailles — et on s'était habitué peu à peu à la constitution régulière des familles. Et voici que par la Révocation de l'Edit de Nantes tout s'écroulait.

S'autorisant ainsi de la permission jadis donnée par le premier Synode et amplifiant cette autorisation, les Calvairac ont accepté de comparaître devant le curé pour la célébration de leurs mariages. Seul moyen de se conserver les garanties légales d'une union régulière.

Quant aux décès, ils n'ont guère songé à en informer le curé ; les morts échappaient à son emprise. — (Voir sur cette question *Bulletin de l'Ecole des Chartes*, Juillet-Décembre 1923, p. 306).

obéir, en la forme extérieure, aux lois du royaume ; appeler le curé pour les baptêmes, mariages et enterrements ; et cet aspect eût suffi pour les faire considérer comme rentrés dans la règle. En un mot, que voulait-on? Leur conversion, le salut de leurs âmes ? Les fonctionnaires royaux n'étaient ni des apôtres, ni des théologiens ; et, parmi les prêtres, pour qui les intérêts spirituels devaient uniquement entrer en compte, les uns étaient des fanatiques qui préconisaient la force temporelle et à qui la soumission ainsi obtenue suffisait, les autres, plus indulgents, parce qu'ils se rendaient compte de l'odieux de toute contrainte matérielle en matière de religion, se contentaient d'un geste d'adhésion superficielle. De là ces états mensuels que les consuls de chaque communauté et les maîtres d'école des paroisses étaient tenus d'envoyer à l'Intendant du Languedoc par l'intermédiaire de ses subdélégués. Parmi ces états beaucoup ne signalent aucune infraction aux lois en vigueur ; d'autres mentionnent des enfants de N. C (Nouveaux Convertis) qui ont manqué la leçon de catéchisme, ou des parents qui n'ont pas communié aux grandes fêtes de l'Eglise. — Singulière comptabilité des consciences — ou plutôt — car la conscience était si peu en jeu de part et d'autre — étrange tenue de livres où s'inscrivaient des séries de gestes que nul ne pouvait prendre au sérieux : mais il y avait entre les adversaires comme une convention tacite de s'en tenir aux apparences, à un symbolisme puéril.

— Ainsi il ne fallait pas grand'chose aux Calvairac pour ne pas être molestés : un peu de bonne volonté seulement, un peu plus de souplesse et de circonspection : et leur sort eût été celui des anciens catholiques. Bien plus, on leur aurait su gré de leur attitude en haut lieu ; les avances ne leur ont pas manqué ; ils n'avaient qu'à tendre la main pour qu'elle fût remplie d'honneurs et d'argent. Quel succès pour les prêtres et autres fonctionnaires du pouvoir royal s'ils arrivaient à détacher du bloc protestant une famille notable ! (1).

(1) En somme les Calvairac ont mis en pratique le plan de résistance organisé à Toulouse dès 1683, sous l'inspiration de Claude Brousson, par

Mais non! Dès le début de la Révocation, Bâville signale, dans son rapport de 1687, l'un d'eux comme « mal converti, insolent et parleur » ; en 1744, un autre marie sa fille au Désert; en 1745 une fille est baptisée au désert ; en 1745, aussi Saint-Marc de Calvairac, d'Espérausses, est signalé, dans le procès-verbal d'information, comme assistant à l'assemblée du 26 Septembre 1745, tenue à la Seyne de la Siguière, près du mazage du Colombier ; en 1747, c'est encore le baptême d'un enfant au désert, en 1748, un mariage au désert, celui de Louison de Calvairac; en 1758, c'est Louise de Calvairac qui se marie ; de même, en 1766, on fait baptiser un enfant dans les bois ; et baptêmes et mariages se succèdent au désert, les 24 Août 1767, 23 Septembre 1768, 31 Octobre 1773, 12 Mai 1774, 12 Novembre 1775, 8 Octobre 1776, 5 Janvier 1779, 1er Janvier 1783, 14 Août 1783...etc., où prennent part divers membres de la famille de Calvairac de la Tourrette.

Donc à travers les persécutions qui ont suivi la Révocation, et jusqu'à l'Edit de tolérance, les Calvairac sont restés protestants.

Et ils sont restés tels, en demeurant sur place : Résider, en effet, sur ses terres grandes ou petites, c'était au XVIIe et au XVIIIe siècles, rendre service à la France : « C'est un service encore que la présence (sur les terres patrimoniales) » remarque M. Paul Bourget dans la préface des Pages choisies d'Eugène-Melchior de Vogüé : Vérité de tous les temps, qui nous apparait plus efficace encore au temps de Louis XIV et de Louis XV. Ah, si moins de gentilshommes avaient déserté leurs terres pour aller encombrer les couloirs de Versailles, moins de

l'assemblée des directeurs, qui avait remplacé les Synodes officiels : le mot d'ordre était le suivant : « *Résistance pacifique, mais apparente* » et la manifestation essentielle de cette résistance était la tenue des assemblées : sans doute elles sont illicites, ces assemblées ? Mais qu'importe ? Le peuple protestant, comme d'ailleurs ses dirigeants, restait convaincu que le Roi était mal renseigné sur l'attachement des Réformés à leur religion. Sitôt que la résistance aux édits deviendrait manifeste, après quelques exécutions peut-être, le Roi céderait « pour ne pas faire une trop grande brèche à son Royaume... » Hélas! Le Roi ne fut jamais renseigné, ou ne voulut pas entendre!

haines se seraient accumulées qui ont formé la tempête de 1789. Rester chez soi, à son poste, loin de la cour où se distribuaient les emplois inutiles et bien payés, c'était moins reluisant, mais un peu plus noble et plus fier. Sans doute on n'y gagnait rien ; mais qu'importe ; pour ceux qui boudaient la Cour de Versailles, pas de titres, de sinécures ou de croix de Saint-Louis : mais à ceux-là il restait tout au moins une satisfaction intime et un brin de fierté, qui, pour les descendants, valent le plus somptueux héritage.

Dans la préface citée ci-dessus Paul Bourget rapporte ce trait : « Un gentilhomme du XVIIIe siècle, protestant et persécuté comme tel, disait à son neveu (des notes de ce neveu nous gardent ce texte admirable) : Cette terre vous reviendra un jour, et vous verrez alors que, sans emploi dans l'Etat, on peut encore servir utilement sa famille et sa patrie. Je l'ai peut-être mieux servie en souffrant ici en silence et en donnant les conseils et l'exemple de la soumission aux protestants qui sont restés dans ce pays ».

Donner aux autres des conseils de soumission, quand il s'agit de liberté religieuse et de droits de la conscience odieusement violés, c'est, à coup sûr, aller trop loin. Mais se soumettre personnellement, en apparence tout au moins, le for intérieur étant réservé, c'est encore servir utilement sa famille et sa patrie. Ainsi firent les Calvairac.

Oh, sans doute, la résistance ouverte aux édits du Roi, le refus catégorique d'obéir à des ordres qui violentaient la conscience, c'était plus franc, plus beau ! A cette époque où le pouvoir royal était formidable, les ordres du Conseil du Roi auraient été exécutés à la lettre, comme ils le furent d'ailleurs contre un grand nombre de protestants : la confiscation des biens, l'emprisonnement, l'exil à l'intérieur, les galères, et aussi parfois l'échafaud, telles étaient les perspectives assurées pour la résistance en face : lutte de l'ouragan contre le chêne, qui, même le plus robuste, est jeté bas, tandis que le roseau qui plie résiste à tous les assauts de la tempête : Les Calvairac préférèrent se faire roseaux : tout le monde n'a pas la vocation du martyre ; et puis de quel droit reprocherait-

on aux persécutés l'usage d'une certaine habileté ? L'essentiel était de maintenir : Les Calvairac ont maintenu.

CHAPITRE II

Quand on étudie les origines d'un peuple ou d'une famille, c'est à l'auteur des *Origines* que la pensée se reporte tout d'abord. Taine a posé en termes définitifs la règle morale de la dévolution des héritages « Chaque génération n'est que la gérante temporaire et la dépositaire responsable d'un patrimoine précis et glorieux qu'elle a reçu de la précédente, à la charge de le transmettre à la suivante. Dans cette fondation à perpétuité où tous les Français, depuis le premier jour de la France, ont apporté leur offrande, l'intention des innombrables bienfaiteurs n'est pas douteuse : ils ont donné sous condition, à condition que la fondation resterait intacte et que chaque usufruitier successif n'en serait que l'administrateur. Si l'un de ces usufruitiers par précipitation ou partialité compromet le dépôt qui lui a été remis, il fait tort à tous ses prédécesseurs dont il frustre les sacrifices et à tous ses successeurs dont il fraude les espérances » (1).

Et de Falloux avait dit dans le même sens : « La France sait parfaitement que l'on n'improvise pas l'avenir : que l'avenir se fait avec du passé et que le progrès se fait avec de l'expérience ».

Ce qui est vrai d'un peuple est également vrai d'une famille, cette cellule organique de toute nation. A ceux qui nous ont précédés dans la vie, que ne devons-nous pas ? Il est plus facile d'être un honnête homme, quand d'honnêtes gens sont nos devanciers ; il est plus aisé d'être utile aux autres et à sa patrie, quand les ascendants ont servi, suivant la magnifique expression d'autrefois ; il est tout à fait normal d'être un homme de conscience, quand on descend de ceux qui furent des protestataires contre l'oppression des consciences, parfois même des héros

(1) Taine. : *Les origines. — L'anarchie.* Tome 1er, p. 222.

de la liberté religieuse. Leur rôle fut malaisé; le nôtre est plus simple: nous n'avons qu'à suivre, à prolonger les lignes dans un chemin jalonné et vers un but marqué. Voilà pourquoi il est raisonnable de chercher à connaître le passé, à ressusciter des personnages effacés par le temps, et que l'oubli avait déjà pris, pour les mettre debout et les étudier; travail qui peut être fécond non seulement pour l'esprit curieux de soulever des voiles, mais pour la conduite de la vie quotidienne, pour le cœur comme pour l'âme qu'exaltent les exemples du passé: Inutile manie, vanité mesquine, orgueil, dira-t-on? Non certes: point d'appui, assurance, lumière qui vient de derrière nous, nous enveloppe, nous dépasse et éclaire notre sentier en avant!

A se retourner ainsi vers le passé où vécurent nos aînés, on élargit sa vie, en empruntant la vie des autres. Peu à peu le cercle s'agrandit et la lumière s'étale. Le passé semble marcher vers nous et les ombres s'éclairent. A ces découvertes nous éprouvons le tressaillement des archéologues dans la Vallée des Rois, à la porte des tombeaux des Pharaons; nos morts ressuscités nous apparaissent plus nettement que les momies d'Egypte dans leurs bandelettes, qui resteront pour nous d'éternelles énigmes. A les annexer ainsi à notre vie, nous augmentons notre patrimoine moral de toutes les valeurs qu'ils ont manifestées. Quel plus bel héritage, celui que, suivant l'expression biblique, la rouille n'atteint point et que les voleurs ne percent et ne dérobent, patrimoine sacré que tous les trésors de Golconde ne sauraient payer à celui qui ne les a pas trouvés dans son berceau! — Ainsi nous recréons, puisque nous les faisons revivre, ceux qui nous ont transmis l'étincelle de vie: mystérieux et ineffable échange entre les anciens et les descendants: un courant passe et revient le long des anneaux d'une chaîne sans fin à travers les âges. A ceux qui nous ont précédés dans le cours des siècles nous devons, avec la vie, le peu de bien qui est en nous, le respect de la loi morale, la soumission à la conscience, le sentiment religieux; d'autre part — et c'est une impression étrange — il nous semble qu'eux

aussi nous doivent quelque chose, puisque nous les avons fait sortir de la poussière du passé et que nous les avons ranimés. Par cette alternance de services rendus la famille se reconstitue dans son entité morale et sociale et sa haute signification.

Il est temps de délimiter le cadre dans lequel vont apparaître les divers membres de la famille que nous étudions. Dans les montagnes, au nord de Castres, à quarante kilomètres environ, sur la route qui relie aujourd'hui la petite ville de Brassac au bourg de Viane se trouve un village, dénommé Espérausses ; la route traverse une suite de maisons d'apparence modeste ; à droite et à gauche sur les collines qui se font face s'élèvent des constructions plus importantes : l'une d'elles au nord, plantée sur un rocher qui domine tout le village, s'appelle le château d'Espérausses ou château de la Barbecane ; il occupe tout le plateau rocheux sur une position facile à défendre aux temps lointains des coups de lance et des luttes corps-à-corps. Le château se compose de deux corps de bâtiments, construits à des époques différentes ; le premier, le plus ancien, noirci par le temps, est flanqué de deux tours : l'une large, massive, assise sur le roc et qui dominait l'ensemble, mais le sommet de cette tour a été rasé au niveau du toit ; ce fut, dit-on, l'œuvre de certains révolutionnaires, amis de l'égalité, même pour les pierres ; une seconde tour lui fait pendant sur l'autre face du château ; tour accotée au toit, poste d'observation jadis, qui est devenu un motif de décoration avec ses machicoulis restés menaçants et inutiles. L'autre partie du château, plus récente, a conservé de larges et belles fenêtres Louis XIII. L'ensemble est encore d'un aspect imposant malgré son état de délabrement et d'abandon.

(*A suivre*). Gaston MERCIER.

Documents

Les Eglises de Gabre et de Montauban en 1596

(*Extraits du registre de Consistoire de l'Eglise réformée de Montauban*)

Ce registre original, renfermant les délibération du Consistoire de Montauban, de 1595 à 1598, avait été emprunté avant la guerre aux Archives du département. En 1913, notre regretté collaborateur, le capitaine Rey-Lescure (Dumons) voulut bien me promettre de le copier, La moitié de la copie était faite lorsqu'éclata la guerre d'où il ne devait plus revenir. Notre obligeant collègue, M. H. Aubert, consentit à continuer le travail ingrat de M. Rey-Lescure, qui nous avait été généreusement envoyé par sa veuve. Il put achever cette copie avant de regagner sa maison de campagne d'où, à son tour, il ne devait plus revenir. J'ai donc pu restituer aux Archives du Tarn-et-Garonne le manuscrit que lui avait jadis emprunté M. le pasteur Ed. Rabaud.

Au moment où la copie de ce registre prend place dans notre Bibliothèque, j'en extrais deux textes, à titre d'échantillons de ce que les travailleurs pourront trouver dans ce genre de documents.

Le premier, emprunté à la délibération du 17 juillet 1596, nous renseigne sur l'origine d'une des Eglises les moins connues de l'Ariège, jadis pays de Foix, celle de Gabre, aujourd'hui annexe de celle du Mas d'Azil. Le descendant d'une des familles principales du pays, M. *E. de Robert-Garils,* dans une monographie, non mise dans le commerce, mais qu'il a bien voulu donner à notre Bibliothèque (1), nous apprend que Gabre était primitivement une commanderie de chevaliers de Malte, et que les gentilhommes verriers de cette région se rattachèrent à la Réforme dès le milieu du XVI[e] siècle. Le texte qu'on va lire nous apprend

(1) Elisée DE ROBERT-GARILS. *Monographie d'une famille et d'un village. La famille de Robert et les gentilshommes verriers*. Toulouse, Privat, 1899, in-8°, p. 249. Ce volume de 428 p. in-8°, accompagné de planches, renferme un grand nombre de renseignements curieux sur les gentilshommes verriers.

que ce n'est qu'en 1596 qu'une Eglise réformée régulière put être organisée à Gabre, grâce à la conversion du vicomte *de Conserans.* Qui était ce seigneur et à quel titre avait-il le droit de remplacer, à Gabre, la messe par le culte réformé, présidé par le pasteur *Rougier* ? C'est aux historiens de l'Ariège qu'il appartient de nous l'apprendre. Nous voyons seulement, par le texte qu'on va lire, que l'établissement de cette Eglise fut vivement combattu par l'évêque, sans doute appuyé par les chevaliers de Malte.

Le second extrait, du 13 avril 1596, nous renseigne sur l'importance numérique, à cette date, de l'Eglise réformée de Montauban, ainsi que sur l'âge à partir duquel on y était admis à participer à la communion.

I

Registre du Consistoire de Montauban 1595-1598,
17 juillet 1596

Le s[r] Béraud a remonstré à l'assemblée que le s[r] Rougier, ministre de l'église de Gabre en la conté de Foix, luy a escript que depuis que le vicomte de Cosserans (1) s'est faict de la religion rélformée, luy comme pasteur administre au peuple le pain céleste, ce voulant et commandant le dit s[r] viconte, et mesme, Dieu luy ayant donné une filz, l'évesque de la dite conté ou ses comis le luy ont demandé pour luy donner baptesme, à quoy le dit s[r] viconte n'a voulu consantir, se randant ferme en la foy ; quoy voyant l'évesque tasche par tous moyens de introduire la messe (2) audt lieu de Gabre et autres lieux, et de chasser la pure vérité, et dit qu'il ne veult point qu'on presche dans son diocèsze, sinon dans quelque metterie, menaçant led. Rougier de luy fere donner ung adjournemant personnel en la chambre, et, par ces astuces il tasche d'ébranler toutes ces églises, de quoy led. Rongier luy en a escript pour avoir advis de l'assemblée commant il y procédera contre les aguetz de Satan et du monde.

L'assemblée, avec meure délibération, a arresté que led. s[r] Béraud luy escrira, au nom de tout le concistoire, qu'il prie led. s[r] viconte et autres magistrats de demeurer fermes et constans en la foy, et qu'ils ne s'estonnent sy les membres de l'antechrist tachent, par émotion, de les randre tramblotans et non assurés en la pure religion ; et aussy qu'ils ne permettent que la messe soiet dite en aulcun lieu, leur opposans que le Roy n'en a pas encores delivéré et on n'a responce des depputés des églises, laquelle lettre a esté escripte par led. s[r] Béraud et partie de nous tous l'avons signée.

(1) Lisez *Conserans.*
(2) Il est probable qu'à l'exclusion des religieux, les autres habitants avaient embrassé la Réforme et se réunissaient dans une ferme.

II

13 Avril 1596

Quatre mille trois cens huictante personnes hommes et enfans, femmes et fillietes, ont participé au sct sacreman de la Cène, ce qui se saict pour avoir conté les marreaux. Sur ce mot d'enfans et fillietes, c'est ceulx qui sont capables de y participer, ayant passé doutze ans.

M. le pasteur E. Rabaud a publié, en 1912, sous le titre *L'ancienne Eglise réformée de Montauban, Trois conférences données dans le temple des Carmes*, en vue desquelles il avait sans doute emprunté le registre d'où sont tirés les susdits extraits. Le deuxième ne lui avait pas échappé, mais il l'avait mal lu (4180, p. 30). Je laisse au lecteur le soin de mesurer les conséquences d'un chiffre aussi imposant.

N. WEISS.

FACTUM

présenté au Conseil du Roi pour établir les droits des Protestants de Pouzauges (1665) (1)

Au lendemain de l'édit du 3 février 1663, qui interdisait aux pasteurs de « faire le prêche en divers lieux », les Eglises réformées de France présentèrent, en 1665, au Conseil du Roi, une série de factums ayant pour but d'exposer le droit des Eglises protestantes pour la célébration de leur culte et le maintien de leurs temples.

En 1664, des commissaires furent chargés de recueillir les titres des Eglises poitevines : on nomma pour les catholiques *Charles Colbert de Croissy*, frère de l'évêque de Luçon, et pour les protestants (2) *La Noue*, seigneur de Montreuil-Bonnin.

Les titres produits par les protestants de Pouzauges furent examinés le 6 mars 1665. Colbert proposa pour Pouzauges la suppression du culte et la démolition de temple : La Noue demanda la continuation de l'exercice. Le jugement fut rendu le 6 août 1665, et « l'arrêt notable du Conseil d'Estat » ajourna les titres des réformés de Pousauges.

Nous avons trouvé, à la Bibliothèque nationale, le fac-

(1) Sur le temple de Pouzauges, voir *Bulletin*, 1887, p. 272 ; 1895, p. 507 ; 1905, p. 349 ; 1909, p. 552 ; 1912, p. 300.

(2) L. AUDÉ, *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 1895.

tum concernant les habitants de Pouzauges, pièce inédite, ignorée de M. Lièvre, et sommes heureux de l'offrir au *Bulletin.*

Factum pour les habitans de Pouzauges faisant profession de la Religion P. Réformée (1).

Il y a plus d'un siècle que l'exercice de la Religion P. Réformée a esté fait et establi à Pouzauges. Les habitans de ce lieu ont fait voir qu'il y a esté fait dès l'année 1563 et qu'il y a toujours esté depuis continué jusqu'à présent mesme pendant les années 1577, 1596, 1597. Celle longue possession leur suffisoit pour justifier le droit dud. exercice, la fin de non recevoir qui en résulte les mettoit à couvert de tout ce qu'on pouvait dire à l'encontre, mais ils l'ont mesme justifié par plusieurs pièces sans contredit qu'ils ont représenté pardevant Messieurs Colbert et De la Nouë, commissaires de sa Majesté en la généralité de Poictiers ; ainsi il y avait tout lieu de les y maintenir et néantmoins lesdits sieurs Commissaires ont esté partis en opinion sur ce point le 6 mars 1665.

L'advis du Sr Colbert a esté que ceux de ladite Religion soient declarez mal fondez à prendre l'exercice d'icelle dans ledit lieu de Pouzauges avec défenses de l'y continuer, à peine d'être procédé contre eux suivant la rigueur des Edicts ; ce faisant que le Temple soit démoly sauf ausdits de la Religion de vendre ou disposer des matériaux ainsy qu'ils adviseront connestre à la charge, toutesfois de faire faire ladite démolition dans un mois pour toute préfixion ou delay, autrement led. temps passé, qu'elle sera faite à leur frais et dépens.

Et celuy dud. Sr de la Nouë que l'exercice de lad. Religion soit continué dans ledit lieu de Pouzauges avec défenses aux Catholiques de l'empescher ny de troubler lesdits de la Religion sous les peines portées par les Edits.

L'advis du Sr Colbert est insoustenable sauf respect et celuy dud. Sr de la Nouë très juste et dans l'ordre.

Lesd. de la Religion ont produit un Registre de baptesmes par lequel ils ont fait voir que led. exercice s'est fait aud. Pouzaugues en 1563, et qu'il y a esté fait en l'année 1577 et continué jusqu'en 1584. Ils ont encore représenté un autre Registre de Baptesme par lequel ils ont justifié que led. Exercice a été fait aud. lieu en 1591, qu'il y a esté fait par plusieurs et diverses fois es années 1596 et 1597 et qu'il y a esté continué jusqu'en 1601. Ils ont aussi produit un papier de consistoire par lequel ils ont faits voir que led. exercice s'y est fait plusieurs fois en 1596, que la Cène s'y est célébrée le 1er septembre de lad. année (1), qu'elle s'y est fait le 5 février 1597 (2), que le 5 dud.

(1) Bibliothèque nationale Ld 176, 332, in-4° sans date, ni lieu d'impression.

(2) Le factum présenté par le clergé catholique ajoute que « *dans le papier journal d'un nommé Moreau qui se qualifie ministre de Pousauges, il est encore fait mention d'une autre cène célébrée à Pousauges au mois d'avril de cette année 1596* ».

(3) Il y a confusion de date d'après le factum catholique ; Colbert donne la date du « *second jour de février* »

mois, Nicolas Baudry, ancien, a rendu compte des deniers des pauvres, que la Cène y a esté faite en décembre 1597, que le 6 janvier 1598 les deniers recueillis à lad. Cène ont été comptez et délivrez pour estre distribuez aux pauvres. Et enfin que lad. exercice s'est continué aud. Pouzaugues depuis 1581 jusqu'en 1630.

Ils ont mesme par surabondance de Droit fait voir qu'ils ont comparu à un colloque, tenu à Moulchamps en 1581, qu'il s'est tenu un colloque à Pouzauges en 1581, qu'ils ont comparu au Synode tenu à Saint-Maixent en 1598, qu'ils ont comparu à un autre Synode tenu à Nyort en 1601, à un autre Synode tenu à Chastellerault en 1604, à un autre Synode tenu à Luçon (2) en 1612.

Toutes ces preuves établissent nettement le droit d'exercice public delad. Religion audit lieu de Pouzauges, et font clairement voir qu'ils sont aux termes de l'art. VII de l'Edit de 1577 (1) confirmé par le 10 des généraux de Nantes et interprété par la response faite à l'art. V du Cahier présenté au Roy en 1602 et encore aux termes de l'art. 3 desd. généraux qui veut que l'exercice soit continué en tous les lieux où il aura été f(*ait*) publiquement par plusieurs et diverses fois es dites années 1596 et 1597, qu'ainsi il n'y a point de difficultés qu'ils ne doivent estre maintenus aud. Exercice.

Le Syndic du diocèse de Luçon a objecté, à la vérité, auxd. de la Religion qu'ils n'avoient pas justifié ledit Exercice avoir esté fait aud. Pouzaugues le 1er septembre 1577. Mais cette objection n'est pas recevable parce que : 1° L'exercice dud. jour 1er septembre a esté étendu à tout led. mois entier par la Réponse aud. Cahier de 1602 cy-dessus. — 2° que led. exer(*cice*) a esté justifié devant et depuis led. mois de septembre et qu'ainsi il a esté présomptivement fait aud. Pouzaugues pendant led. mois par la raison de la maxime : *probata possessione antiquioris et ultimi tem-*

(1) M. Lièvre, dans son *Histoire des protestants et des Eglises réformées du Poitou*, tome III, ne mentionne pas ce synode.

(2) Art. 7 de l'Edit de 1577 (« Edit de Poitiers ») : « *Nous permettons aussi à ceux de ladite religion, faire et continuer, l'exercice d'icelle en toutes les villes et bourgs, où il se trouvera publiquement fait le dix-septième jour du présent mois de septembre...* ». Cf. *France protestante*, 1re édit., tom X, p. 144.

Art. 9 et 10 de l'Edit de Nantes (1598) : « *Nous permettons aussi à ceux de ladite religion, faire et continuer l'exercice d'icelle en toutes les villes et lieux de notre obéissance, où il étoit par eux établi et fait publiquement par plusieurs et divers fois, en* L'ANNÉE MIL CINQ CENS QUATRE VINGTS SEIZE, ET EN L'ANNÉE MIL CINQ CENS QUATRE VINGTS DIX-SEPT, JUSQU'A LA FIN DU MOIS D'AOUT, *nonobstant tous arrêts et jugemens à ce contraires.*

« *Pourra semblablement ledit exercice être établi et rétabli en toutes les villes et places où it a été établi, ou du être par l'édit de pacification fait en l'année soixante et dix-sept, articles particuliers, et conférence de Nérac et Fleix, sans que ledit établissement puisse être empêché es lieux et places du domaine donnez par ledit édit.* » Cf. *France protestante*, 1re éd., t. X, p. 230. Les traités de Nérac (1579) et de Fleix (1580) confirment certains articles de l'Edit de 1577.

poris medii quaque probata intelligitur, Barth. in l. Celsus ff de Usucap. Et enfin parce que la possession desdites années 1596 et 1597 suffit auxdits de la Religion pour l'establissement dud. Exercice.

Il a encore objecté : 1° que l'article 9 desd. généraux n'avoit aucun lieu en Poitou par la raison de l'Edit de 1594 confirmatif comme il a voulu dire de celuy de 1577 ; 2° que les papiers de baptesmes ne pouvoient faire preuve valable dud. exercice ; 3° que le temple dud. Pouzaugues avoit esté basti d'authorité privée. Mais comme ces 3 objections et les raisons qui les appuient ont esté détruites dans la première, cinquième et sixième questions générales desd. de la Religion ils ne s'y arresteront pas d'avant, mais employent seulement en ce lieu les raisons qui sont pour eux dans lesdites questions.

Il a enfin objecté que le Temple dud. Pouzaugues estoit basty trop proche de l'Eglise dud. lieu, mesme trop proche de la croix du cimetière des Catholiques et dans une partie d'y celuy:

A quoy la réponse est prompte : 1° que cette proximité de l'Eglise n'est pas si grande, qu'elle apporte aucune incommodité aux Catholiques comme il a esté reconnu par le procez verbal du Sieur Moreau (1), Commissaire, subdélégué de Messieurs des grands jours de Poictiers, en 1634, allégué par led. Syndic qui porte que led. Sieur auroit envoyé plusieurs Prestres dans le bastiment où se faisoit le presche pendant que luy étoit dans lad. Eglise, escoutant attentivement et qu'il avoit entendu les voix desd. Prestres sans pouvoir discerner ce que l'on chantoit et par intervalle de temps auroit cessé d'entendre lesd. voix et peu de temps après les avoir encore entendues sans pouvoir descerner ce qu'ils pouvoient chanter ; ce qui marque que le temple n'est pas si proche de lad. Eglise, que les Catholiques en puissent estre troublez, puisque dans l'attention extraordi-

(1) M. de Marillac, intendant du Poitou, fut chargé d'établir l'enquête pour les catholiques. Le procès-verbal de la visite fut le suivant :

« 1° Que le temple des prétendus Réformez de Pousauges n'est éloigné de l'église paroissiate que de seize à dix-sept toises.

« 2° Que le sol sur lequel il est basty est plus haut que celui de l'église de treize pieds.

« 3° Que pour ces raisons, les catholiques ont été contraints de murer les fenêtres de l'Eglise qui sont du côté du temple, afin que le service divin fut moins troublé per le chant des psaumes des prétendus réformez.

A ce sujet retenons simplement les mots de M. Lièvre : « Le nouveau bâtiment (c'est-à-dire le temple) était près du cimetière et à trente pas de l'église, dont les catholiques murèrent les fenêtres, plus sans doute par humeur que par nécessité, puisque, depuis plus de cent cinquante ans que le temple est détruit, ona pas encore songé à ouvrir les baies ». (Lièvre : *Hist. des prot. du Poitou, I, p. 285*). — Aujourd'hui encore, ces baies sont telles que les a connues M. Lièvre.

4° « Que les deffendeurs ont usurpé une partie du cimetierre des catholiques et en fait un chemid sour aller au temple.

5° « Et enfin ce temple a esté basty en 1617 contre les oppositions du seigneur haut justicier réitérées de temps en temps ».

Bibl. de Poitiers, Dom Fouteneau, XIV, p. 768 : Factum pour le Syndic du Clergé du Diocèse de Luçon.

naire dud. Sieur Commissaire, au milieu du silence, qui estoit lors dans lad. Eglise, il n'entendoit pas la voix desd. prestres qui estoient dans le Temple et que sans doute les auront eslevées autant qu'ils auront pu qu'avec peine sans rien discerner et mesme n'entendoit rien par intervalles.

2° Qu'il y a une distance fort considérable entre led. Temple et la Croix du cymetiere des Catholiques dud. Pouzauges et que lad. Croix ny a esté mise que plus de 12 ans après la construction dud. Temple.

3° Qu'il n'est pas vray, sauf respect, que led. Temple ayt esté basty dans led. cymetiere parce que : 1° L'emplacement en a esté donné aud. de la Religion par personnes qui le possédoient de temps immémorial en pure propriété ; 2° qu'il y a un grand chemin entre deux et mesme un mur entre le cymetiere et le grand chemin ainsy qu'il a esté reconnu et qu'on a demeuré d'accord le curé dud. Pouzauges dans le procez-verbal dud. Sr Moreau. Et enfin que led. Syndic n'a rien prouvé du fait qui dut par conséquent estre rejeté.

Partant, lesd. de la Religion de Pouzauges espèrent de la bonté et justice du Roy et de Nosseigneurs de son Conseil que, sans avoir esgard à l'avis dudit Sieur Colbert, celuy dud. Sr de la Noue sera confirmé. Et ce faisant qu'ils seront maintenus et conservez au libre exercice de ladite Religion au lieu où ils sont accoustumé de le faire, avec défenses à toutes personnes de leur donner aucun trouble ny empeschement sur les peines portées par les Edicts. P. »

Le factum fourni par le syndic du clergé du diocèse de Luçon (1) complète sur certains détails l'histoire de l'Eglise réformée de Pouzauges, au XVIe et XVIIe siècles. Il rejette complètement les diverses requêtes protestantes. Mgr de Châteauneuf, rapporteur, termine son exposé en demandant l'interdiction du culte réformé à Pouzauges, la démolition du temple « *jusques aux fondemens* » ; la restitution du cimetière qui aurait été usurpé par les protestants. Cette pièce doit être conservée au trésor de l'évêché ou celui de la cathédrale de Luçon. M. Brochet l'a publiée dans son « *Histoire des guerres de religion en Bas-Poitou* (2) ».

Avec son passé glorieux, malgré l'entrave et les menaces de l'envahisseur, Pouzauges garda son temple jusqu'en août 1685. Au lendemain des édits de 1665, ordonnant la démolition de tous les temples du Bas-Poitou ; seuls Mouchamps et Pouzauges se retirèrent victorieux de la lutte. Mais un arrêt du 11 janvier 1683 ordonnait la démolition du temple de Mouchamps. Pendant deux ans, les réformés de Pouzauges luttèrent pour le maintien de leur temple. Le 1er mars 1685, on y surprend une nouvelle convertie par-

(1) Bibl. de Poitiers, Dom Fonteneau ; tome XIV, p. 767-768.
(2) Tome III.

ticipant à la Cène (1). Le sort était jeté, le temple ne trouvait pas grâce devant la pioche des démolisseurs. Louvois mandait à l'Intendant de « *ne pas manquer cette occasion de juger le temple* » (2). Il fut démoli dans les premiers jours d'août et Barillon se reprochait « *de manifester trop de joie sensible à cette occasion* » (3).

En 1923, les réformés de Pouzauges ont célébré le centenaire de leur nouveau temple. Ils évoquèrent la gloire des siècles passés et se souvinrent du précepte d'un de leurs frères (4) : « SI DIEU EST POUR NOUS, QUI SERA CONTRE NOUS » (5) ?

A. SCHAMAUN.

Extraits des arrêts criminels du Parlement de Tournai

(*Suite*) (6)

1694

Pierre Bertignon et **Etienne Desmarre** sont arrêtés à Lille avec les six suivants. On les accuse d'être relaps dans la religion réformée et de vouloir sortir du royaume. Ils sont

(1) M. Brochet, dans *L'Histoire des guerres de religion en Bas-Poitou* ajoute que « l'affaire avait été concertée avec cette femme, qui s'était prêtée au rôle qu'on lui fit jouer ».

(2) Arch. de la guerre, vol. 747. Dépêche à Basville, 16 mai 1685.

(3) Confession de Barillon, *loc cit.*, 1685.

(4) Devise de *Voger*, de la Bonnelière, paroisse de Pouzauges (cf. B. SARRAZIN, *Bull.*, juin 1912).

(5) Nous profitons de cette occasion pour insérer quelques additions et corrections à une notice sur *les temples et les pasteurs de Mouchamps* (*Bulletin*, 1909, p. 551). Après : « la maison de M. Borderon », ajouter : « Son emplacement se trouve actuellement dans la partie du pré de M. Moreau longeant les bâtiments de M. Lucas. » Au nord-est du temple, un terrain, également compris dans le pré de M. Moreau, fut converti en lieu de sépulture pour les protestants. Plus tard, en 1670 et 1673, le Consistoire se rendit acquéreur de deux maisons et de leurs dépendances situées près du temple.

Jean Loubat dit *Baptiste* est le premier pasteur de Mouchamps connu, à partir du 4 juin 1568 (B. SARAZIN).

(6) Aux extraits précédents (p. 183-194) il convient d'ajouter les notes ci-après :

P. 183. **Charles Rappin.** Un correspondant croit pouvoir identifier « Charles Rappin, écuyer habitant de Toulouse » avec *Charles de Rapin-Puginier*, fils aîné de l'avocat *Jacques de Rapin* et frère de l'historien *Paul de Rappin-Thoyras*. Charles de Rapin-Puginier quitta la France après la mort de son père survenue le 18 août 1685, et mourut à Utrecht vers 1730. Cf. Raoul de CAZENOVE, *Rapin-Thoyras*, p. LXX, 101, 127-129.

P. 188. **Gédéon et Jean de Villeneufve.** La famille de Villeneufve s'est vraisemblablement établie à Jersey où la ligne masculine s'est éteinte vers

condamnés à faire amende honorable et aux galères perpétuelles. (Jugement du 10 mars 1694) (1).

Marie Robert et **Jeanne le Fieux** sont arrêtées à Lille, accusées d'être relapses dans la religion réformée et de sortir du royaume. Elles sont condamnées à la réclusion et aux dépens, leurs biens sont confisqués. (*Id.*).

Louis Henry et **Philippe-Jean Mulien**, arrêtés et accusés comme les précédents, seront instruits dans la religion catholique. (*Id.*).

Pierre Girard et **Jeanne Colin**, sa femme, arrêtés et accusés comme les précédents, réitèrent leur profession de foi catholique, jurent de ne point sortir du royaume et sont renvoyés absous. (*Id.*).

Marie-Marguerite Rouzé et **Jean-Baptiste Chrestien** sont accusés d'avoir favorisé l'évasion de deux religionnaires, *David Martin* et son compagnon. L'argent et les effets laissés par les deux fugitifs sont confisqués ; les deux accusés sont élargis, sous condition de demeurer à la disposition de la justice. (Sentence du 23 mars 1694).

Jacques Gautier et **Madeleine Colin**, sa femme, de Rouen, sont accusés d'être de la religion réformée et de sortir du royaume avec leur famille. La cour ordonne à Gautier de produire un certificat établissant que ses cinq enfants sont actuellement à Rouen ; il sera instruit dans la religion catholique ainsi que sa femme pour abjurer ensuite. (Sentence du 4 mai 1694).

Daniel Beere, de Nérac en Gascogne, accusé de sorir du royaume, sera renvoyé dans son pays pour se faire instruire dans la religion catholique. Le voisinage des frontières lui est interdit. (Sentence du 4 mai 1694.)

Pierre Audouy, natif de Saumur, pays d'Anjou, accusé de

1810. Elle est encore représentée par plusieurs personnes descendues de deux sœurs de Villeneufve.

« Jean de Villeneufve est arrivé à Jersey avant 1693. Il s'est marié le 21 janvier 1692/3 avec une demoiselle *Marie Saint*, fille d'un orfèvre de Saint-Lô, également réfugiée à Jersey. Il a été naturalisé par acte des Etats du 4 mars 1698/9. Jean de Villeneufve et Marie Saint donnèrent à leur fils aîné, né en 1693, le nom de Jean, et à leur second fils, né en 1702, celui de *Gédéon*. En 173) un petit-fils est baptisé Gédéon. » (Communication de Madame Messervy, de Jersey).

Corrigenda : p. 188, ligne 26. Lire *frère*, au lieu de *père* ; p. 194, l. 9, JEAN-BAPTISTE BIGUE, au lieu de JEAN-BAPTISTE BIQUE ; l. 13, *Sentence du 7 novembre 1869* au lieu du *16* ; l. 26, *Jugement du 16 août 1691* au lieu du *16 avril*.

(1) Rappel de galères du 12 octobre 1694.

sortir du royaume, sera renvoyé dans son pays pour se faire instruire dans la religion catholique. Le voisinage des frontières lui est interdit. (Sentence du 4 mai 1694).

Jacques Quentin, natif de Bois-le-Becq, pays de Caen (1), accusé d'être de la religion réformée et de sortir du royaume, déclare qu'il est catholique. La cour ordonne qu'il fasse profession de sa foi devant le prêtre pour retourner ensuite dans son pays et y vivre dans la religion romaine. Le voisinage des frontières lui demeure interdit. (Sentence du 4 mai 1694).

Jacques de la Haye, accusé d'être relaps et de sortir du royaume, est condamné aux galères à perpétuité. (Sentence du 4 mai 1694) (2).

Isabelle Benoît et **Suzanne Benoît** sa sœur, **Claude Jamo** et **Marthe Jamo**, frère et sœur, de la religion réformée, accusés de sortir du royaume, seront instruits dans la religion catholique. (Sentence du 5 mai 1694).

Michel Sochon, accusé d'avoir continué à faire profession de la religion réformée malgré son adjuration, et de vouloir sortir du royaume, est condamné à faire amende honorable et à servir dans les galères à perpétuité. (Jugement du 6 mai 1694 (2).

Pierre Bozart sera libéré après avoir été instruit dans la religion catholique et en avoir fait profession selon qu'il l'a offert. Le voisinage des frontières lui est interdit. (Sentence du 6 mai 1694).

Suzanne Bailly, **Charlotte Turquin** et **Judith Hanoteau**, accusées de sortir du royaume, ont abjuré la religion réformée ; elles sont renvoyées dans leur ancienne demeure. Le voisinage des frontières leur est interdit. (Sentence du 21 1694) (3).

Jean et **Daniel Roselle**, frères, accusés de sortir du royaume, ont abjuré la religion réformée ; ils sont renvoyés dans leur ancienne demeure. Le voisinage des frontières leur est interdit. (Sentence du 25 mai 1694).

Louis Huet et **Jean Pottier**, accusés de sortir du royaume, ont abjuré la religion réformée ; ils sont renvoyés dans leur ancienne demeure. Le voisinage des frontières leur est interdit. (Sentences du 25 mai 1694).

Marguerite Lanton, veuve d'*Isaac Grassio*, **Marie Lantilly**,

(1) Lire, sans doute : Bolbec, pays de Caux.
(2) et (3) Rappel de galères du 12 octobre 1694.

veuve de *Renier Dorancourt*, et **Suzanne Patin**, fille à marier, accusées de sortir du royaume ont abjuré à Tournai et fait profession de catholicisme. Elles seront reconduites dans une ville de Picardie et libérées avec interdiction de s'approcher de la frontière. (Sentence du 13 juillet 1694).

Pierre Bertignon, Etienne Desmarre, Jacques de la Haye, Michel Sochon, obtiennent des lettres de rappel des galères ; elles sont enregistrées par la cour. (Sentence du 12 octobre 1694).

1695

David le Blon, Elie Charlier et **Jacques Pierrau**, demeurant à Dieppe, ont abjuré à Tournai et fait profession de catholicisme. Ils sont renvoyés dans leur ancienne demeure. (Sentence du 11 avril 1695.)

Jeanne Doutreau, veuve de *Martin Bare*, demeurant à Dieppe, est renvoyée dans son ancienne demeure. (Sentence du 11 avril 1695).

Jacques Cayet, natif de Noyenne, **Marie Durand**, femme d'Elias Chartier demeurant à Dieppe, **Jeanne Lavotte** et **Judith Saudeman**, originaires de Dieppe et y demeurant, font profession de foi catholique à Tournai. Ils sont renvoyés dans leur ancienne demeure. (Sentence du 13 avril 1695).

Marie Cayet, Louise Valet et **Louise Chedieu**, interrogées le 13 mars, ont abjuré la religion réformée et fait profession de catholicisme. Elles sont renvoyées dans leur ancienne demeure. (Sentence du 6 mai 1695).

Suzanne Chedieu, Catherine Lambert et **Jeanne-Madeleine Foubert**, interrogées les 12 et 13 mars ont abjuré le 16 mai, et sont renvoyées dans leur ancienne demeure. (Sentence du 18 mai 1695).

Antoine Chedon et **Jean le Roux**, interrogés les 7 et 12 mars, ont abjuré et fait profession de catholicisme. Ils sont renvoyés dans leur ancienne demeure. (Sentence du 16 juin 1695).

Marie Morin, demeurant à Rouen, **Anne le Blon** et **Françoise Dielle**, demeurant à Dieppe, accusées de sortir du royaume, sont interrogées les 28 mars et 16 juin. Elles abjurent le 27 juin et font profession de catholicisme. Elles sont renvoyées dans leur ancienne demeure avec interdiction de s'approcher de la frontière. (Sentence du 28 juin 1695).

1696

Louis, Alexandre et **Catherine Gigou ; Françoise** et **Catherine Agée** ou **Lagée, Marguerite Cocheron,** demeurant à Paris, sont arrêtés le 23 décembre 1695, avec leur guide à Vive-Saint-Eloy (1). Ils sont interrogés à Lille, puis à Tournai. La cour leur ordonne de faire leur déclaration de foi devant le prêtre pour être ensuite reconduits à Saint-Quentin, avec défense de se rapprocher de la frontière. Interrogatoires des 29 décembre, 25 et 27 janvier et 4 février 1696. (Sentence du 13 février 1696).

Jean van der Putte, arrêté le 23 décembre 1695 avec les précédents, est interrogé à Lille et à Tournai, et confronté avec eux. Il est élargi à caution juratoire de se représenter à toutes assignations, élisant domicile en la conciergerie du palais et payant les frais de geôlage, nourriture et détention, en attendant le supplément d'enquête. (Sentence du 13 février 1696).

Pierre Breteau, arrêté à Vive-Saint-Eloy, châtellenie de Courtrai, par un parti de Menin, le 23 décembre 1695, interrogé et confronté avec les sept précédents, est convaincu d'être relaps, d'avoir en l'an 1688 et depuis sa rechute, quitté le royaume au sujet de la religion, d'y être rentré par quatre différentes fois depuis dix-huit mois ou environ, pour y chercher des sujets du Roi religionnaires, et les conduire et emmener dans le pays ennemi, d'en avoir en effet conduit et emmené plusieurs, et entre eux divers nouveaux convertis, en Hollande et ailleurs, les trois premières fois, et en dernier lieu d'avoir entrepris la conduite des susnommés *Gigou, Agée* et *Cocheron,* au prix de 50 livres pour lesdits Gigou, 45 pour lesdits Agée et 25 pour ladite Cocheron, dans laquelle conduite il fut surpris et arrêté audit Vive-Saint-Eloy ; pour réparation de quoi le condamne à être pendu et étranglé jusques à ce que mort s'ensuive à une potence qui pour ce sera dressée en la place publique de cette ville, déclare tous et chacun ses biens acquis et confisqués au profit de Sa Majesté, le condamne aux dépens du procès. » Jugement du 13 février 1696).

Par lettres royales du 26 février, Pierre Breteau obtient commutation de sa peine « en celle de servir durant sa vie comme forçat sur les galères ». (Enregistré le 28 mars 1696).

René le Gangneur, suspect d'appartenir à la religion réformée, est arrêté à Philippeville pour avoir voulu sortir

(1) Châtellenie de Courtrai.

du royaume. Il doit faire profession de foi devant le prêtre et retourner ensuite à son ancienne demeure. (Sentence du 15 mars 1696).

Reconnu ensuite nouveau converti il est condamné « à servir de forçat dans les galères du Roi à perpétuité », à la confiscation des biens et aux dépens. (Jugement du 25 mai 1696) (1).

Isaac Roussel, suspect d'appartenir à la religion réformée et de vouloir sortir du royaume, est arrêté à Lille le 18 mai 1696. La cour ordonne qu'il fasse profession de foi devant le prêtre et qu'il retourne ensuite dans son ancienne demeure, avec interdiction de se trouver sur la frontière. (Sentence du 30 mai 1696.)

Elisabeth Pertuisan, native de Sainte, ou Lainte, pays de Caux, abjure et fait profession de catholicisme. Elle est renvoyée dans son ancienne demeure, avec défense de s'approcher de la frontière. (Sentence du 23 juillet 1696.)

Marguerite Roussel, native de Pont-Audemer, abjure le 12 août 1696 « toutes les hérésies et principalement celles de Calvin dans lesquelles elle a été élevée » : elle fait ensuite profession de la foi catholique. Elle est libérée, avec défense de paraître dans les places frontières. (Sentence du 14 août 1696.)

Marie de la Maire, veuve de *Jacques Focques*, est « arrêtée dans la ville de Lille avec autres voulant passer en royaume étranger pour y exercer la religion prétendue réformée ». Elle abjure pour profession le catholicisme. Elle est libérée, avec défense de paraître dans les places frontières. (Sentence du 14 août 1696.)

Elizabeth Hennequin, native de Metz en Lorraine, accusée d'avoir voulu passer en Hollande pour y faire exercice de la religion prétendue réformée, avait abjuré à Metz quelques années auparavant. Arrêtée à Condé, elle y avait séjourné quinze jours au commencement d'octobre 1696, et obtenu un certificat de bonne vie et conduite de la part du curé et des religieuses de la localité. Elle est libérée, avec défense de paraître sur les frontières du royaume. (Sentence du 26 octobre 1696.)

Anne Rennoise et **Marie Lannoy**, « accusées de passer en Hollande pour y faire exercice de la religion prétendue réformée », abjurent et font profession de catholicisme le

(1) La *France protestante* (Liste des forçats, n° 965), mentionne un *Jacques Le Gaigneux* ou *Le Gaigneux* condamné en 1698.

26 novembre. Elles sont libérées et renvoyées au lieu de leur naissance, avec défense de paraître sur les frontières. (Jugement du 27 novembre 1696.)

1697

Etienne Grenier, Pierre Grognier, Madeleine du Bus et **Louise Milsot**, accusés de passer en Hollande, pour y exercer la religion prétendue réformée, font abjuration d'hérésie et profession de catholicisme le 3 juillet. Ils sont renvoyés en leur domicile, avec défense de paraître sur les frontières. (Sentence du 4 juillet 1697.)

1698

Nicolas Tribout, natif d'Elbeuf, en Normandie, accusé de sortir du royaume, abjure le 20 mars et fait profession de catholicisme. Il est renvoyé dans son domicile avec obligation de présenter l'acte d'abjuration à l'autorité ecclésiastique dans la huitaine. (Sentence du 22 mars 1698.)

Jean Mitau, natif de Rebaix-en-Brie (Seine-et-Marne), accusé de sortir du royaume, présente un acte d'abjuration délivré par un père jésuite de Lille. Il est renvoyé dans son domicile, avec obligation de présenter à l'autorité ecclésiastique l'acte d'abjuration dans la huitaine de son arrivée (Sentence du 4 novembre 1698.)

Charles Collemar, natif de Villers-Bretonneux, province de Picardie, accusé d'être de la religion réformée et d'avoir voulu favoriser la sortie de religionnaires, prouve par différents certificats qu'il est catholique. Il est renvoyé absous. (Sentence du 6 novembre 1698.)

Jacques Loison, natif d'Aunay, province de Blaisois, accusé de sortir du royaume, abjure le 22 octobre et fait profession de catholicisme. Il est renvoyé dans son domicile avec défense d'approcher des frontières. (Sentence du 6 novembre 1698.)

Gabriel, Jérémie et **Madeleine Coulmeux**, natifs du village de Roches, proche de Marchenoir (Loir-et-Cher), accusés de sortir du royaume, abjurent le 22 octobre et font profession de catholicisme. Ils sont renvoyés dans leur domicile avec défense d'approcher des frontières. (Sentence du 6 novembre 1698.)

Suzanne Blo, native de Nanteuil-en-Brie, **Marie** et **Jeanne Courtan**, natives de Quincy-en-Brie, accusées de sortir du royaume, abjurent le 22 octobre et font profession de catholicisme. Elles sont renvoyées dans leur domicile avec

défense d'approcher des frontières. (Sentence du 6 novembre 1698.)

Madeleine Rayère, « native de Nanteuil à une lieue de Meaux », accusée de sortir du royaume, a abjuré entre les mains d'un père jésuite de Lille. Elle est renvoyée dans son domicile, avec interdiction de retourner sur les frontières. (Sentence du 6 novembre 1698.)

Jean Lefébure, « natif de Saint-Eustache-de-la-Forêt, pays de Caux », accusé de sortir du royaume, a abjuré à Menin. Il est renvoyé dans son domicile, avec défense d'approcher les frontières. (Sentence du 24 novembre 1698.)

Pierre Barré, natif de Grandchamp, pays de Caux, **Paul** et **Anna du Gard**, natifs d'Elbeuf, en Normandie, accusés de sortir du royaume, abjurent le 19 novembre et sont renvoyés dans leur domicile, avec défense de retourner sur les frontières. (Sentence du 24 novembre 1698.)

Suzanne Durant, âgée de 18 ans, **Marie-Madeleine Durant**, âgée de 13 ans, et **Marie Durant**, âgée de 12 ans, ses sœurs, sont arrêtées à Lille et accusées de sortir du royaume. Elles abjurent le 21 novembre et sont renvoyées dans leur domicile, avec défense de s'approcher des frontières. Marie-Madeleine et Marie Durant « seront mises dans l'hôpital général le plus rapproché de leur demeure pour y être élevées et instruites en des métiers convenables à leur état ». (Sentence du 28 novembre 1698.)

Jérémie Dreux, accusé de sortir du royaume, abjure le 20 novembre et fait profession de catholicisme. Il est renvoyé dans son domicile, avec interdiction de revenir sur la frontière. (Sentence du 26 novembre 1698.)

Jacques Pérette, âgé de 50 ans, natif de Condé, près de Meaux et y demeurant, accusé de sortir du royaume, abjure le 24 novembre pour professer la foi catholique. Il est cependant condamné aux galères à perpétuité, et aux dépens du procès, ses biens sont confisqués. Il écoute la lecture de son arrêt tête nue et à genoux. (Jugement du 29 novembre 1698.)

Charles Lanton, âgé de 41 ans, natif de Nanteuil et y demeurant, accusé de sortir du royaume, abjure la religion réformée le 22 novembre pour faire profession de catholicisme. Il est cependant condamné aux galères à perpétuité et aux dépens du procès, ses biens sont confisqués. Il écoute la sentence tête nue et à genoux. (Jugement du 29 novembre 1698.)

Paul Chauveau, âgé de 37 ans, natif d'Ancre, demeurant

à Briou (près Marchenoir, Loir-et-Cher), arrêté à Lille, est accusé de sortir du royaume. Il abjure le 24 novembre et fait profession de catholicisme. Il est cependant condamné aux galères à perpétuité et aux dépens, ses biens sont confisqués. Il écoute la sentence tête nue et à genoux. (Jugement du 29 novembre 1698.)

Marie Triot, femme de *Paul Chauveau*, âgée de 35 ans ou environ, demeurant à Briou, accusée de sortir du royaume, abjure le 21 novembre et fait profession de catholicisme. Cependant la cour « condamne la dite Marie Triot d'être rasée et recluse dans un cloître ou autre lieu pieux prochain du lieu de sa naissance ou demeure, qui sera désigné par le juge royal plus prochain du lieu de sa résidence, pour y vivre le reste de ses jours, déclare tous ses biens confisqués au profit du Roi, la condamne aux dépens du procès. Elle écoute sa sentence à genoux. (Jugement du 29 novembre 1698.)

Isabelle Pérette, femme de *Jacques Pérette*, âgée de 48 ans, native de Condé, près de Meaux, est arrêtée le 19 novembre avec ses filles jumelles *Charlotte* et *Marie-Louise*, âgées de 10 à 11 ans, et accusée de sortir du royaume. Elle abjure le 24 novembre et fait profession de la foi catholique. Cependant la cour « condamne ladite Isabelle Pérette d'être rasée et recluse dans un cloître ou autre maison pieuse voisine du lieu de sa naissance pour y vivre le reste de ses jours, déclare ses biens acquis et confisqués au profit du Roi et la condamne aux dépens ». Elle ordonne que « les dites Charlotte et Marie-Louise Pérette seront mises dans l'hôpital général le plus proche de leur demeure pour y être élevées et instruites en des métiers convenables à leur état ». Isabelle Pérette écoute sa sentence à genoux. (Jugement du 29 novembre 1698.)

Anne Ferré, veuve de *Thomas du Gard*, native de Rouen, et **Judith Ferré**, femme de *Pierre Barré*, native de Fecan (Fécamps ?) sont accusées de sortir du royaume. Elles abjurent le 19 novembre et font profession de catholicisme. Elles sont renvoyées dans leur domicile avec défense de se retrouver sur les frontières. (Sentence du 29 novembre 1698.)

Jonas Grillon, âgé de 26 à 27 ans, né entre Blois et Orléans et y demeurant, est accusé de sortir du royaume. Il abjure le 22 novembre et fait profession de catholicisme. La cour lui ordonne de retourner au lieu de sa naissance avec défense de s'approcher des frontières. (Sentence du 29 novembre 1698.)

Etienne Thoain, âgé de 20 ans, vigneron, demeurant à (Lavisme ?), près de Brion (près de Marchenoir, Loir-et-Cher), est arrêté à Lille et accusé de sortir du royaume. Il abjure le 24 novembre et fait profession de catholicisme. Il est renvoyé dans son domicile avec défense de s'approcher des frontières. (Sentence du 29 novembre 1698.)

Samuel Giraut, **Marie Pattée**, sa femme, de Roches près de Marchenoir, **Marie Coulmeux**, et **Anne Coulmeux** âgée de 9 ans, sont arrêtées à Lille et accusées de sortir du royaume. Les trois premiers abjurent le 22 octobre et font profession de catholicisme. Samuel Giraut est condamné aux galères à perpétuité, Marie Pattée à être rasée et recluse pour le reste de ses jours dans l'hôpital général le plus rapproché de sa résidence ; leurs biens sont confisqués, ils paient les dépens du procès.

Marie Coulmeux est renvoyée dans sa demeure, avec défense de retourner sur la frontière. Anne Coulmeux sera mise dans l'hôpital général le plus rapproché de Roches pour y être élevée. Tous quatre écoutent leur sentence tête nue et à genoux. (Jugement du 29 novembre 1698.)

Madeleine Durant, femme de *Daniel Triot*, âgée de 29 ans, de Marchenoir, près de Briou, est arrêtée à Lille et accusée de sortir du royaume. Elle abjure le 24 novembre et fait profession de catholicisme. Elle est renvoyée dans son domicile, avec défense de s'approcher des frontières. (Sentence du 1er décembre 1698.)

Abraham Caláy, ou *Calais*, natif de Trois-Pierres, pays de Caux, en Normandie, est accusé de sortir du royaume. Il abjure le 27 octobre, à Menin, et fait profession de catholicisme. La cour le renvoie dans son domicile avec défense de s'approcher des frontières. (Sentence du 1er décembre 1698.)

Isaac Martin, âgé de 29 ans, natif de Quincy-en-Brie, est accusé de sortir du royaume. Il abjure à Lille le 14 octobre et fait profession de catholicisme. Il est renvoyé dans son domicile avec défense de retourner sur la frontière. (Sentence du 1er décembre 1698.)

Pierre Martin, âgé de 25 ans, natif de Nantain (Nanteuil ?), près de Meaux, et y demeurant, est accusé de sortir du royaume. Il abjure à Lille le 14 octobre et fait profession de catholicisme. Il est renvoyé dans son domicile avec défense de retourner sur la frontière. (Sentence du 1er décembre 1698.)

P. Beuzart.

Etat des réfugiés au Pays de Vaud après la Révocation

(Suite) (1)

NOMS DES FAMILLES	LIEUX D'ORIGINE EN FRANCE	BOURGEOISIE VAUDOISE
LABOURÈS	*Champoly-en-Forez*	Rolle
LABRY	*Languedoc*	Luins
LACOMBE	*Die, Dauphiné*	Begnins
LAFON	*Momsempron, Agenais*	Orbe
LAFOND	*Languedoc*	Lausanne
LAFONT	*Dauphiné*	Rolle
LAGIER	*Dauphiné*	Aubonne
LAMBERT	St-Antoine de Viennois, Dauphiné	Yverdon
LANTEIRES	*Languedoc*	Rolle
LANTHOME	?	Buchillon
LARGUIER	*Giberrain (?), Languedoc*	Orbe
LARGUIER des BANCELS	*St-Germain-de-Calberte, Cévennes*	Chavannes-s.-Morges et St-Saphorin-s.-Morges
LAUNE	*La Salle, Cévennes*	Lausanne
LAURIMIER	?	Aubonne
LE BLANC	*La Salle*	Lausanne
LE FEBRE	?	Chardonney
LE MERLE	*Orléans*	Yverdon
LEVADE	*Mont-de-Marsan, Guyenne*	Lausanne
LEVIEUX	?	Vevey
LIAUSUN	*Carjarc, Quercy*	Vevey
LIOTARD	*Languedoc*	Lausanne
LIOZON	*Loriol, Dauphiné*	Rolle
LONG	*Montélimar*	Yverdon
LUARD	*Caen*	Jouxtens
MANDRIN	*Montélimar*	Lavey
MANTHE	?	Nyon
MANUEL	?	Rolle
MARCEL	St-Jean d'Hérans, Dauphiné	Lausanne
MARCHANT	*Beauvoisin, Languedoc*	Rolle
MARTIN	*Dauphiné*	Perroy
MASMEJAN	*Vans, Languedoc*	Lausanne
MAUBERT	*Rouen*	Allaman
MAUREL	*La Mure, Dauphiné*	Lausanne
MAURIN	?	Rolle
MAZADE	*Dauphiné*	Prilly
MAZEL	?	Aubonne
MELIZET	*Montbéliard*	Orbe
MENET	*Beauchâtel, Vivarais*	Yverdon
MENNET	*Valence*	Lausanne
MERCIER	*Milhaud, Rouergue*	Lausanne
MIGNOT	?	Le Chenit

(1) Voir p. 120 et 214.

Mignot	Aiguepierre, Franche-Comté	Prilly
Milliet	*Dauphiné*	Bonvillars
Molles	*Chambon, Vivarais*	Bex et Lausanne
Monnet	*La Grave, Dauphiné*	Vevey
Monthoizon	*Dauphiné*	Prilly
Montmejan	*Montauban*	Chardonney
Morel	?	Chardonney
Morin	*Crest, Dauphiné*	Tolochenaz
Morin	*Dieulefit, Dauphiné*	Vich
Moulin	*Saint-Vincent, Dauphiné*	Essertines et Lausanne
Mousson	*Comté de Foix*	Morges
Mouton	*Languedoc*	Lausanne
Navas	*Languedoc*	Lausanne
Navelot	*Fenétrange, Lorraine*	Chardonney
Nicolas	*Turenne*	Orbe
Nicole	*Chartres en Beauce*	Nyon
Noel	*Troye*	Orbe
Noir	*Châtillon, Dauphiné*	Lausanne
Oboussier	*Dauphiné*	Lausanne
Odelet	*Dauphiné*	Coppet
Odin	?	Morges
Odoz	?	Ste-Croix
Ogiez	*Dauphiné*	Lausanne
Orguelt	*Négrepelisse, Rouergue*	Lausanne
Palliet	*Quissac, Languedoc*	Prilly
Parliet	*Cévennes*	Bex
Parmentier	?	St-Oyens
Pascal	*Languedoc*	Duillier et Pompaples
Pascalin	*Crest, Dauphiné*	Rolle
Pavillon	?	Chardonney
Payen	*Dauphiné*	Lausanne
Pellegrin	*Gap, Dauphiné*	Coppet
Perronnet	*Loriol, Dauphiné*	Prilly
Picot	?	Orbe
Piolet	*Dauphiné*	Lausanne
Planque	*Languedoc*	Lausanne
Porte	*Mont-de-Lans, Dauphiné*	Vevey
Portefaix	*Die*	Yverdon
Poudret	*Valence*	Lausanne
Poujol	*Saint-Affrique, Rouergue*	Orbe
Pradez	*Languedoc*	Vevey
Prévot	*Berry*	Lavigny
Propre	?	Coppet
Prunet	?	Vevey
Rafinesque	Gardonninque, Languedoc	Orbe
Raoux	*Mens, Dauphiné*	Lausanne
Reboul	*Cévennes*	Morges
Receveur	*Héricourt*	Ste-Croix
Regord	*Rouergue*	Chavannes-s.-Morges

Reignier	*Dauphiné*	Rolle
Reignier	*Nîmes*	Romainmôtier
Remandet	*Màcon*	Chardonney
Renou	*Normandie*	Lausanne
Reverchon	*Les Rousses, Franche-Comté*	Pizy
Reverdin	*La Mure, Dauphiné*	Duillier
Rey	*Montauban*	Lausanne
Reynier	*Beaumont-en-Diois, Dauphiné*	Vevey et Lausanne
Richard	*Dauphiné*	Coinsins
Richard	*La Mure, Dauphiné*	Vevey
Ricou	*La Mure*	Prilly
Rigaud	*Montpellier*	Lausanne
Rivier	*Dauphiné* (1)	Aubonne
Robert	?	Rolle
Roger	*Gex*	Nyon
Rolland	*Valdrôme, Dauphiné*	Lausanne
Roqueirol	*Soudorgues, Languedoc*	Lausanne
Roquier	*Languedoc*	Orbe
Rorin	*Dauphiné*	Aubonne
Rousseau	?	Rolle
Rousseil	*Languedoc*	Lausanne
Rouvière	*Languedoc*	Rolle, Prilly et Gilly
Roux	*Languedoc*	Lausanne
Roux	?	Morges
Roux	*Vienne, Dauphiné*	Moudon
Róux	*Provence*	Prilly
Roux	*Villaret, Dauphiné*	Ste-Croix
Roux	*Montbéliard*	Yverdon
Russsier	?	Rolle
Ruynat	*Corps, Dauphiné*	Rolle
Salomon	?	Rolle
Sarrin	*Toulouse*	Lutry
Saucon	*Languedoc*	Lausanne
Saulnier	*Cognac*	Orbe
Saunier	*Languedoc*	Lausanne
Sauvet	*Dauphiné*	Vich
Séchaye	?	Ste-Croix
Solomiac	*Saint-Antonin, Gascogne*	Lausanne
Sorbière	*Loriol, Dauphiné*	Lausanne
Tapernoux	*Loriol*	Vevey
Tenon	?	Chardonney
Terrisse	*Laurac, Vivarais*	Rolle
Tesse	*Dauphiné*	Lausanne
Tessier	*Saint-Roman, Cévennes*	Eysins
Terrin	?	Granges
Tholozan	*Var, Dauphiné*	Orbe
Thybaud	*Stain-Claude, Bresse*	La Praz

(1) *Saint-Paul-Trois-Châteaux* d'après une monographie écrite par M. le pasteur Rivier (Théodore), actuellement à Aigle.

Troillard	?	Prilly
Tronchin	*Avignon*	Lavigny
Vedel	?	Nyon
Velay	*Grissac, Cévennes*	Orbe
Verdeil	*Réalmont, Languedoc*	Lausanne
Verdelhan	?	Yverdon
Vermeil	*Lille*	Aubonne
Vernet	*Dieulefit*	Prilly
Vernet	*Cévennes*	Rolle
Veissière	*Languedoc*	Prilly
Veyrassac actuellement Veyrassat	*Beaumont-en-Valentinois et Eurre, Dauphiné*	Vevey
Vial	?	Mauraz
Vincent	*Dauphiné*	Dully
Vinet	*Guillestre, Dauphiné*	Crassier
Violon	*Paillat, Auvergne*	Gressy
Viridet	*Paray-le-Monial*	Morges

N. Veyrassat.

Acte de décès de l'abbé du Chaila

On sait de quelles cruautés l'abbé *du Chaila*, archiprêtre des Cévennes, inspecteur des missions du Gévaudan, épouvanta les Cévennes depuis 1688. Les détails de sa mort (24 juillet 1702), au Pont de Montvert, sont connus. Ce qui est moins connu, c'est la rapidité avec laquelle son cadavre fut emporté à Saint-Germain-de-Calberte, et enterré à l'entrée du chœur de l'église par les prêtres assemblés pour ses obsèques, qui eurent lieu le 26 juillet.

M. le pasteur Sequier a trouvé dans un registre de l'état civil de Saint-Germain et a bien voulu me communiquer cet acte de décès, dont j'ai fait prendre une photographie. Le portrait de l'abbé du Chayla se trouve au musée de Mende.

E. Hugues.

Extrait du registre de l'état civil de la paroisse de Saint-Germain-de-Calberte, année 1702.

Le 24 juillet, Messire François De Langlade Duchaila, cy devant curé de Saint-Germain, inspecteur des missions, la faisant au Pont-de-Montvert, fut attaqué par les fanatiques qui le martirisèrent de plusieurs coups de baionete, de sabre et de fusil. Le 25 on fut prendre son corps et le 26 juillet 1702 on l'enterra dans l'Eglise de Saint-Germain, à l'entrée du chœur vis-à-vis des chapeles de Notre-Dame et Saint Joseph. Le R. P. Louvreleul fit son éloge funèbre.

Vernet, curé.

Ayant appris ce que je viens d'écrire du R. P. Louvreleul qui l'avait oublié.

Quelques souvenirs de Jeanbon Saint-André à Mayence (1)

Le *Bulletin* (2) a plus d'une fois déjà entretenu ses lecteurs de *Jeanbon* (*André*), dit *Saint-André*, finalement *baron de Saint-André*, ardent Montalbanais, tour à tour navigateur, étudiant en théologie et pasteur (1771-1793), député à la Convention, Jacobin en mission aux armées du Rhin et dans les ports de guerre, emprisonné après la réaction thermidorienne. C'est alors que son ami David fit de lui « *in vinculis* » un magnifique portrait (1795) (3). Il a quarante-six ans, il lui en reste une vingtaine à vivre ; s'il ne reprend pas le ministère pastoral, il revient du moins finalement à une vie plus paisible où il eut mainte occasion de déployer une activité d'inspiration incontestablement chrétienne. Nommé par Bonaparte (le 1er décembre 1801) commissaire général dans les quatre départements français de la rive gauche du Rhin, il finit sa carrière comme préfet du Mont-Tonnerre, en résidence à Mayence (1802-1813). C'était le temps où était en vigueur l'article du traité de Lunéville : la frontière de la France est le Rhin.

Dans la thèse de doctorat, si richement documentée d'ailleurs, qu'il a consacrée en 1901 à Jeanbon, M. Lévy-Schneider résume en un dernier chapitre les dix-sept dernières années de cette vie.

Elles fourniraient, à elles seules, la matière d'une intéressante étude. L'ancien pasteur de Castres et de Montauban se révéla excellent administrateur, déployant au profit des populations rhénanes, et par là même au profit de l'influence française parmi les populations rhénanes, un zèle dont le souvenir subsiste encore, et dont les effets ont eu, depuis l'occupation française, après le traité de Versailles, un renouveau inattendu d'actualité.

(1) L'auteur de cet article exprime ses vifs remerciements à M. le pasteur Maluski, aumônier militaire à l'armée du Rhin, en résidence à Mayence, et à Mme Maluski, dont la précieuse collaboration lui a procuré plusieurs des documents utilisés ci-après.

(2) I, 339 ; XLIII, 337 et 445 ; L, 497 ; LI, 152 et 165 ; LX, 351 (réfugiés du Palatinat) ; LXVIII (1919), 83 ; LXIX (1920), 93 ; 238.

(3) Voici le texte complet de la dédicace inscrite sous le portrait : *Donum amicitiæ, amoris solatium, David faciebat in vinculis anno R. p. 3 (1795) messidoris 20.*

Disciple de Rousseau, plutôt que de Calvin, il avait admis le culte de la Raison et de l'Etre suprême, maintenant il recommande aux élèves du lycée de Mayence de ne pas attribuer, « comme tant de chrétiens ignorants, plus d'importance aux cérémonies du culte qu'à la morale chrétienne » (7 frimaire an XII) ; mais il ne renie pas son passé pastoral, il flétrit publiquement la Révocation, il donne, en 1810, sa bibliothèque à la Faculté de théologie récemment établie à Montauban.

Sous le régime allemand, dans la très catholique capitale de l'archevêque-électeur, les protestants n'avaient point le droit de célébrer le culte public. Sous le préfectorat d'un ancien pasteur, ils désirent bénéficier des dispositions du Concordat et des articles organiques, applicables à tout l'empire français. Jeanbon favorise ces projets à Mayence, et le rapprochement entre les diverses Eglises protestantes dans les environs.

La Bibliothèque du protestantisme français possède, et le *Bulletin* a publié (1) une intéressante lettre adressée à Marron, pasteur à Paris, en 1802.

Une monographie, publiée lors du centenaire de l'organisation de cette Eglise de Mayence (2), appelle (p. 32) Jeanbon « le paternel ami de la ville et de la communauté évangélique ». Un jour que l'autorité militaire française veut utiliser le lieu de culte pour des services militaires, Jeanbon fait différer et atténuer l'effet de ces ordres. Devenu « M. le baron de Saint-André », il ne dédaigne pas de figurer comme parrain dans un acte de baptême célébré par le pasteur, et la marraine est Madame la baronne, « absente », car elle habitait alors Montauban (1811).

Survient la terrible épidémie de typhus de 1813. Le préfet se multiplie pour soulager les malheureuses victimes. Derechef les protestants mayençais étant menacés d'être privés de lieu de culte, leur temple habituel (la *Welschnonnenkirche*) servant d'ambulance, Jeanbon intervient auprès de l'évêque de Colmar et obtient que la chapelle de l'hôpital Saint-Roch soit cédée momentanément aux protestants (3).

Cent ans après sa mort, Jeanbon a rendu aux protestants mayençais d'aujourd'hui un service analogue. Voici comment un officier protestant a raconté la chose (4) :

« Dès l'été 1919, certains curés de Mayence persuadèrent à un

(1) 1920, p. 93.
(2) L. Frohnhauser, *Festschrift zur Einweihung der Christus Kirche*, 1903.
(3) *Festschrift*, p. 37.
(4) *Revue des Deux Mondes* du 15 septembre 1924 : Colonel Schweisguth, *l'Administration des pays rhénans.*

aumônier de demander au général commandant l'armée l'attribution de l'ancienne église des Bénédictins, dite « église de garnison », laquelle était consacrée au culte évangélique. La garnison française de Mayence étant en majorité catholique, le général prit une décision dans ce sens. Survint le doyen des Eglises évangéliques, lequel apporta un arrêté en date du 19 thermidor an XII, par lequel le préfet de Mont-Tonnerre arrêtait :

Article premier. — L'Eglise des Bénédictins à Mayence, dans laquelle les protestants de cette commune exercent actuellement leur culte, demeure définitivement consacrée au dit culte.

[Signé :] Jean BON DE SAINT-ANDRÉ.

« Il expliqua que cette église avait été le berceau de la communauté évangélique de la ville ; que celle-ci, privée de tout lieu de culte par l'archevêque-électeur de Mayence, avait dû attendre l'arrivée des soldats de Custine pour exercer librement sa religion ; qu'enfin l'impératrice Joséphine avait accepté la présidence d'honneur des œuvres charitables créées par ses pasteurs...

» Le général Mangin refusa catégoriquement d'annuler un arrêté signé d'un préfet de Napoléon, et, revenant sur sa première décision, il affecta l'église en question à l'aumônier protestant de la 10e armée. Celui-ci ayant exprimé l'intention, dans un désir d'union sacrée, de mettre cet édifice à la disposition de ses collègues catholiques, le général accepta cette proposition. »

Lorsque les troupes françaises quitteront Mayence, cette église sera remise aux protestants, conformément à la décision du préfet français, ancien pasteur.

Le premier pasteur de l'Eglise protestante à Mayence fut Frédéric-*Christian Nonweiler*, né en 1778, près de Worms, qualifié par la monographie allemande ci-dessus citée un vrai « Rhénan de la rive gauche », parlant aussi bon français qu'allemand. Il fut, en janvier 1807, nommé aumônier du lycée français et professeur de français dans ledit lycée, à Mayence. Seul pasteur jusqu'en 1830, il a rempli son ministère jusqu'en 1850. Ce fut lui probablement qui assista Jeanbon sur son lit de mort et présida le service funèbre (1).

En effet, pendant le typhus, le préfet, remarque le comte Beugnot, « prodiguait ses soins aux malades comme s'il eût cherché volontairement la mort ». Atteint en effet, à son tour, par l'affreux fléau, il mourut le 10 décembre 1813. Voici divers articles parus alors dans le journal mayençais alors imprimé sur deux colonnes, l'une en français, l'autre en allemand : on verra dans ces documents comme fut affirmée jusqu'à la fin de la vie de Jeanbon Saint-André sa qualité de protestant.

Il avait d'ailleurs conservé dans ses hautes fonctions une

(1) Communication de Mme Maluski.

certaine simplicité d'allures qu'on attribue d'ordinaire à son passé jacobin, mais qui certainement remontait plus haut, jusqu'au ministère du pasteur du Désert.

***

Journal du Mont-Tonnerre, Der Donnersberger, n° 148, samedi 11 décembre 1813 :

Mayence, le 10 décembre.

Nous remplissons un bien triste devoir en annonçant à nos concitoyens la mort de M. le Baron de Saint-André, préfet du Mont-Tonnerre, officier de la Légion d'honneur.

Malgré l'espérance qu'on avait conçue, il y a quelques jours, de son rétablissement, et malgré les efforts de l'art, il a succombé ce matin à 8 h. 30.

Ce magistrat, aussi chéri que respecté de ses administrés, emporte leurs regrets les plus vifs, et sa perte sera sans doute douloureusement sentie dans tout le département, du bonheur duquel il n'a cessé de s'occuper pendant tout le temps de sa longue administration, et même pendant sa maladie, jusqu'au moment où ses forces l'ont abandonné.

M. Mossdorff, conseiller de préfecture, fonctionnaire généralement estimé, fera par intérim les fonctions de préfet jusqu'à ce que Sa Majesté ait nommé un successeur du défunt.

N° 149, mardi 14 décembre 1813 :

Mayence, le 13 décembre.

Les funérailles de M. le Baron de Saint-André, préfet de ce département, dont nous avons annoncé la mort dans notre dernier n°, ont eu lieu samedi 11 du courant, avec toute la pompe due au caractère de ce magistrat.

Les premières autorités civiles, ecclésiastiques et militaires du département se sont fait un devoir d'accompagner le convoi au lieu de l'inhumation. On y remarquait : M. le général Schaal, commandant la division ; M. le général commandant d'armes de la place ; M. le baron Humbert, général d'artillerie, et M. de Lapisse, colonel du génie ; Mgr l'Evêque, accompagné de ses grands vicaires (1) ; M. le Secrétaire général de la préfecture et MM. les auditeurs au Conseil d'Etat, suivis des membres des tribunaux et de la Municipalité, ainsi que de tous les chefs et employés des différentes administrations et des notables de la ville.

La douleur et les regrets étaient empreints sur toutes les figures et les étrangers ne témoignaient pas moins d'affliction que les parents même du défunt, auxquels *M. le ministre protestant administrait les secours de la religion* (2).

Les habitants de ce département, qui ont éprouvé, pendant 12

(1) Cortège auquel le pasteur du Désert ne s'attendait guère quarante ans auparavant !

(2) C'est nous qui soulignons.



Portrait par David, en prison (1795). *Cliché Braun et Cie.*

ANDRÉ JEANBON dit SAINT-ANDRÉ

Né à Montauban en 1749, mort à Mayence en 1813
Pasteur à Castres et à Montauban (1773-1793)
Député à la Convention, Préfet du Mont-Tonnerre, etc.



Cliché Ch. Martel.

TOMBEAU DE JEANBON SAINT-ANDRÉ
à Mayence
où il mourut, préfet du Mont-Tonnerre
en 1813

ans les salutaires effets de la sage administration de M. de Saint-André, nous sauront sans doute gré de leur donner, dans les prochains numéros de cette feuille, quelques notices sur les principaux événements qui ont marqué sa carrière politique et administrative.

N° 156, jeudi le 30 décembre 1813.

Avis au public : Les personnes qui désireraient acheter quatre chevaux avec les harnais, 2 voitures : l'une dite : coupée ; et l'autre, dite : calèche, qui appartenaient à feu M. le baron de Saint-André, préfet du département du Mont-Tonnerre, devraient s'adresser à M. Belluc, logeant chez M. le Président Bodmann, rue de la Préfecture.

Lettre (en français), de M. Mossdorff (1), insérée dans une brochure intitulée : *Au maire de Mayence.*

Mayence, le 10 décembre 1813.

Monsieur le Maire,

J'ai une bien triste nouvelle à vous annoncer. Monsieur le Babon de Saint-André, préfet du département, de la maladie duquel vous étiez déjà instruit, a succombé ce matin à 8 heures et demie.

Notre perte est bien grande, elle est grande pour tout le département qui a à regretter dans le défunt un père qui n'éprouvait jamais de véritable satisfaction que pour le bien qu'il pouvait faire à ses administrés.

Conformément à l'arrêté des consuls du 27 pluviose an 10, je continuerai, comme le plus ancien membre du conseil de préfecture, à exercer les fonctions jusqu'à ce qu'il ait plu à S. M. de nommer le successeur de M. le Baron de Saint-André.

Je me flatte, Monsieur, que vous me seconderez de tous vos moyens et que vous réunirez vos efforts aux miens pour que le service ne souffre pas et qu'il soit pourvu à tout ce que les circonstances critiques et difficiles où nous nous trouvons pourraient exiger.

J'ai l'honneur de vous saluer, Monsieur, avec une parfaite considération.

Le conseiller de préfecture faisant par interim les fonctions de préfet.

MOSSDORFF.

* * *

L'inhumation eut lieu le 11, et le 25 décembre, jour de Noël, fut prononcée, dans le temple de Mayence, l'oraison funèbre (2).

(1) Insérée dans une brochure intitulée : *Mainzer Leidenstage nach der Schlacht bei Leipzig, Nach Berichten von Zeitgenossen erzählt von K. G. Bockenheimer*; — Mainzer Verlagsanstalt Mainzer, Anzeiger (sans date).

(2) *Journal de Tarn-et-Garonne* du 25 décembre 1813 ; LÉVY-SCHNEIDER, *Jeanbon-Saint-André*, II, p. 1117-1119.

Dans le cimetière de Mayence fut élevé un monument, avec inscription rédigée par M. Lehne :

Sous ce monument simple comme lui,
Au milieu de ceux qu'il chérissait,
Dans l'asile consacré par ses soins
Et sous son administration
Repose
J. B. BARON DE SAINT-ANDRÉ,
Préfet du département Mont-Tonnerre,
Officier de la Légion d'honneur,
Mort le X décembre
1813
Multis ille bonis flebilis occidit

Ehre und Reichthum vergehen
Gute Handlungen bleiden ewig.

Après la chute de Napoléon et la fin de l'administration française sur les bords du Rhin, quand Mayence fut attribuée au grand-duc de Hesse-Darmstadt, l'exécutrice testamentaire de Jeanbon Saint-André désira acquérir ce terrain au cimetière. Le Conseil municipal prit la décision suivante:

« Pénétré d'un grand souvenir, combien (*sic*) dans le cours de sa longue administration cet homme célèbre avait été si utile, en empêchant énergiquement tout le mal, et avait fait tant de bien réel à la ville et à tout le département, le Conseil déclare à l'unanimité que le terrain ne serait point vendu, mais qu'il en était fait don à perpétuité, exempt de toutes charges quelconques, aux héritiers, comme un témoignage honorable de reconnaissance dû à la mémoire de feu M. le Préfet. »

Ce monument subsiste et a, depuis un siècle, été toujours entouré d'un grand respect. Le 1er novembre 1924, un détachement français vient encore de lui rendre les honneurs. Sur la photographie que nous reproduisons (1) on remarque une couronne déposée par le général commandant en chef des troupes françaises une précédente année.

Jacques PANNIER.

(1) Grâce au bienveillant concours de M. Ch. Martel.

ACTUALITÉS

Le Comité avait chargé son président, M. le professeur Viénot, de représenter la Société à l'Assemblée générale du protestantisme français, réunie à Strasbourg du 21 au 23 octobre. Après l'avoir entendu, l'Assemblée a voté ce qui suit :

L'Assemblée remercie vivement la Société d'Histoire du Protestantisme français de tous les efforts qu'elle fait pour défendre le protestantisme contre les attaques et les calomnies de ses adversaires ;

Elle invite le Conseil de la Fédération à soutenir cette Société de tout son pouvoir et en particulier à l'inscrire sur les listes de répartition des dons reçus de France ou de l'étranger en faveur des Œuvres protestantes françaises.

La Société est heureuse de la marque de confiance qui lui a été ainsi donnée par les représentants de toutes les Eglises protestantes de France.

⁂

Encore quelques centenaires de temples reconstruits au temps du Réveil.

Au Chambon-de-Tence (Haute-Loire), le 10 septembre, on a rappelé que, dès 1529, fut brûlé, au Martouret-du-Puy, le curé du Chambon, Laurent Chazot, pour avoir prêché l'Evangile sous la forme protestante. Le Chambon compte des galériens pour la foi. Vers 1680, le temple fut détruit, au mépris de l'Edit de Nantes ; les assemblées continuent dans les bois. En plein hiver, sous la neige, elles réunissent jusqu'à 3.000 personnes.

Les protestants du Chambon décidèrent en 1818 de reconstruire leur temple qui ne fut relevé qu'après beaucoup de difficultés quelques années plus tard.

Dans la même séance du Consistoire de Saint-Voy fut décidée la construction du temple dont on vient également de célébrer le centenaire au Mazet-Saint-Voy. L'adjudication des travaux est du 21 août 1820 ; sur le dos de plusieurs vieux bancs, avec les noms des possesseurs (en français et en patois), est gravée la date *1823*. La dépense prévue (en argent et en corvées) était de 1.500 francs pour Le Chambon, 25.000 pour Le Mazet. L'Etat accorda en 1819 3.000 fr., en 1821 3.000 fr. pour Le Chambon et Le Mazet, en 1828 2.000 fr. pour ces deux temples et celui des Vastres. Le

temple actuel du Mazet est à plus de 500 mètres à l'est de celui qui fut démoli en 1679 (en même temps que celui du Chambon), sur le versant opposé de la colline.

D'après M. Arnaud, une petite chapelle, qui sert de temps à autre pour une cérémonie catholique à Saint-Voy, fut affectée avant l'Edit de Nantes au culte protestant.

Le 2 novembre, l'Eglise de Chalencon (Ardèche) a fêté le centième, — ou plus exactement cent unième anniversaire de la dédicace de son temple.

M. le pasteur Geymonat a donné communication d'une notice historique sur l'histoire de cette Eglise qui existe depuis le milieu du XVIe siècle : le 8 juin 1563, les Frères de Chalencon, par la plume du sieur *F. de Chambault*, demandaient à Calvin de leur accorder un pasteur.

La dédicace du temple actuel a eu lieu devant une immense assemblée, le 19 octobre 1823.

La prédication de circonstance a été prononcée par M. le pasteur Jézéquel, de Paris.

L'Eglise de Mouriès (Bouches-du-Rhône) a également célébré le centenaire de son temple.

*
* *

Centenaires de protestants illustres. — Le 29 juin, on a inauguré à Ganges un buste de *Planchon*, le grand savant qui a découvert le phylloxéra et fait faire tant d'autres progrès à la science et à ses applications pratiques.

C'était un huguenot qui, « rebelle aux mondanités, n'interrompait guère ses travaux que pour assister aux exercices du culte protestant », dit le journal l'*Evangéliste*.

Le centième anniversaire d'un autre savant protestant a passé inaperçu : Théophile *Schlœsing*, né à Marseille en 1824, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, directeur de l'Ecole d'application des manufactures de l'Etat, était, lorsqu'il mourut en 1920, le doyen de l'Académie des Sciences.

L'*Eglise nationale* de Neuchâtel a rappelé (le 8 novembre) l'anniversaire de Félix *Bovet*, auquel on doit en particulier une belle *Histoire du Psautier*.

*
* *

L'Académie française ne comptait plus parmi ses membres un seul protestant, depuis la mort de Pierre Loti (J. Viaud). M. Camille Jullian, professeur au Collège de France, a été reçu le 13 novembre et a prononcé l'éloge de Jean Aicard ; il a notamment rappelé que « le critique qui a le premier relevé la grandeur morale de son talent fut Auguste Sabatier, pasteur de notre Eglise protestante. »

CHRONIQUE LITTÉRAIRE
ET COMPTES RENDUS CRITIQUES

Dr A. Doumergue, *Nos Garrigues et les Assemblées au Désert, l'Eglise de Nîmes sous la croix*, gr. in-4° de 194 pages, illustré de 3 cartes et 106 héliogravures, dont 2 hors-texte. Boniol-Béchard, Nîmes, 1924, 45 fr. (60 fr. en librairie).

Voilà un volume vraiment bien proche de la perfection, un de ces livres incomparablement précieux quant à la forme et quant au fond, comme le protestantisme français en produit, hélas, à peine deux ou trois en dix ans ! Texte clairement rédigé, et mieux que cela : écrit avec cette émotion qui fait la véritable éloquence ! Documentation abondante et sûre, illustration variée et superbe : rien ne manque à la fête de l'esprit et des yeux. En 1899, le professeur Emile Doumergue publiait le premier volume de son *Jean Calvin* (dont, avec impatience, nous attendons les derniers volumes) ; il le dédiait à son frère Albert : « Sans toi, disait-il, je n'aurais pas entrepris cette œuvre : tu y retrouveras ces vues et ces portraits que tu as collectionnés avec un goût si exercé, ou que nous sommes allés chercher dans tant de courses et de voyages d'un intérêt, d'un charme inoubliable. »

Cet intérêt, ce charme, on les retrouve dans le volume dont le Dr Doumergue, depuis un quart de siècle, a continué à rassembler les matériaux.

C'est un livre qu'on ne peut analyser ; toutes nos familles protestantes du Midi, en tout cas toutes nos bibliothèques paroissiales, devraient le posséder. L'auteur nous promène à Nîmes et aux environs comme nul autre guide ne saurait le faire ; nous assistons aux assemblées de la grotte des Fées, du mas des Crottes, etc., nous suivons la route de Sauve ou celle d'Uzès, et, à chaque carrefour, le *cicerone* nous raconte ce qui s'est passé à droite ou à gauche ; nous entrons avec lui dans les maisons de la ville et de la campagne, nous prenons place au foyer de Paul Rabaut. Quelle atmosphère fortifiante le docteur nous fait respirer ! Beaucoup de lecteurs, certainement, lui devront d'être raffermis dans leur santé morale et dans la foi de leurs ancêtres. Quel écrivain pourrait souhaiter meilleure récompense (1) ?

(1) Ce n'est point ici un vain espoir que de prévoir une seconde édition. Je me permets de présenter, pour elle, quelques menus *desiderata*. Peut-on

M. Lelièvre, *La théologie de Wesley* (1).

Wesley, à 81 ans, se plaignait dans son *Journal* que les gens ne vinssent plus entendre prêcher l'Evangile à cinq heures du matin : quant à lui, il aurait été tout prêt à le faire encore, comme cinquante ans auparavant il le faisait en Géorgie ; et, à 85 ans, il écrivait *Les découvertes de la foi.* Son biographe français conserve dans un âge aussi avancé une puissance de travail aussi admirable. Le livre qu'il vient de publier a pour point de départ un cours professé il y a 20 ans, ou plutôt des études commencées il y a quelque 70 ans. Nous saluons respectueusement ce beau labeur d'un homme qui fait honneur non seulement au méthodisme français, mais à la pensée française. Devenu

dire (comme le sous-titre de *Nos garrigues*, que l'Eglise fut « *sous la Croix* » *jusqu'en 1792* ? en ce cas elle l'était plus encore pendant la Terreur blanche. — Trop rarement on trouve indiqué l'ouvrage ou le musée auquel est empruntée telle ou telle illustration ; il y aurait intérêt à ce que ce fût partout indiqué comme p. 38 et 70. On ignore l'auteur et la date de telle œuvre d'imagination moderne, d'ailleurs intéressante (p. 29, 82, 97, 101, 125). — P. 34 la figure 19 ne représente pas « l'intérieur d'un temple », mais un *projet* dont nous ne savons pas qu'il ait jamais été exécuté tel quel. — P. 37 si le Dr Doumergue appelle *J. Ferrier* « ce malheureux pasteur », il devrait expliquer que « l'idole » abjura, et c'est pourquoi il fut hué lorsqu'il revint comme conseiller au présidial de Nîmes. — P. 46 il manque au nom de *Mirmand* la dernière lettre, et aussi la référence qui se trouve seulement au bas de la p. 91. — P. 49 « Preal » serait plus correctement imprimé « Preal » (= Présidial). — P. 52 il faut lire *trissou* et non *trisson*, et se rappeler que la croix de l'ordre du Saint-Esprit, créé en 1575, comportait *au centre* la colombe qui fut transportée *au-dessous* de la croix huguenote de même forme. — L'admirable photographie reproduite p. 151 permet de lire non seulement REGISTER (la légende dit à tort RECISTEZ), mais, au-dessus (comme l'a indiqué le Dr Doumergue lui-même depuis la publication de son livre) A[U] C[I]EL. — Sur la figure 87 (assemblée de Lecques) le Roc de l'écho est à droite, sur les fig. 90 et 91 il est à gauche (un miroir montre l'erreur du graveur dans l'un ou l'autre cas). — Sera-t-il permis de regretter enfin que le Dr Doumergue, connaissant à fond les Archives de Nîmes et de Montpellier, et le Musée du Désert, ait moins utilisé les Archives nationales et le Musée de la Société de l'histoire du protestantisme à Paris ?

M. Fesquet, adjoint au maire de Dunkerque, possède une affiche du jugement rendu le 22 avril 1732, condamnant à mort le pasteur Pierre Durand.

La grand'mère de M. Fesquet s'appelait *Victoire Durand* et descendait de Pierre Durand.

Au dos de l'affiche conservée dans la famille on lit : *A Messieurs, Messieurs les Consuls. A Generargues. Adresse à M. Pascal, juge d'Anduze.*

(1) *John Wesley, sa vie et son œuvre*, publié en 1868, atteindra prochainement sa 5e édition, revue et augmentée. M. Lelièvre, en ce qui concerne l'histoire du protestantisme français, a publié : *Quatre lettres de Serres, « un déporté pour la foi »* (1881) ; *Histoire du méthodisme dans les Iles de la Manche* (1885) ; les 2e et 3e volumes de la nouvelle édition de l'*Histoire des Martyrs*, commencée par M. D. Benoît (1889) ; *Portraits et récits huguenots du XVIe siècle* (1895 et 1903), etc.

le doyen parmi les historiens, il reste l'un des maîtres parmi les théologiens de nos Eglises.

Wesley n'appartient pas à l'histoire du protestantisme *français* ; ce *Bulletin* ne peut donc consacrer au nouveau livre l'analyse approfondie qu'il mérite. Mais M. Lelièvre, à mainte reprise, note, avec raison, qu'il y a dans le réveil méthodiste (ce « mouvement religieux qui a changé la face de l'Angleterre », comme disait Scherer) (1), bien des traits rappelant les origines et les caractères de la Réforme au XVIe siècle. (M. Lelièvre met en lumière le caractère également désintéressé de Calvin et de Wesley (2) ; il aurait pu remarquer qu'il y a dans la conversion — ou « les conversions » — de Jean Wesley bien des traits rappelant la conversion — ou « les conversions » — de Jean Calvin : le *fellow* d'Oxford et le docteur d'Orléans ont eu, dans leurs études universitaires et leur formation théologique, bien des points de rapprochement, qui ne se retrouvent pas, par exemple, dans la vie de Luther).

Au point de vue doctrinal, M. Lelièvre marque finement les principes communs à Calvin et à Wesley (3), et ce que Wesley — fondateur de l'*Arminian Magazine*, en 1778 — a rejeté : Wesley (pour autant que je peux en juger, ne le connaissant que de seconde main) maintient, en général, ce qui était purement calviniste, et rejette ce qui est ultra-calviniste, comme les canons de Dordrecht. Non seulement il maintient, mais il développe admirablement certaines doctrines explicitement contenues, mais encore en germe, dans l'*Institution chrétienne* : ainsi le *Témoignage du Saint-Esprit*. M. Lelièvre conclut d'ailleurs (p. 354) : « Le réveil méthodiste ne s'est pas borné à remettre en lumière la doctrine du salut par la foi ; il en a tiré toutes les conséquences qu'elle renferme, et il a marqué ainsi un pas en avant sur la Réforme du XVIe siècle. »

A côté de la grande figure de Wesley apparaît çà et là un personnage de second plan, pour lequel M. Lelièvre éprouve une vive sympathie : *Jean de la Fléchère* ; et c'est assurément un théologien trop peu connu que cet homme en qui se trouvent réunis bien des caractères divers : *clergyman* anglican, né et mort sur les rives du lac Léman, écrivain aussi pur en anglais qu'en français, en prose qu'en vers (p. 329), il a esquissé une synthèse du gomarisme et de l'arminia-

(1) *Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1861.

(2) « De Wesley comme de Calvin le pape Pie IV aurait pu dire : « Ce qui fait la force de cet hérétique, c'est que l'argent n'a jamais été rien pour lui : avec de pareils serviteurs, je serais maître des deux rives de l'Océan » (*Théologie de Wesley*, p. 131).

(3) P. 54, 131, etc. Cf. p. 60 sur le « méthodisme calviniste ».

nisme, et fut un précurseur non seulement de l' « Alliance évangélique », comme le dit M. Lelièvre (1), mais de l' « œcuménisme ». Ses livres furent connus, et bienfaisants, dans les Eglises du nord de la France, parmi les protestants sans pasteurs à poste fixe, entre 1760 et 1785 environ ; j'en ai trouvé la trace dans l'histoire locale de petites Eglises comme Nauroy, Walincourt, où le terrain se trouva bien préparé pour apprécier, au temps du Réveil, l'activité bien « méthodiste » d'un Henri Pyt.

Pourquoi M. Lelièvre ne nous donnerait-il pas encore une *Vie* et une *Théologie* de La Fléchère ? Wesley a vécu et travaillé jusqu'à 88 ans, et un sermon datant de ses dernières semaines est fort beau. Nous souhaitons à M. Lelièvre de vivre et de travailler plus longtemps encore. Bienheureux sont les grands serviteurs de Dieu qui vivent et qui « meurent », comme disait l'un d'eux (Bèze, mort à 86 ans) : « tout debout ».

J. PANNIER.

A TRAVERS LA PRESSE

REVUES FRANÇAISES.

Revue historique, juillet-août 1924. Rendant compte du t. IX de l'ouvrage de PASTOR, *Geschichte der Päpste*, volume consacré à Grégoire XIII, « *le pape de la Saint-Barthélemy* », M. H. Hauser observe (p. 257) :

« L'auteur s'inscrit en faux contre les conclusions que M. Romier a tirées des documents de ces mêmes archives vaticanes. Qu'il explique l'événement du 24 août 1572 par le désir de Catherine de supprimer Coligny d'accord avec les Guises, passe. Ecrire cependant (p. 358) que l'événement jaillit de motifs purement personnels et politiques, mais nullement de motifs religieux, c'est vouloir trop prouver... Evidemment Grégoire XIII n'est pas, au sens propre, l'un des auteurs ou préparateurs du massacre... Cependant (p. 364), la lettre de Galli à Salviati, du 8 septembre, démontre que, dès le 11 août, Catherine avait

(1) P. 39 : en 1759, La Fléchère publie en français à Londres un *Discours sur la régénération*; cf. p. 66 : *l'Arminianisme de la Bible et le Calvinisme de la Bible* (1777) ; p. 417, morceau inédit sur *l'Harmonie évangélique*. M. Lelièvre écrit (p. 64) : « Ce Suisse de langue française que l'on confondait volontiers avec les pasteurs réfugiés, qui n'avaient jamais réussi à savoir l'anglais » ; la virgule est de trop, car certains pasteurs réfugiés parlaient assez bien l'anglais pour devenir prédicateurs et écrivains dans l'Eglise anglicane, ainsi Du Moulin. La Fléchère était d'ailleurs d'origine française.

avisé de ses intentions le cardinal secrétaire d'Etat, et celui-ci avoue qu'il en avait averti le pape, au moins par des allusions transparentes. Le texte pris à Musotti (p. 365 n. 1) prouve bien que Grégoire XIII recommandait comme œuvre pie l'*exterminio de l'Ugonotti*. Après l'événement, la cour de Rome trouva l'opération insuffisante et fit demander à Charles IX, par Orsini, le 20 novembre (p. 377-378) « l'extermination *complète* des huguenots ». Idées du temps ? soit, mais qu'on ne nous dise point que Rome ne les a point eues ».

Nov.-déc., p. 318 : *R. Reuss*, par Chr. PFISTER.

Revue des Deux-Mondes, 1er novembre : J. CARRÉ, *Michelet et Montalembert*. P. 172 : Michelet entra comme professeur à Sainte-Barbe à vingt-quatre ans (1822). « Son *Précis d'histoire moderne* donne idée de l'esprit libéral qui inspirait déjà ses leçons » (en particulier en ce qui concerne la Réforme). L'enseignement de l'histoire, établi par Royer-Collard dans toutes les classes secondaires, fut réduit par Mgr Frayssinous (1824), aux classes inférieures, de la sixième à la troisième. P. 184. En 1835, quand il publie les *Mémoires de Luther*, « Michelet pense que le christianisme doit périr sous sa forme médiévale, pour renaître sous une forme moderne qu'il ne peut d'ailleurs définir. »

Revue d'histoire littéraire, avril-juin 1922 et janvier-mars 1913. *La publication des lettres de Malherbe*, par R. LEBÈGUE. Ces lettres ont été publiées deux ans après la mort de l'auteur, en 1630. Les éditeurs ont fait quelques changements, par exemple en ce qui concerne les protestants : une plaisanterie est supprimée à propos de M. de la Ville aux Clercs, « qui revient d'Angleterre chargé de pierreries qui lui ont été données par le père [Jacques Ier] et le fils » ; l'original ajoute : « *Pour le Saint-Esprit, vous savez bien qu'il ne le faut pas chercher parmi les huguenots* » (édition Lalanne, no 6). Malherbe avait en Normandie des parents protestants, par exemple P. Beaullart de Maizet, dont M. Lebègue pense que le nom avait été raturé par Du Bouillon sur une lettre de 1620 (10 novembre, au sujet des « povres députés de La Rochelle »). De Mme des Loges, il écrivait à Racan (cette lettre, écrite entre 1623 et 1627, appartient à M. Barthou) : « Elle ne me fait pas aimer l'hérésie, mais elle me la fait moins haïr ». D'après Balzac (*Entretiens*, XXXVIII), Malherbe « la visitait réglément de deux jours l'un ».

Dès le 1er novembre 1625, Malherbe écrit au même Racan : « Pour moy je tiens l'hérésie et les hérétiques flambés ». M. Lebègue publie (p. 61 du tirage à part), une courte réponse du pasteur apostat Ferrier à Malherbe, au sujet d'un passage du Jésuite Rosweyde (Bib. Nat., fonds Dupuy, 663, f. 153).

Manuel général de l'instruction primaire, 11 octobre. E. PRÉCLIN, *La Réforme en Allemagne, ses conséquences sur la France*. Résumé assez exact en ce qui concerne Luther ; mais l'auteur se rallie purement et simplement à la théorie d'après laquelle la Réforme en France (si française !) serait d'importation allemande, en concluant par cette phrase : « Les partisans allemands, venus en France, furent les colporteurs du protestantisme. »

25 octobre. Du même auteur, article sur *Les protestants en France au XVIIe siècle*, recommandant les cartes postales publiées par la Société de l'histoire du protestantisme, comme « très intéressantes ». Les faits sont exposés avec une remarquable clarté, une suffisante exactitude. La conclusion est une phrase d'A. Sorel, très heureusement choisie : « Le nombre des Français qui fut perdu pour la France [par le fait de la Révocation], si élevé qu'il soit, est cependant peu de chose en comparaison de la valeur de leurs âmes et de la trempe de leurs caractères. Ceux qui, ayant à opter entre leur patrie et leur conscience, optèrent pour leur conscience, emportaient avec eux des trésors d'héroïsme ; ils laissaient dans leur patrie un de ces vides que rien ne peut combler. »

Revue de Saintonge et d'Aunis, XLI, 3e livre. DANGIBEAUD, *Contribution à l'histoire du protestantisme à Cozes* (suite).

Intermédiaire des chercheurs et curieux, 10-30 juillet : *Famille Tallemant*. — 10-30 août : *Benjamin Constant en Alsace*. Correspondance. — *La prononciation du nom de Necker* (continué le 10-30 sept.).

Revue apologétique, 15 juin. Mgr BAUDRILLART : *Bellarmin et la restauration catholique de la fin du XVIe siècle*.

Revue d'histoire littéraire, avril-juin. H. THIEM : *Un manuscrit inédit de Fabre d'Olivet*.

Bulletin de l'Association des bibliothécaires, n° 1-3, 1924, p. 27. L'abbé J. WALTER, *La Bibliothèque municipale de Sélestat*. Le fonds le plus intéressant est celui qu'a légué à sa ville natale *Beatus Rhenanus* (1485-1547), qui séjourna presque continûment depuis 1525 ; son plus ancien manuscrit est un cahier d'écolier de 1499. Sur un volume, on lit : « L'an 1503, le jour de la Saint-Marc (25 avril), j'ai quitté la maison paternelle et suis arrivé à la très célèbre ville de Paris le 29 mai. » Il y resta jusqu'en 1507. On trouve aussi quelques volumes donnés et annotés par *Jacques Wimpfeling*.

Nouvelles archives des missions scientifiques, t. XXII.

fasc. 5, Paris, Leroux, in-8, 1924. *Notices de ms. Arméniens*, par F. MACLER.

A Amsterdam, où des Arméniens arrivèrent vers 1625 et constituèrent une Eglise vers le milieu du XVII[e] siècle, il arriva qu'ils s'allièrent à des familles de réfugiés français. Ainsi (p. 492), le 24 août 1741, *Grégoire Aved*, d'Ispahan, épouse *Dorothée Arnaud*, d'Amsterdam, âgée de vingt ans, qu'accompagne sa mère, *Dorothée Hubener* (Archives communales d'Amsterdam.)

Foi et Vie (Cahier B), 1[er] octobre. P. DOUMERGUE : *Notes sur la pensée catholique et la pensée protestante.* Fines remarques sur la théologie de Calvin (p. 246).

16 Octobre : J. IZOULET, *Un appel au protestantisme français* (extrait du livre : *Rentrée de Dieu dans l'Ecole et dans l'Etat.*

P. 971 : « Le protestantisme français a eu pour fondateur un géant tel que Calvin, ce « second Moïse », à la fois génie de pensée et génie d'action, à la fois génie d'Eglise et génie d'Etat. » ... P. 972 : « Ma théorie personnelle de la Réforme étonnera sans doute bien des protestants. Pour moi, sous son héroïque théologisme ultra-chrétien, ce que la Réforme apporte, essentiellement, c'est un pratique civisme crypto-païen. C'est ainsi qu'elle combat pour le nationalisme contre l'internationalisme ; pour le mariage et la famille, contre le célibat et le cloître ; pour le travail et la richesse, contre l'oisiveté et la mendicité ; pour l'instruction et la science, contre l'ignorance. »

Feuille de l'Ecole du Dimanche, 2 novembre. J. PANNIER : *Comment étaient élevés les jeunes protestants* (avec portrait d'Amyraut).

Fraternité du Nord-Ouest, 1[er] novembre. A. LAUNE : *Encore le Décalogue de Pont-Audemer.* « Il aurait existé à La Mothe-Saint-Héraye une ancienne gravure représentant Moïse désignant les Tables de la Loi, chez une vieille famille huguenote. »

JOURNAUX QUOTIDIENS.

Temps, 5 octobre. *Les grands hommes nés à Dieuze*, par E. HINZELIN (à propos d'E. About).

Voici un grand théologien, Musculus. Né en 1497, d'un très pauvre tonnelier, il fut souvent, dans son enfance, forcé de chanter dans les rues pour un morceau de pain. Le prieur de Lixheim, frappé de sa jolie voix et de son regard pénétrant, le prit avec lui, l'instruisit et en fit un bel orateur religieux, qui lui succéda. Le nouveau prieur, abandonnant la doctrine de son prédécesseur généreux, passa bientôt à la Réforme. Pourtant, ceux-là mêmes qui le blâmaient le plus ne pouvaient s'empêcher de l'estimer pour son amour du travail et de la pauvreté.

(A propos de Dieuze, notre regretté vice-président, Ed. Rott, dans son dernier volume (t. VIII, 1923) de l'*Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des*

cantons suisses, a publié un document indiquant que, pendant l'occupation du duché de Lorraine, le sel de Dieuze a servi comme moyen d'acheter les consciences, les magistrats recevant des pensions *en sel.*)

Journal des Débats, 16 novembre. *Origines protestantes de Littré.* Le *Bulletin* (1923, p. 190) a signalé l'origine huguenote de la *mère* de Littré. Son *père* était aussi de famille protestante, d'après un article de M. Et. Dupont :

Littré n'est pas né à Avranches, comme on le dit souvent, mais à Paris, en 1801 ; il appartenait à une vieille et honorable famille de la Basse-Normandie, dont le souvenir n'est pas encore perdu. Son père, Guillaume Littré, né à Avranches, en 1778, y demeurait rue d'Auditoire, numéro 1, à deux pas des Lorin-Rosce, qui s'unirent aux La Mennais, de Saint-Malo. Guillaume Littré était orfèvre ; il fut chargé lors de l'expulsion des bénédictins du Mont-Saint-Michel, en 1792, de dresser un inventaire des matières d'or et d'argent que renfermait le trésor de l'abbaye ; il s'en acquitta avec beaucoup de tact et de délicatesse ; il est probable qu'il avait été choisi, pour cette opération, par les agents républicains du district, en raison de son indépendance envers l'Eglise catholique, étant tout acquis aux idées des encyclopédistes. *Huguenot d'origine,* il n'en était pas moins le fournisseur des prêtres catholiques en ce qui concernait l'orfèvrerie d'église. De son atelier sort, m'a-t-on dit, le bel ostensoir d'argent doré de l'église Saint-Gervais d'Avranches.

REVUES ÉTRANGÈRES.

Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, t. IV, 1924, p. 499 : *Th. Dufour, bibliographie de ses travaux,* par Ed. Favre.

Echo des Vallées, 10 octobre : *La Maison de Calvin.* Emouvant témoignage de la reconnaissance des Vaudois.

« L'Eglise vaudoise lui est grandement redevable. Dès que, après la fondation de l'Académie de Genève, les étudiants des Vallées passèrent de l'Ecole des Barbes à l'école, bientôt célèbre, des rives du Léman, les liens entre Calvin et nos ancêtres devinrent constants. C'est lui qui leur envoya, coup sur coup, ces courageux ministres dont plusieurs payèrent de leur vie leur sainte hardiesse...

» Ce que nous devons à Calvin aujourd'hui encore, nous qui avons accepté de De Amicis le nom de *Genève italienne,* c'est sa merveilleuse *Institution,* ce sont ses Commentaires si suggestifs sur la Bible entière, c'est ce régime presbytérien synodal qui, par la grâce de Dieu, a soutenu notre Eglise à travers les siècles de persécution, comme il lui permet de se développer sous le régime de la liberté.

» J. Jalla ».

Proceedings of the Huguenot Society of London, vol. XII (1917-1923), n° 6, Londres, 1924. C.-E. Lart, *Human documents : notes from french protestant registers,* etc. Exemples typiques pittoresquement groupés par ce savant descendant de réfugiés, l'un des hommes actuels qui ont exploré le plus d'anciens registres d'état civil huguenots, en France et en Angleterre. P. 453 : « Sous l'influence du Cardinal de

Châtillon et de Michel de l'Hôpital, on put croire que la balance allait pencher vers une Eglise gallicane nationale : à Langon, en Poitou, le curé lisait l'Epître, le pasteur lisait l'Evangile ; les églises paroissiales servaient aux deux cultes, catholique d'abord, évangélique ensuite. » Dans le registre de l'Eglise de Mussidan, à la Bibliothèque de l'Arsenal, on lit : « Madame *de Longua,* aagée de 63 ans, 8 moys, 3 jours, ayant vescu tout le temps de sa vie seinte très chrétiennement, estans cognue et trouvée en effet la lumière et le soutien de l'Eglise de Mussidan, mourut heureusement entre les mains de Madame *Dubuy,* sa troisième fille, au château de Longua, à dix heures du jour, le samedi XVIII janvier 1620. » P. 458, quelques noms et surnoms français méconnaissables sous la forme anglaise actuelle.

Vol. XIII, n° 1, Londres, 1924. Sir Robert-A. Mac Call (président), *The Huguenots in Kent.* P. 36 : à la séance du 14 novembre 1923, M. W. Minet, vice-président, a montré les registres de l'Eglise de Douvres, de 1646 à 1741, récemment acquis par lui (Isaac Minet, trisaïeul du « trustee » de la *Huguenot Society,* est mort en 1745).

P. 37 : C.-E. Lart, *Procès contre les cadavres.* Extrait des archives communales du Vigan :

« Le nommé *Puechmarin,* menuisier de la présente ville, estant mort sans avoir voulu recevoir les sacrements, M. le vicaire refusa de lui donner la sépulture, de sort qu'il fallut envoyer à M. de Basville pour recevoir ses ordres là-dessus et cependant pour empêcher l'infection que le cadavre auroit pu donner. Le comptable fut obligé par l'ordre de MM. les magistrats de faire embaumer ledit cadavre, pour lequel il auroit fourni la somme de 16 livres, 15 sols, 6 deniers, comme appert du compte du sieur Marc, apothicaire. »

Suivent les « pièces justificatifs », drogues: aloès, myrrhe, once camphrée, etc., fournies pour embaumer le cadavre « porté à l'hôpital et ensuite traîné par la ville, par ordre de Mgr l'intendant » (le 21 août 1686). Il y a même « 25 sols pour le souper du médecin et chirurgien, le tout fourni de l'ordre de M. de Roussy, consul » (p. 40).

M. Lart estime (p. 51) que « l'idée qu'un protestant ne pouvait être inhumé en terre bénite était dans son essence purement païenne ».

P. 54 : W.-H. Manchée : *Huguenot London, Covent Garden, Savoy and the Strand.* Intéressante promenade dans des quartiers riches en souvenirs huguenots.

Publications of the Huguenot Society of London, XXVIII, 1924. *Registre des Eglises de la chapelle royale de Saint-James* (1700-56), *et Swallow Street* (1690-1709), édités par W. Minet et Miss S. Minet. Nous y relevons les noms des pasteurs *Paul de la Douespe* (1723), *J.-A. Painblanc* (1754),

Jacques du Plessis (1748) ; *Henri de Rocheblave* (1691), *Pierre de Tascher* (1700) ; des mariages *Bacot* (1704), *Cromelin* (1699) ; *Raboteau* (1724). Fascicule des plus intéressants, dont il faut vivement remercier les savants éditeurs.

Lisburn cathedral parish magazine, juillet 1924. *The Huguenot Commemoration*. Le compte rendu de cette cérémonie (à laquelle assistaient de nombreux descendants de réfugiés en Irlande) se termine par le vœu que soit commémoré, en 1927, le bicentenaire de la mort de *Louis Crommelin*, introducteur en 1697 de l'industrie textile, enterré dans le cimetière de Lisburn (1).

Quaterly register of the Alliance of reformed churches, vol. XII, n° 16, nov. 1924. Le docteur J.-R. Fleming raconte (p. 739) comment, au Cap, il a été reçu par le professeur *du Plessis*, un représentant de la *Dutch reformed church*, qui a évidemment du sang de réfugiés français dans les veines.

P. 751, dans une notice sur la *Magdalen chapel*, à Edimbourg, on apprend que l'Evangile y fut prêché *en latin*, après 1560, par John Craig, qui avait passé loin d'Ecosse un si long temps qu'il ne s'exprimait plus bien dans sa langue maternelle. D'abord dominicain, il fut converti par la lecture de l'*Institution Chrétienne de Calvin*. (Cette chapelle fait aujourd'hui partie des locaux de l'*Edimburgh Medical Mission*.)

De Rotterdamsche Kerkbode, 4 et 11 octobre, et 1er novembre 1924, F.-J. Krop, *Grepen uit de Geschiedenis der Waalsche Gemeente*. Résumé, depuis 1590, de l'histoire de l'Eglise wallonne de Rotterdam, à propos de l'inauguration du nouveau temple.

Reformacjaw Polsce, 3e année, 1924, n° 9-10, H. Barycz, *Martin Krowicki*. Ce fut l'un des premiers prêtres qui rompirent avec l'Eglise (1550) ; il fut tour à tour zwinglien, calviniste, antitrinitaire, enfin unitaire.

M. Witanowski et Y. Budka, *Les Eglises calvinistes de Secemin et Gorlice*. Dans la première, une école calviniste dont le maître était le Français *Jean de Poitou*, joua au début du mouvement dissident un rôle important.

Hessische Zeitung, Cassel, octobre 1924. Résumé de la fondation, il y a deux cent vingt-cinq ans, d'une Eglise de réfugiés savoisiens à Walldorf (près Francfort-sur-le-Mein), où les noms de *Rémy*, *Pierrot*, *Delrieux*, etc., rappellent

(1) Voir ci-dessus p. 244. Le Dr *Le Tablere* n'était pas originaire de Picardie, mais du Bas Poitou. Agnew (*Protestant exiles from France*, 2e éd., 1871) a publié son épitaphe. Il était fils de *René de la Douespe de Le Tablere*.

encore cette origine. (Un correspondant, qui nous envoie cet extrait, a constaté dans un autre village hessois, Waldensberg, que beaucoup d'habitants conservent le type brun des réfugiés du Midi de la France, et que la construction des vieilles maisons y est différente de celles de la contrée environnante, avec des fenêtres plus petites et des murs plus épais. Un vieillard, nommé *Joffrai,* se souvenait, dans son enfance, avoir entendu parler français par les personnes âgées.)

Geschichtsblætter des deutschen Hugenottenvereins. Neue Folge. Heft I. *Der Glaubenskampf der Hugenotten.* Trois conférences faites dans l'Eglise française réformée de Francfort, par le pasteur Alf. DE QUERVAIN. Elberfeld, 1924.

Federal Council Bulletin, New-York, sept.-oct. 1924. *All denomination to observe Reformation day.* Excellent article du Rev. Chauncey W. GOODRICH. *A protestant pilgrimage in Europe,* par le docteur John Baer STOUDT, compte rendu de l'inauguration du monument d'Avesnes, de la visite au Président de la République, avec illustration représentant le docteur Macfarland lui remettant une croix huguenote, insigne de la Société des descendants de Huguenots en Pensylvanie, dont M. G. Doumergue a été nommé membre honoraire (p. 23).

La Reforma, revista argentina, Buenos-Aires, août 1924, P. 486 : P. BESSON, *El Te Deum en la Catedral de Las Palmas, por la matanza de los Huguenotes* (après la Saint-Barthélemy).

VARIÉTÉS

Un souvenir calvinien aux portes de Paris

Dans une lettre que nous savons aujourd'hui dater de 1533, et non de 1531, Calvin raconte à son ami *Daniel* la visite qu'il a faite dans un monastère à une de ses sœurs qui s'apprêtait à y prononcer ses vœux (1). La famille Daniel avait chargé Calvin de savoir à quelle date la jeune fille prononcerait ses vœux définitifs.

Or, nous savons, par un acte notarié publié par Doinel en 1880, que la sœur de Daniel, nommée *Claudine,* avant

(1) Cf. Th. DUFOUR, *Calviniana* (*Mélanges Picot,* 1913, tirage à part p. 7) : A. LEFRANC, *Jeunesse de Calvin,* p. 87 ; J. PANNIER, *Recherches sur l'évolution religieuse de Calvin,* Strasbourg, 1924, p. 34.

d'entrer dans le couvent de la Saussaye, près de Paris, avait abandonné à sa mère sa part d'héritage paternel. Voilà qui détermine le nom du couvent. La Saussaye était un prieuré d'Augustines, dans la paroisse de Chevilly.

Etait-il possible d'en retrouver les restes ou l'emplacement ? J'ai cherché dans les ouvrages spéciaux sur Paris, et j'ai trouvé que la ferme de la Saussaye était autrefois un couvent d'Augustines. Il n'a pas été difficile de retrouver cette ferme sur les cartes un peu détaillées des environs de



COUVENT DES AUGUSTINES DE LA SAUSSAYE
Ce qui reste des soubassements en 1924

Paris. Mais, hélas ! la maison elle-même n'existe plus. Ce qui en reste, à droite, sur la route, c'est un mur coupé de fenêtres et des soupiraux de cave, seules traces encore visibles d'une maison importante. On peut les voir encore après Villejuif, sur la grande route de Paris à Fontainebleau. Comme ces restes eux-mêmes sont appelés à disparaître bientôt, nous avons prié M. Albert Engelhardt, descendant de *Michel Galliard de Longjumeau,* de les photographier. Avec la tour du Collège Fortet, le mur de la Saussaie constitue le seul souvenir calvinien authentique subsistant à Paris et dans les environs immédiats.

J. VIÉNOT.

*
* *

Portrait de Calvin

L'Eglise réformée évangélique du Saint-Esprit, à Paris, vient de recevoir le don d'un portrait provenant de la collection de M. le pasteur Ch. Frossard, et dans lequel M. de Triqueti espéra reconnaître (comme le dit l'inscription), un

portrait de Calvin par le Titien (1) : attributions aussi difficilement admissibles l'une que l'autre (2).

* * *

De quelques livres rares

Un libraire parisien a mis en vente dernièrement, pour 1.000 francs, le *Nouveau Testament* d'Olivétan, édition in-12, de 1536, exemplaire de Diane de Poitiers, avec son estampille au centre des plats. A la différence de l'exemplaire mentionné par Brunet et de ceux qui se trouvent dans plusieurs collections genevoises, on lit à la fin, non pas : *Imprimé à Genève,* mais :

F. H. M.
Fin de la Table
A Dieu seul honneur et gloire

Dans le même catalogue figurait le *Nouveau Testament avec les Psaumes,* in-12, vendus à Charenton par Antoine Cellier, édition de 1656, alors que Brunet cite seulement celle de La Haye, 1664.

Un libraire allemand signale *Les lettres choisies de Jean Calvin, mises en françois pour l'usage de Monseigneur le prince royal, par Antoine Teissier, conseiller d'ambassade et histor. de S. M. le Roy de Prusse.* Cologne-sur-la-Sprée, Liebpert, 1702, petit in-8° de 420 pages, non mentionné dans la *Bibliographia Calviniana* d'Erichson.

Idem : Demande adressée par Farel au Conseil de Bâle pour soutenir publiquement des thèses ; la *France protestante,* 2e éd., col. 391, ne cite pas cette publication intitulée : *Mandat von eynem ersamen Rat der stat Basel gegen des Bischoffs Vicari Rectorn und Regenten der Universität daselbss (als sie die herinnen verfasste Artickel zu disputieren auch allen den jren (sic) zu zehören verbotten) aussgangen anno Do.* 1524 *am XXIIII. tag Februarii. Basel* (1524), in-4°.

Un bibliophile parisien nous a montré un manuscrit écrit et corrigé (à Paris peut-être) par Jean *Tagaut,* d'Amiens, réfugié en Suisse ensuite (vers 1552), bourgeois de Genève en 1559 : « *Le premier et le second livre des Odes. Pasithéophile pour sa Pasithée.* » On ne connaît guère de lui qu'un *Carmen protrepticum,* publié à Genève en 1559.

(1) *Bulletin,* 1860, p. 172.
(2) E. Doumergue, *Iconographie calvinienne,* 1909, p. 82.

Livres aux armes de Du Plessis-Mornay

Le *Bulletin* a signalé (ci-dessus, p. 78) deux volumes sur la reliure desquels se trouve le Φ de Philippe du Plessis-Mornay. Dans une vitrine de la bibliothèque du palais de Fontainebleau est exposé, avec la même marque, un bel exemplaire d'un ouvrage du gentilhomme théologien, qui prit part, à Fontainebleau précisément, à une célèbre controverse ; c'est (A. 230 du catalogue) : *De la Vérité de la Religion chrétienne*, etc., Anvers, de l'imprimerie de Christofle Plantin, MDLXXXI.

Quelques livres rares récemment vendus

Apologie ou défense de très illustre prince Guillaume, par la grâce de Dieu prince d'Orange, etc. (Réponse à Philippe II, attribuée par Grotius à Fr. Hotman de Villiers, et à Fr. Hotman lui-même, par La Marre (*Vie de H. Languet*). Ch. Sylvius [Leyde], in-4° 1581. Exemplaire relié en maroquin, de la bibliothèque du comte de Sauvage ; 500 francs.

Biblia utriusque Testamenti iuxta Vulgatam, etc., Lugduni, apud Hugonem a Porta, in-fol., 1538 : 1.250 francs.

Jephté ou le Vœu, tragédie traduite du latin de George Buchanan, Escossois, par Florent Chrestien. [La *France Protest.*, 2e éd., V, 343, par une abréviation inexacte, dit : « le Jephté de F. Chrestien »]. Suivi de *David combattant*, etc., *tragédies sainctes*. Paris, Mamert-Patisson, 1587 : 280 francs.

Scévole et Louis de Sainte-Marthe, *Histoire généalogique de la Maison de France*. Paris, Buon, 1628, 4 vol., petit in-fol. Exemplaire aux armes de la marquise de Pompadour : 1.800 francs.

J. P.

Anciens registres de baptêmes, etc. protestants en Bretagne. (Voir p. 253).

En 1901, p. 197, à propos du temple de Vitré au XVIIe siècle, le *Bulletin* a signalé les publications de M. E. Frain, sur les anciennes familles de Vitré.

En 1898, le même *Bulletin* avait attiré l'attention, p. 273, sur l'importance, pour l'étude du protestantisme en Bretagne, de la publication de M. le marquis de Granges-Surgères ; *Anciens registres* (*baptêmes, mariages, sépultures*) *des Eglises réformées de Nantes et de la Loire-Inférieure*, Nantes, chez l'auteur, 66, rue Saint-Clément, 1897.

N. W.

Réponses aux questions précédemment posées

Tables de la Loi (1)

Les Tables de la Loi, provenant du temple d'Exoudun, démoli en 1666, ont été décrites par M. Alf. Richard, dans son édition des *Poésies de Jean Babu* (Poitiers, 1896 ; cf. *Bulletin*, 1898, p. 526). Une reproduction se trouve à la page 80). Leurs dimensions étaient 1 m. 08 × 0 m. 89, cadre compris ; lettres de couleur bistre sur fond noir, texte seul sans illustration.

Sur l'estampe d'Abraham Bosse (mort en 1626), intitulée: « Visiter les malades », exposée dans notre Musée, rue des Saints-Pères, on voit, contre le mur, un tableau (ou une grande gravure), dit décalogue : on lit « Première table », « Seconde table », en, entre les deux, au-dessus, Moïse, de trois quarts, la même attitude que sur le tableau de Pont-Audemer : il tient une baguette à la main dans la même direction (ci-dessus, p. 251). Serait-ce un type conventionnel alors ?

V. — Dans l'*église paroissiale de Chessy*, près Lagny (Seine-et-Marne), on voit deux tables de marbre, arrondies au sommet, portant le texte français des dix commandements. M. de Guilhermy, en le publiant, ajoute : « Nous serions porté à soupçonner les Tables de Chessy d'origine huguenote. Le style de la rédaction est ancien » (2).

VI. — *Château de Boissière*, près Nages (Gard). Le propriétaire actuel, M. Audemard, et le Dr Doumergue, ont bien voulu nous transmettre les renseignements ci-après :

« Le décalogue est gravé sur deux tables en marbre blanc, en caractères romains. Les tables, arrondies au sommet, sont dans un parfait état de conservation. L'or des lettres a perdu de son éclat, et on aperçoit bien distinctement les traits à la mine de plomb tracés par le graveur pour le guider dans son travail. Chaque mot est séparé par un point. Ces tables mesurent 1 m. 35 de hauteur sur 0 m. 58.

« Elles furent placées, en 1560, sur le manteau de la cheminée Renaissance de la Salle de Justice, aux voûtes gothiques, du château de Boissières, par le chevalier *Nicolas de Calvière*, seigneur de Saint-Côme. Il s'était distingué dans

(1) Voir ci-dessus p. 165 et 251 : Grand-Andely, Pont-Audemer, Exoudun, Charenton. La Bibliothèque du protestantisme (mss. 11[6], folio 270) possède un placard : *Extrait des Registres de la Cour de Parlement en la Chambre de l'Edict*, arrêt rendu à Rouen le 1er août 1659 au sujet de troubles survenus à Pont-Audemer, « au Fauxbourg de S. Germain », au temple, notamment le 9 mai 1656 : des soldats y ont commis « plusieurs violences », brûlé des Bibles, etc., excités par un missionnaire : J. F. de Metz, dit Pieux.

(2) *Inscriptions de la France, Ancien diocèse de Paris*, t. IV, p. 505.

le parti protestant pendant les guerres de la Ligue (d'abord en qualité d'enseigne de la Compagnie du capitaine Suau, dit le capitaine Bouillargues, en 1567). »

Il avait acquis le château et les terres de Boissières, de *Jacques de Bozène*, seigneur d'Aubais, le 19 septembre 1557.

ESCOVTE	HONORE
ISRAEL	TON·PERE·ETA·
TU·NAVRAS·POI	MERE·AFIN·QVE
NT·DAVTRE·DI	TES·JOVRS·SOYE
EV·DEVANT·MOY·	NT·PROLONGES
TV·NE·FERAS·IM	SVR·LA·TERRE·
AGE·TAILLEE·	TV·NE·TVERAS·POIN
TV·NE·PRENDRAS	TV·NE·PAILLAR
POINT·LE·NOM·DV	DERAS·POINT·
SEIGNEVR·TON	TV·NE·DESROBE
DIEV.EN.VAIN·	RAS·POINT·
AYE·SOWENAN	TV·NE·DIRAS
CE·DV·JOVR·DV	POINT·FAVX
REPOS·POVR·LE	TESMOIGNAGES
SANCTIFIER·	TV·NE·CONVOITE
	RAS·POINT.

Le château de Boissières a été la propriété de la famille de Calvière jusqu'à la Révolution.

VII. — *Temple de Guines* (tables conservées au musée de Saint-Omer (Pas-de-Calais) (1). Le conservateur général des musées de Lille, M. Théodore, nous a obligeamment communiqué les documents ci-après, publiés par M. R. Rodière (2).

M. Boulanger-Fortin, maire de Guines, était propriétaire du vieux bâtiment consistorial qui faisait partie de sa ferme, lorsqu'en 1834, il fit don au musée de Saint-Omer d'un Décalogue gravé sur bois et écrit en vieux français, trouvé par lui contre un mur de ce bâtiment alors à usage de grange. Ce Décalogue... provient incontestablement de l'ancien temple de Guines. M. Lorgnier s'est rendu acquéreur de la propriété de M. Boulanger et a fait démolir en 1876 le « grand bâtiment sombre » qui avait jadis été le Consistoire et ne consistait plus qu'en « une sorte de vieille grange, avec « petites fenêtres grillagées », portant la date de 1676 en ancres de fer. M. Lorgnier a offert au musée de

(1) Sur l'église de Guines voir les registres publiés par la *Huguenot Society* de Londres, en 1891 (préface p. V, etc.) et notre *Bulletin*, 1885 p. 283 ; 1859, p. 526, note 1 ; 1858, p. 428.

(2) *Epigraphie du Pas-de-Calais*, t. III, p. 599, Arras, de Sède, 1886.

Guines la première de ces ancres, qui est d'une assez belle exécution (1).

Le Décalogue n'est pas exposé publiquement, à cause de son mauvais état. C'est un panneau de bois mesurant 1 m. 13 de largeur sur 0 m. 66 de hauteur. Peinture à l'huile sur fond noir, caractères blancs de l'alphabet ordinaire. Le tableau, disposé en deux tables cintrées, ne porte aucun ornement. La peinture s'est écaillée, puis enlevée en de nombreux endroits, ce qui a provoqué les nombreuses lacunes du texte. Ce document doit dater du XVII[e] siècle. Le titre embrasse les deux tables :

LES DIX COMMANDEMENTS DE LA LOY DE DIEU. Ex. 20.

Préface

......e suis L'Eternel ton Dieu
...... de la .aison de servitude

....

Tu ....eras ......es Dieux devant moy.

le II

Tu ne ...... son image ...... des ......
.... en la terre ni es ea........................
dessous la terre. Tu ne te prosterneras point à icelles et ne les serviras. Car ie suis l'Eternel ton Dieu le Dieu Fort qui........
punissant l'iniquité des pères sur les en.......................
.... misericorde en mille ge ....

[sept lignes effacées]

.... ton Dieu ni ne feras ....
.........ni ton fils ni ta fille ni ton serviteur ....

[quatre lignes effacées]

Seconde Table Le V

Honore ton père et ta mère, afin que tes jours soient prolongés sur la terre laquelle l'Eternel ton Dieu te donne

le VI

Tu ne tueras point

le VII

Tu ne paillarderas point

le VIII

Tu ne desroberas point

le IX

Tu ne diras point faux tesmoignage contre ton prochain

le X

...... voiteras point la maison de ton ...... ni son asn.. ni....
Le Sommaire de toute
La Loy. Mat. XXII. Vers. 37.

(1) Landrin, *Tablettes historiques du Calasiis*, t. III, p. 28.

Tu aimeras Le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur de toute ton âme et de toute ta pensée. Cestui ci est .... commandement Et le second ....
Ces deux command...... la Loy et les prophètes (1).

VIII. — Au château de *Villebon* (ancien château de Sully, Eure-et-Loir), un décalogue signalé par l'abbé Fret (1) ; n'existe plus, d'après un renseignement donné par M. Ph. des Forts, auteur d'une monographie de Villebon, à M. R. Rodière. Les dix commandements étaient gravés « sur la façade d'un cabinet » consacré à la gloire de Sully par sa veuve Rachel de Cochefilet, « dans l'intérieur », dit l'abbé Fret (2).

IX. — « A *Nogent-le-Rotrou*, en face des tombes de Sully et de Rachel de Cochefilet, les Tables de la Loi, gravées sur marbre noir, ont été brisées pendant la Révolution, et remplacées, au commencement du siècle passé, par un Décalogue peint sur le mur ; recouvert de badigeon il y a quinze ou vingt ans, il a été rétabli dans l'état ancien en 1910, sur mon intervention. »

H. LEHR,
Ancien pasteur à Chartres.

X. — Dans une des annexes de l'église d'*Authon* se trouvaient des Tables de la Loi, aujourd'hui en possession du comte Dulong de Rosnay, au château de Frazé (Eure-et-Loir). Les lettres sont peintes en jaune d'or sur fond bleu, si mes souvenirs sont exacts.

H. LEHR (3).

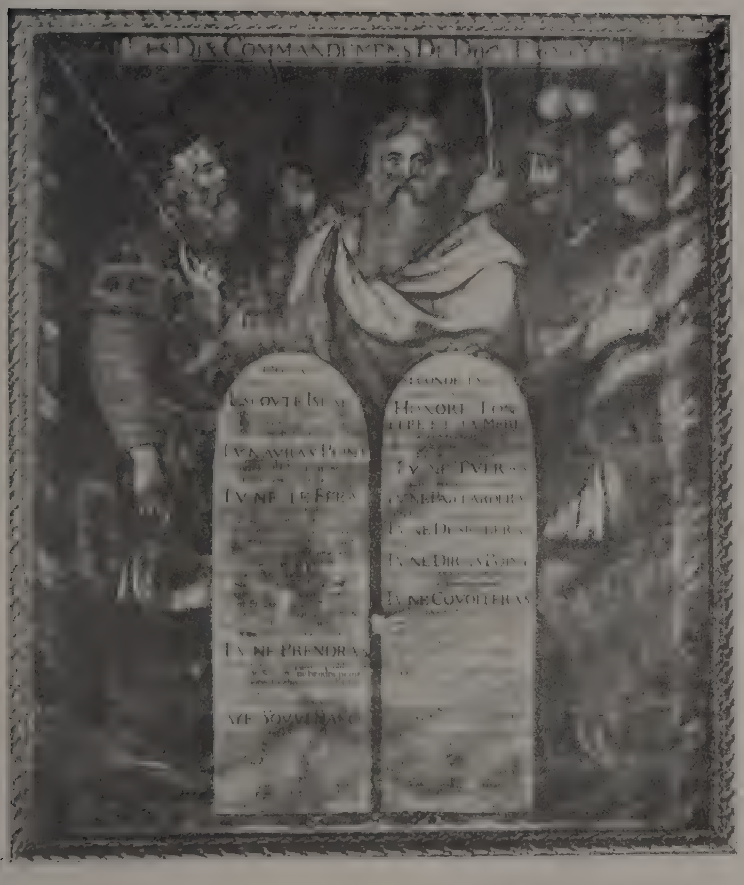
XI. — Un décalogue provenant d'une *Eglise du Languedoc* fait partie de la collection de M. G. Tournier, à Mazamet. Acquisition à Revel en 1901.

C'est une gravure du XVIIe siècle, coloriée à cette époque, et mesurant 1 m. 05 sur 0 m. 85.

XII. — Il existe, dans la sacristie du temple de Sancerre, un tableau au centre duquel est représenté Dieu donnant la Loi, à sa droite Moïse, à sa gauche Aaron, chacun séparé de la figure centrale par une des Tables. Ce tableau paraît dater des premières années du XVIIe siècle.

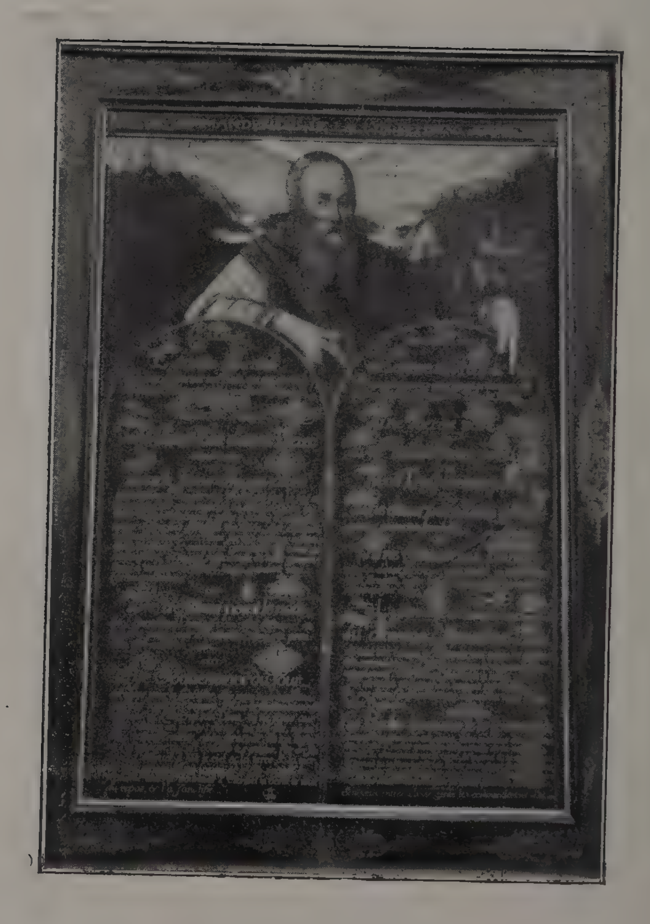
Au début du XIXe siècle, il a été donné à l'Eglise (4) par

(1) *Epigraphie du Pas-de-Calais*, t. III, p. 648.
(2) *Antiquités et chroniques percheronnes*, t. III, 1840, p. 468.
(3) Cf. l'ouvrage de notre correspondant sur *La Réforme en Eure-et-Loir*, p. 315. Le Décalogue de Nogent est abrégé, et les commandements sont répartis à la manière catholique.
(4) D'après les registres paroissiaux.



Phototypie du Bas Languedoc

TABLES DE LA LOI (XVIIe siècle)
provenant d'un Temple du Languedoc
(*Collection de M. G. Tournier*)



TABLES DE LA LOI
provenant du Temple de Pont-Audemer
(*Reproduction du cliché de la p. 251*)

une demoiselle Mac Nab, qui habitait le maison de *Thaumas de la Thaumassière*, dont le père, *César Thaumas*, médecin protestant, avait donné asile dans son jardin aux fidèles pour leurs assemblées, après que Henri Ier de Bourbon-Condé, ayant acquis, en 1641, le comté de Sancerre, eût fait fermer les temples (1).

Lorsque, en 1652, le roi permit de « rétablir » le temple de la porte Oyson, à l'est de la ville — à une centaine de pas hors des murs — « il n'y avoit pour toute image qu'un tableau qui représentoit Moyse portant les Commandemens de la Loi ». Poupard, qui rapporte ce fait (2), n'avait pas vu le tableau. On peut présumer qu'il s'agit du tableau conservé jusqu'à présent, qui aurait, après la destruction définitive du temple, été recueilli dans la maison Thaumas de la Thaumassière.

XIII. — A Châtillon-sur-Loire, il existe un tableau analogue. (Nous devons cette communication à M. M. Raimbault.)

***

Etat Civil protestant

Sainte-Foy-la-Grande. — Aux archives municipales se trouvent des registres de baptêmes et mariages de 1737 à 1792, des actes d'abjuration de 1660 à 1685. (Inventaire sommaire donné à notre bibliothèque par Mlle Rivard).

Montoire. — Extraits d'un registre de baptêmes et mariages (1579-83 ; 1601-1607), collection Morel de Thoisy, n° 30, fol. 147 (Biblioth. Nat.).

(1) Poupard, *Histoire de la ville de Sancerre*, Paris, 1777, p. 328. Dans une *Note sur une ancienne vue de Sancerre* (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. XXVIII, tirage à part, 1905, p. 14) M. M. Supplisson écrit : « Entre le château et l'enceinte un édifice surmonté d'une petite coupole et d'une croix [je ne distingue pas cette croix, dont la présence serait fort insolite, N. D. L. R.] : c'est un temple protestant... construit en 1609... Les influences catholiques le firent fermer en 1641 : on ne toléra que celui situé hors des murs ».

(2) *Op. cit.*, p. 336.

SÉANCES DU COMITÉ

14 *Octobre* 1924

Présidence de M. Viénot. Présents : MM. Allier, Bost, Chatoney, Garreta, Pannier, de Peyster, Puaux, Valès, Weiss.

Excusés : MM. d'Amboix de Larbont, Lods, Mailhet.

Le président rend un hommage ému à la mémoire de MM. Reuss et Rott. Il dépose le rapport de M. Mailhet, sur les manuscrits catalogués par ses soins, du 1er mai au 1er octobre.

Correspondance : M. l'aumônier Maluski annonce des documents sur Jeanbon-Saint-André (voir ci-dessus). A ce propos, M. Viénot rappelle qu'un autre protestant, *Masson,* fut secrétaire-général de Rhin-et-Moselle jusqu'en 1807.

Le pasteur Vienney a fait, à Vézelay, des recherches : du temple il reste un pan de mur. Sur la maison de *Bèze*, la plaque commémorative pourrait être remplacée. Une cheminée monumentale a été récemment enlevée, ainsi que des portes de chêne. Le président montre des photographies récentes du prieuré de Bèze (Saint-Eloi), près Longjumeau; il précise d'autre part l'emplacement du couvent d'Augustines où *Calvin,* en 1533, rendit visite à la sœur de son ami *Daniel* : là s'élève aujourd'hui, près de l'Hay, une ferme.

M. Bourde de la Rogerie, archiviste d'Ille-et-Vilaine, a retrouvé, dans une collection particulière, les registres de l'Eglise de la Moussaye-en-Plénée-Jugon (Côtes-du-Nord). La Fédération protestante du Nord consacrera, en 1925, les collectes des « Journées de concentration » à la *Maison de Calvin.*

Sont élus *membres honoraires* :

Le Dr John Baer Stoudt, directeur de la New-Netherland Commission ; le pasteur Matth. Lelièvre ; membre *associé* M. Robert De Jarnac ; membres *titulaires* : MM. R. de Billy, ministre plénipotentiaire à Belgrade ; Denfert-Rochereau ; le pasteur Jaulmes ; C. Jullian, de l'Académie française ; Ch. Pfister, doyen de la Faculté des Lettres de Strasbourg ; Ch. Schmidt, archiviste ; de Witt-Guizot.

Le trésorier expose que la situation financière de la Société est « désastreuse », les ressources du budget ordinaire sont très insuffisantes pour couvrir les dépenses.

En ce qui concerne le compte spécial de Noyon (n° 2), quelques dons ont été reçus. Le préfet de l'Oise, par arrêté du 23 août, a autorisé la reconstruction d'un immeuble (sur l'emplacement de la Maison de Calvin).

M. Baumgarten, architecte, est nommé gérant de l'immeuble, 54, rue des Saints-Pères.

M. R. Puaux suggère que la Société collectionne le plus grand nombre possible de lettres de pasteurs du XIX[e] siècle, en promettant aux donateurs toute la discrétion nécessaire.

Plusieurs membres insistent sur le fait que, pour l'éducation de la jeunesse, même dans les écoles officielles, on emploie des livres qui citent les auteurs les plus catholiques sans faire aux protestants la place qui devrait équitablement leur appartenir. Ne pourrait-on publier un recueil de morceaux choisis de *Jurieu*, par exemple ? M. Valès estime que ce serait aussi difficile que désirable à l'heure actuelle. On aurait accès auprès des instituteurs plus facilement peut-être qu'auprès des professeurs de l'enseignement secondaire.

DONS REÇUS (1)

De M. Elisée Jouard : un méreau de La Tremblade, conservé dans la famille Le Breton, de Nantes.

De M. G. Tournier : *Les Héros de la Ligue, ou la Procession monacale conduite par Louis XIV, pour la conversion des Protestans de son royaume*, à Paris, chez Père Peters, à l'enseigne de Louis le Grand, 1691. Très curieux album de 24 caricatures des principaux personnages ayant joué un rôle au moment de la Révocation, avec un quatrain approprié pour chacun. Exemplaire rarissime, relié en maroquin, provenant de la bibliothèque de M. de Montesquiou. (Notre Musée possède quatre figures en ivoire d'une série d'après laquelle ces gravures paraissent avoir été faites.)

De M. le docteur Malzac : *Psalmodia Christiana, a collection of sacred music in four parts*, ... dedicated *to John Creuzé, high sheriff of the county of Surry* (*sic*)... by W. DIXON. 1789.

(1) Sur la liste p. 259 il faut lire *Barnave* et non *Basnage*. Le président Hénault dans ses *Mémoires* (réédités en 1911 par M. F. ROUSSEAU, p. 38) décrit ainsi *Jacques Basnage* vers 1718 : « Un petit homme, les yeux vifs, le visage boutonné, d'une activité surprenante, fort mêlé dans les affaires de la République et recherché de tous les ambassadeurs... Mme Basnage était une femme d'environ trente-cinq ans et d'une figure assez agréable, à peu près comme nos sœurs grises, mais d'une grande propreté ».

De la librairie Berichthaus, à Zurich, le magnifique ouvrage publié à l'occasion du quatrième centenaire de *Zwingli*.

De M. Forsans (1) : Actes de Synodes du Béarn.

De M. René Puaux (provenant de la bibliothèque de son père) : copie du manuscrit des *Mémoires de Cavalier*, maintenant déposé à la Bibliothèque wallonne de Leyde ; lettres de *D. Encontre*, du prof. *de Félice* ; n° du *Courrier français*, dans lequel le dessinateur Willette s'excuse d'avoir précédemment représenté les protestants comme de mauvais Français.

De M. Frank Puaux : *Geistreiches Neues Gesangbuch ... in hiesiger Stadt Strassburg*. Strassburg, Beck, 1727.

De M. Léonard : M. Prévost, *Inventaire des mss. de la collection Morel de Thoisy* (Bibl. Nat.), Paris, 1924. « *Affaires des protestants* », n° 29 (jusqu'en 1616), n° 30 (1617-1663), n° 31 (1579-1683), n° 32 (1617-1622), n° 33 (1623-1664). N° 236, fol. 99, factum de *Samuel Desmarets*, professeur à Groningue, contre le testament de *Charles*, son frère (1659).

De M. Alzas : Rapports anciens d'œuvres diverses.

De M. Le Fanu : *Memoir of the Le Fanu family*, in-4°.

De M. Ph. Mieg : *Généalogie de la famille de Coninck*, 1861.

Ouvrages donnés à la bibliothèque

Mlle Sabatier : *Mme Siegfried*, Paris, 1924.

J. Paquier : *L'Orthodoxie de la Théologie germanique*, in-8, Paris, Gabalda, 1922.

Griffin : *American history, Smithsonian Institute, Writings on*, Washington, 1922 et 1923.

E. Gounelle : *Dans le jardin du roi*, Le Havre, 1924.

G. Paul : *La maréchale de Fervaques*, in-8, Paris, Champion, 1924.

P. de Lanux : *Eveil d'une Ethique internationale*, Paris, Stock, 1924.

Dr Ad. Keller : Premier rapport sur l'activité du Comité américano-européen d'aide aux Eglises, Zurich, 1924.

Dr C. Dieterlen : *Liturgie évangélique*, in-8, Paris, Berger-Levrault, 1924.

Dr A. Doumergue : *Nos Garrigues et les Assemblées au Désert*, in-4° (106 héliogr.), Nîmes, 1924 ; prix : 45 fr.

Actes et décisions du Synode national de Valence, Cahors,

(1) Et non de M. Cadier, comme il était imprimé p. 259.

in-8, 1924. — *Congrès des Sociétés Savantes à Dijon*, Paris, 1924.

Ad. SEITTE : *Silhouettes et portraits huguenots* (illustré), nouvelle série, Paris, 33, rue des Saints-Pères ; prix : 1 fr. 25.

ID. : Ibid., *Instruis le jeune enfant*, nouvelle cévenole.

R. LEBÈGUE : *La publication des lettres de Malherbe*, in-8, Paris, Colin, 1923.

M. SUPPLISSON : *Notice sur l'ancien Sancerre*, Bourges, 1905.

Annual report of the American historical association for 1919 *and* 1920, Washington, 1923.

ZIELYNSKI : *La Sibylle, Essais sur la religion antique et le christianisme*, Paris, Rieder, 1924, in-16.

JOUANEN : *Tricentenaire du temple de Vialas*, Nîmes, 1912.

H.-J. MESSINES : *L'Eglise réformée de Versailles*, 1924.

GANDHI : *La jeune Inde*, avec introd. de R. Rolland, Paris, Stock, 1925.

Abbé J. DEDIEU : *Histoire politique des protestants français* (1715-1794), 2 vol. in-12, Paris, Gabalda, 1925.

W. KOLFHAUS : *Dr Abr. Kuyper*, Elberfeld, Buyer, 1924.

Dr CORDIER : *Hugenotten-Lieder* (50 psaumes avec la musique généralement employée en France), *ibidem*.

RECETTES (Octobre-Décembre 1924)

Eglises donatrices

Aix-en-Provence, 25 fr. ; Arras, 71 fr. ; Beauvoisin, 60 fr. ; Bergerac, 57 fr. 50 ; Bolbec (culte), 35 fr. ; (confér.), 60 fr. ; Bordeaux, 307 fr. 35 ; Castres, 57 fr. 50 ; Chalencon, 50 fr. ; Châteaudouble, 30 fr. ; Codognan, 25 fr. 35 ; Condé-sur-Noireau, 32 fr. 30 ; Couhé, 17 fr. ; Déville, 32 fr. ; Dunkerque, 50 fr. ; Fontainebleau, 75 fr. ; Gensac, 30 fr. ; Josnes, 17 fr. 85 ; La Bastide-sur-l'Hers, 6 fr. ; Labessonnié, 10 fr. ; Landouzy-la-Ville, 50 fr. 60 ; La Roche-sur-Yon, 13 fr. ; Marsillargues, 50 fr. ; Marseille (Eglise réformée), 26 fr. ; (Eglise réformée évangélique), 247 fr. ; Mazamet : Eglise libre (culte), 155 fr. 95, (Ass. gén. écoles), 83 fr. ; Oratoire (culte), 406 fr. 70 ; Temple neuf (culte), 409 fr. 90 ; (conférence), 545 fr. 55 ; Melun, 28 fr. 55 ; Millau, 138 fr. 35 ; Montargis, 38 fr. 05 ; Montauban (confér.), 35 fr 25 ; Montpellier (ég. réf. év.), 155 fr. ; église réformée, 120 fr. ; Nantes, 77 fr. ; Nanteuil, 107 fr. ; Nîmes, 650 fr. ; Paris : Auteuil, 40 fr. 10 ; Batignolles, 60 fr. ; Etoile : Cinquantenaire de de l'inauguration, 250 fr. ; Montmartre, 32 fr. 75 ; Montrouge, 135 fr. ; Oratoire, 1.800 fr. ; Saint-Esprit (fête Réf. 263 fr. 10 ; après conf. J. Pannier, 197 fr. 80) ; chapelle Milton (fête Réf.), 181 fr. 40 ; Sainte-Marie (Foyer pour tous), 30 fr. ; Pignan, 50 fr. ; Rouen, 44 fr. 10 ;

Saillans, 25 fr. ; Saint-Cloud, 123 fr. 50 ; St-Martin-de-Ré, 18 fr. ; Ste-Foy-la-Grande, 164 fr. 90 ; Sancerre, 35 fr. ; Saumur, 15 fr. ; Sens, 18 fr. 20 ; Sétif, 37 fr. ; Sèvres, 38 fr. 20 ; Tournon, 16 fr. 50 ; Trèves, 10 fr. ; Tunis : En souvenir de Mlle Gonnot, 100 fr. ; Don annuel de l'Eglise, 100 fr. ; Valence, 100 fr. ; Versailles, 251 fr. 80 ; Vire, 58 fr. ; Wanquetin, 26 fr. 75 ; La Monzie-Saint-Martin, 20 fr. ; Lyon, 100 francs.

Souscripteurs

R. De Jarnac, membre associé, 300 fr. ; Bouzanquet, *id.*, 300 fr. ; Nœtzlin, 300 fr. ; Pr Cadier, 10 fr ; H. Schlœsing, 100 fr. ; Alf. Pacquement, 100 fr. ; L. Leblois, 200 fr. ; les Chevaliers de la paix, 10 fr. ; lieutenant Et. Bach, 10 fr. ; Naslin, 20 fr. ; M. Widmer, 10 francs.

Compte no 2 (Maison de Calvin)

La Table Vaudoise, 1.000 lires ; Mazamet, Assemblée générale de la Société, à l'Oratoire, 475 fr. 55 ; Reims, fête de la Réformation, 355 fr. ; M. Joseph Krug, 100 fr. ; M Drancourt, 100 fr. ; Sauveterre, Pr Cadier, 5 fr. ; Zurich, H. Dobler, 100 fr. ; G. Puaux, 50 fr. ; Mlle Cuche, 20 fr. ; Mlle Smart, 100 fr. ; M. Barbey, 100 fr. ; Fréd. Basset, 20 fr. ; Cam. Barbey, 100 fr. ; Fréd. Cruse, 1.000 fr. ; Mlle M. André, 15 fr. ; Mlle Sille, 10 fr. ; Ern. Couve, 5 fr. ; Alb. Mensier, 20 fr. ; Paul, 10 fr. ; Mousseau, 40 fr. ; Buttolo, 10 fr. ; par le pr de Compiègne collecte à Noyon 104 fr. 35 ; Mme H. Courtois, 100 fr. ; Mlle Guillaumet, 50 fr ; Baron Edm. Prisse, 50 fr. ; Comtesse de Lalaing, 50 fr. ; Berbier Arlenspach, 50 fr. ; Mme Deschamps, 50 fr. ; Tunis : Dons divers, 100 fr. ; Ecole du Dimanche, 61 fr. 35+15 fr.

Le Gérant : FISCHBACHER.

Alençon. — Imp. A. Coueslant. CORBIÈRE et JUGAIN, Sucrs.

LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
ET DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES
5, QUAI MALAQUAIS — **PARIS**

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE DEUXIÈME

Les commencements du règne de Charles IX

1565-1570

LIVRE TROISIÈME

Les dernières années du règne
1570-1574

LIVRE QUATRIÈME

Henri III

(1574-1583)

LIVRE CINQUIÈME

La Ligue

1583-1588

LIVRE SIXIÈME

La fin des Valois

1588-158

LIVRE SEPTIÈME

Avènement du roi hérétique

1589-1592

LIVRE HUITIEME

L'abjuration

1593-1598

Imprimeries MONCE & C[ie], 6, rue Houzeau-Muiron, Reims.

EN VENTE A LA BIBLIOTHÈQUE (54, rue des Saints-Pères, Paris)

Compte rendu de l'Assemblée générale de 1923 (Paris, Oratoire). Allocutions de MM. J. Viénot et Dürrleman ; *l'Eglise de Paris il y a 300 ans, le temple de Charenton (1623)* par J. Pannier. Brochure in-8 illustrée. 1 fr. 50.

Assemblée de 1924 (Mazamet). Allocutions de MM. Viénot, Doumergue, Bourchenin, Pannier, Weiss : 1 fr. 50.

CARTES POSTALES ILLUSTRÉES

(Scènes de l'histoire du protestantisme)

Aux 12 cartes énumérées dans le dernier *Bulletin* de 1923 il faut ajouter : 13° Drelincourt, 14° Grotius, 15° Dernière photo de la maison de Calvin à Noyon, 16° Amyraut, 17° Ruines de la maison de Calvin en 1919, 18° Jeanbon Saint-André, 19° Sa tombe. 0 fr. 10 pièce.

Vente et achat d'anciens numéros du « Bulletin »

La Société tient à la disposition des personnes qui désirent acheter d'anciens numéros du *Bulletin* ou des collections entières tous les numéros, sauf ceux indiqués ci-après. Les années antérieures à 1900 se vendent 25 francs l'une ; les années postérieures à 1900 (exclus), 20 francs l'une ; un numéro séparé : 2 fr. 50 jusqu'en 1913, 5 fr. depuis 1914.

Le *Bulletin* de janvier-mars 1917, épuisé, a été reproduit à 30 exemplaires par un procédé nouveau. Chaque exemplaire est en vente au prix coûtant de 16 fr. 50.

La Société achète les années ou collections entières, à des prix à débattre.

Elle serait reconnaissante aux personnes qui pourraient lui vendre le plus tôt possible les *numéros épuisés* des années ci-après :

1915, n° 6 (novembre-décembre).
1917, n° 1 (janvier-mars).
1919, n° 4 (octobre-décembre).

PETITES ANNONCES

Le *Bulletin* publiera volontiers les noms et adresses des personnes ou des sociétés qui désireraient vendre ou acheter des collections du *Bulletin* ou des livraisons séparées, ou d'autres livres. Prix de ces annonces : 1 franc la ligne.

DEMANDES

France protestante. On désire acheter la 1re et la 2e édition. Adresser les offres, avec prix, à M. Pannier, 54, rue des Saints-Pères, « *pour J. B. S.* ».

Méreaux. On désire acheter une collection. Offres à M. Pannier pour B. m, associé.